

**TRAVAUX  
ET DOCUMENTS  
DE L'O.R.S.T.O.M.**



**LES MIGRATIONS  
DES MOSI DE L'OUEST**

**Jean-Marie Kohler**



# ÉDITIONS DE L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

## RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser à :

SERVICE CENTRAL DE DOCUMENTATION DE L'ORSTOM  
70-74, route d'Aulnay, 93-BONDY (France)

— Tout paiement sera effectué par virement postal ou chèque bancaire barré, au nom du Régisseur des Recettes et Dépenses des SSC de l'ORSTOM, 70-74, route d'Aulnay, 93-BONDY ; compte courant postal n° 9.152-54 PARIS.

— Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, PARIS (8<sup>e</sup>).

## REVUES ET BULLETIN DE L'ORSTOM

### I. CAHIERS ORSTOM

#### a) Séries trimestrielles :

- Entomologie médicale et parasitologie
- Hydrobiologie
- Hydrologie
- Océanographie
- Pédologie (1)
- Sciences humaines

Abonnement : France 95 F ; Étranger 115 F ; le numéro 25 F

#### b) Série semestrielle :

- Géologie
- Abonnement : France 75 F ; Étranger 80 F ; le numéro 40 F

#### c) Séries non encore périodiques :

- Biologie (3 ou 4 numéros par an)
- Géophysique

Prix selon les numéros

### II. BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE

(Mensuel)

Abonnement : France 75 F ; Étranger 85 F ; le numéro 8 F

(1) Masson et Cie, 120, bd Saint-Germain, Paris-VI, dépositaires de cette série à compter du vol. VIII, 1970. Abonnement France : 90 F ; Étranger : 134 F.

*Nous vous rappelons, publié dans la même collection :*

**MAINTENANCE SOCIALE ET CHANGEMENT ÉCONOMIQUE AU SÉNÉGAL. I. — Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides (Travaux et documents n° 15), 1972, de : J. COPANS - Ph. COUTY - J. ROCH - G. ROCHETEAU ..... 80 F**

TRAVAUX ET DOCUMENTS N° 18

Jean Marie KOHLER

*Sociologue de L'O.R.S.T.O.M.*

LES MIGRATIONS  
DES MOSI DE L'OUEST

ORSTOM  
PARIS  
1972

## AVANT-PROPOS

*L'étude des migrations des Mosi de l'Ouest a été commencée en octobre 1969, et achevée en mai 1971 sous la forme provisoire de ce mémoire. Elle a fait suite à nos recherches menées dans la même région de 1965 à 1969, qui furent consacrées aux activités agricoles et aux changements sociaux, et secondairement à l'histoire du peuplement et de la formation des unités politiques traditionnelles. Pour éclairer l'analyse des phénomènes économiques, sociaux et culturels relatifs aux migrations, on se reportera donc utilement aux principales conclusions de notre premier programme de recherche (1).*

*L'étude des migrations des Mosi de l'Ouest devait constituer une préparation méthodologique et la réalisation partielle, à un niveau régional, d'une étude générale des mouvements de population des Mosi et des Bisa. Celle-ci sera entreprise dans un bref délai, à la demande du Gouvernement de la Haute-Volta. Notre travail dans l'Ouest-Mosi avait pour objectifs de dégager des hypothèses de recherche, et de tester les méthodes d'enquête et d'analyse dont l'application était envisagée pour l'étude générale. Certains tâtonnements, ainsi que diverses imprécisions et lacunes de notre travail, sont imputables au fait que les contours et le contenu de notre étude ont été partiellement définis en fonction de données qui lui étaient extérieures; nos méthodes d'investigation, en particulier, ont été soumises à différentes contraintes résultant du caractère interdisciplinaire du projet d'étude générale des déplacements des Mosi et des Bisa.*

\*

*C'est grâce à la collaboration dévouée et compétente de M. Eloi TOUGOUMA, adjoint technique de recherche, et de MM. Ouiougou OUÉDRAOGO et Ram GUIBLA, enquêteurs, que nos recherches ont pu être menées à bien.*

*Les autorités politiques et administratives de la République de Haute-Volta, les chefs coutumiers, les prêtres et pasteurs des missions chrétiennes nous ont également aidé dans nos recherches.*

*M. Gérard REMY a bien voulu lire notre manuscrit et nous communiquer ses observations.*

*Les cartes et graphiques de ce mémoire ont été dessinés par M. André BILGHO.*

*Nous leur exprimons notre gratitude ainsi qu'à la foule des migrants et cultivateurs mosi qui ont apporté leur contribution à cette étude.*

---

(1) J. M. KOHLER, *Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi*, O.R.S.T.O.M., 1970.

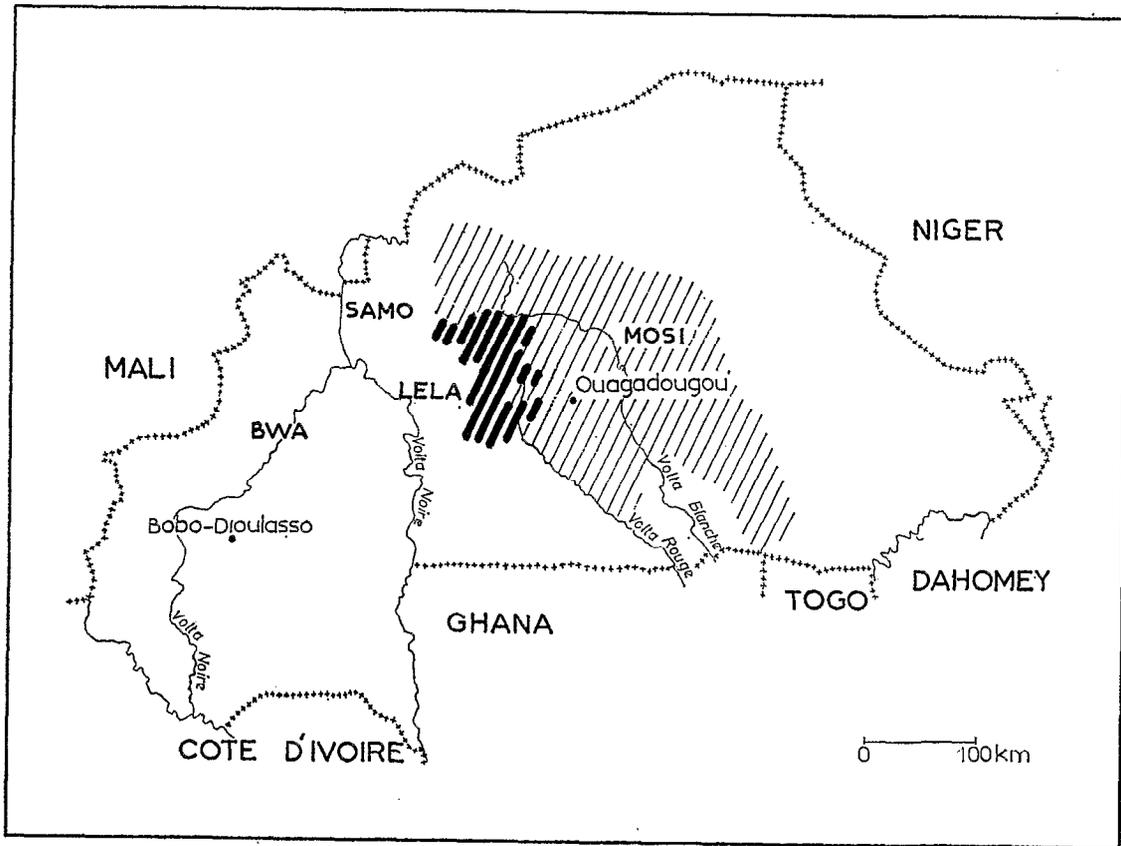


FIG. 1. Carte de situation

## INTRODUCTION

L'administration coloniale a toujours considéré que la principale richesse de la Haute-Volta était sa main-d'œuvre mosi, abondante et réputée courageuse, inemployée chez elle huit mois sur douze en raison de la pauvreté naturelle du pays. En usant de contrainte physique, puis par la pression indirecte de l'imposition, l'administration n'a pas tardé à organiser l'exportation de la main-d'œuvre voltaïque vers des colonies voisines, handicapées par leur faiblesse démographique pour la mise en valeur de leurs ressources. Beaucoup de Mosi se rappellent sans plaisir leurs séjours dans l'ancien Soudan français, ou la construction de la voie ferrée qui draine vers le port d'Abidjan les richesses de la Côte d'Ivoire ; et les souvenirs relatifs aux « travaux forcés » dans les plantations, sur les chantiers forestiers et les pistes de Basse-Côte, restent vivaces dans de nombreuses mémoires. Mais le travail prestataire n'est pas resté longtemps l'unique sorte de migration des travailleurs mosi. Poussés par la nécessité de se procurer de l'argent français, notamment pour acquitter l'impôt, beaucoup d'entre eux ont tôt pris l'habitude de s'expatrier temporairement de leur propre gré. Lorsque l'administration supprima le travail prestataire, au lendemain de la seconde guerre mondiale, il existait depuis des années déjà une migration spontanée, dont l'ampleur n'a fait que s'accroître par la suite. A présent, les migrations apparaissent à la plupart des Mosi comme un des rares moyens, et en même temps le plus aisé et le plus sûr, de gagner l'argent dont ils ont besoin pour satisfaire les exigences de l'administration, et pour améliorer leur situation économique et sociale (1).

Aujourd'hui comme autrefois, on ignore l'importance exacte de la mobilité des travailleurs mosi, et ses multiples conséquences font l'objet de jugements contradictoires. Les flux de migration dirigés vers l'étranger ne sont pas systématiquement contrôlés aux frontières ; aussi, les évaluations du nombre des personnes absentes du pays varient-elles entre deux cent cinquante mille et cinq cent mille. D'autre part, si on ne peut pas douter que le travail des migrants voltaïques enrichit la Côte d'Ivoire, les avis sont partagés sur l'intérêt économique que présentent les migrations pour la Haute-Volta, ou sur le dommage qu'elles constituent pour elle. Les fonds rapatriés ne transitent que rarement par les services postaux, ce qui enlève toute signification aux estimations fon-

---

(1) Pour la commodité de l'exposé, on réservera dans ce mémoire le terme « migration » aux déplacements *temporaires* à l'intérieur ou à l'extérieur de la Haute-Volta, les absences pouvant varier de quelques semaines à plusieurs années. Les voyages de très courte durée, de quelques jours à moins de trois semaines, tels les fréquentes visites aux amis et aux parents, ne seront pas comptés comme migrations. A partir de dix ans, une absence ininterrompue sera considérée comme définitive et désignée par le terme « émigration ».

Employés seuls, les termes « migrant » ou « émigré » désignent les jeunes gens et les hommes qui ont quitté leurs localités de leur propre initiative, à l'exclusion des femmes et des enfants qui les accompagnent parfois ; comme ce sont les individus de sexe masculin qui impriment aux mouvements migratoires leurs principales caractéristiques, ce sont leurs comportements qui seront surtout étudiés.

L'expression « colonisation agricole » sera réservée aux déplacements motivés par le projet d'une nouvelle implantation agricole dans une région de faible densité d'occupation du sol ; ceux qui se déplacent dans ce but seront appelés « colons ». Un jeune homme qui va travailler momentanément chez un parent colon est un migrant. Mais on considérera comme colon un cultivateur qui, ayant quitté son pays d'origine seul ou avec sa famille, s'établit successivement dans diverses localités, à l'essai, en vue de trouver une implantation définitive à sa convenance.

dées sur les transferts par mandats ; et sauf exception, les marchandises rapportées par les migrants ne sont pas déclarées à la douane, leur nature et leur valeur ne sont pas enregistrées par ce service — il s'agit habituellement d'objets de peu de prix. Certes, on déplore que l'épargne accumulée au cours des migrations soit en majeure partie transformée en biens de consommation ou engloutie dans la « sphère sociologique », et on a vivement conscience du fait que l'hémorragie démographique due aux départs porte directement atteinte aux capacités de production du pays — d'autant qu'elle concerne la fraction de la population la plus apte au travail ; mais les implications économiques des migrations ne sont généralement pas appréciées en fonction du contexte réel qui détermine ces mouvements de population et leurs modalités. Enfin, les effets sociaux des migrations sont également mal connus : en partant pour s'enrichir et s'assurer une promotion sociale indépendamment de leur statut traditionnel, les migrants hâtent la désintégration de l'ancienne organisation familiale, mais ils sont en même temps à l'origine d'une restructuration nouvelle de la société. Même dans le domaine culturel, les migrations apportent peu à peu des changements notables. En somme, les conséquences démographiques, économiques et sociales des migrations sont sans doute considérables pour ce qui est de l'évolution de la société mosi. Il est donc nécessaire d'en acquérir une connaissance précise pour concevoir des options de développement en rapport avec les besoins et les possibilités du pays. Nous avons consacré la plus grande attention aux migrations vers la Côte d'Ivoire, en raison de leur importance majeure.

Nos recherches ont eu pour premier objectif de décrire les migrations. Nous avons établi la structure par âge et par sexe de la population absente, et relevé la situation matrimoniale des migrants, leur statut au sein du système familial et économique, leur appartenance socio-ethnique et religieuse. L'enquête a permis de mesurer le volume des mouvements de migration selon les régions d'accueil, et la durée des absences ; nous avons noté les saisons des départs et des retours, ainsi que les modalités concrètes de ces voyages. Nous avons dressé l'inventaire des emplois occupés par les migrants. Ensuite, nous avons examiné quelles sont les possibilités d'épargne en migration, nous avons tenté de chiffrer ce qui revient au pays en numéraire ou en marchandises, et étudié l'usage qui en est fait. Enfin, nous avons procédé à une enquête d'opinion relative à l'avenir des migrations vers la Côte d'Ivoire.

Comme les opinions sur la migration et les motifs de départ allégués par les migrants ne sauraient avoir une réelle signification qu'en relation avec le contexte social et économique imposé aux jeunes générations, nous avons rappelé, chaque fois que cela a paru nécessaire, les principales caractéristiques actuelles du système matrimonial et du système de production. Enfin, tout au long de nos recherches, nous avons tenté d'apprécier les changements sociaux et économiques déterminés par les migrations, en particulier les transformations dans les modalités sociales de la production et de la distribution des biens, la formation de l'esprit d'entreprise et le développement de l'individualisme, les nouvelles formes de compétition sociale et économique.

Au-delà de la simple description des phénomènes de migration et de l'analyse disparate de thèmes juxtaposés, nous avons donc essayé de comprendre les mouvements de population en tant qu'ils sont simultanément conséquence et cause partielles de l'actuelle situation économique, sociale et culturelle de la société mosi, et de ses changements. Il s'est avéré que les migrations sont aussi intéressantes à étudier pour ce qu'elles révèlent que pour ce qu'elles sont ; c'est pourquoi la description des mouvements de population a été considérée dans cette étude comme moins importante que l'analyse des situations qui les provoquent et qu'ils transforment.

En conclusion, les migrations seront sommairement comparées aux mouvements de population qui, depuis longtemps et de plus en plus, entraînent des paysans mosi loin des terroirs de leurs ancêtres pour coloniser des terres neuves dans les régions de Haute-Volta à moindre densité d'occupation. La comparaison des motivations et des situations respectives des migrants et des colons contribuera à éclairer les aspects psychologiques, sociaux et économiques des départs. Elle apportera ainsi quelques éléments de solution au problème d'une éventuelle canalisation partielle des flux actuels de migration vers les régions de la Haute-Volta qui manquent de main-d'œuvre pour leur mise en valeur agricole.

\*\*

C'est pour trois sortes de raisons que l'Ouest-Mosi, qui regroupe environ 480 000 personnes, a été choisi comme terrain d'étude pour ces recherches. D'abord, on sait que cette région alimente d'importants courants de migration et de colonisation. En second lieu, le volume des informations déjà rassemblées sur cette région permet de situer les déplacements de la population dans un contexte social et économique connu, par conséquent d'en saisir plus facilement les causes, les conséquences et les multiples significations. Enfin, l'étude des flux de colonisation qui de l'Ouest-Mosi rejoignent les pays samo et bobo peuvent faire l'objet d'une utile collaboration interdisciplinaire, puisque les aspects géographiques et les problèmes psycho-sociologiques de l'implantation des colons mosi dans ces régions d'accueil font respectivement l'objet des recherches de G. RÉMY depuis 1968 et de P. LESSELINGUE depuis 1970.

\*\*

Pour aboutir à un diagnostic précis et sûr concernant les mouvements de migration et de colonisation agricole, on aurait aimé pouvoir s'appuyer sur les résultats d'enquêtes statistiques, notamment dans le domaine démographique et économique. Car, menées sans l'appui de mesures quantitatives suffisantes, les recherches qualitatives risquent de ne conduire qu'à des impressions incertaines. En fait, les moyens financiers disponibles n'ont pas permis d'entreprendre systématiquement les enquêtes quantitatives souhaitables : nous n'avons pas pu compter au départ sur la collaboration d'une équipe assez nombreuse d'enquêteurs qualifiés, ni disposer ensuite de moyens mécanographiques pour dépouiller et traiter les informations (2). Mais la contrainte la plus préjudiciable pour nos recherches a résulté de notre ignorance relative à la masse de crédits qui pouvait être consacrée à cette étude et de l'incertitude quant au délai imparti pour sa réalisation, données subordonnées au sort aléatoire du projet d'étude générale des mouvements de population en pays mosi et bisa. Nous avons été obligé de procéder par étapes improvisées, tant pour la conception que pour la réalisation de notre programme d'étude. L'économie de notre recherche aurait été tout autre, si nous avions su au départ quelle extension allait prendre notre travail à mesure que de nouveaux moyens étaient mis à notre disposition au fil du temps, et les résultats auraient été certainement meilleurs.

\*\*

Dix-neuf localités rurales, comptant au total environ 45 000 personnes, et deux centres régionaux plus ou moins urbanisés, groupant plus de 30 000 personnes, ont été sélectionnés pour l'étude ; mais dans les localités les plus importantes, l'enquête n'a porté que sur une fraction de la population, sur un ou plusieurs quartiers. Les choix ont été opérés de manière à ce que les divers types de groupements humains existant dans cette région fussent représentés. On a également essayé de prendre en considération les situations différentes créées par le jeu des facteurs qui peuvent influencer, isolément ou

---

(2) Contrairement à ce qui est souvent admis en sciences humaines, la mobilisation de moyens de travail plus onéreux mais mieux adaptés que les moyens ordinaires abaisse le prix global des recherches en même temps qu'elle en améliore la qualité. Quand l'échantillon d'enquête est numériquement important et l'équipe d'enquêteurs peu nombreuse, le travail sur le terrain se prolonge trop longtemps. Le dépouillement manuel des enquêtes s'avère une entreprise peu commode en raison de l'énorme masse d'informations à manipuler et des multiples occasions d'erreur au cours des opérations. En d'autres termes, les longs délais nécessaires à la collecte des informations et à leur dépouillement manuel bloquent la recherche : ils retardent le traitement de l'information, l'élaboration des résultats et d'éventuelles réorientations des enquêtes en cours. En fin de compte, le chercheur se trouve contraint à consacrer la majeure partie de son temps à des tâches matérielles secondaires, au détriment des recherches qualitatives qu'il est indispensable de mener sur le terrain, et au détriment du travail d'analyse et réflexion.

conjointement, les mouvements de population. Et on a cherché une répartition rationnelle de l'échantillon dans l'environnement géographique.

Les localités retenues pour l'enquête se répartissent dans une aire mesurant 100 km du nord au sud, et environ 40 km de largeur.

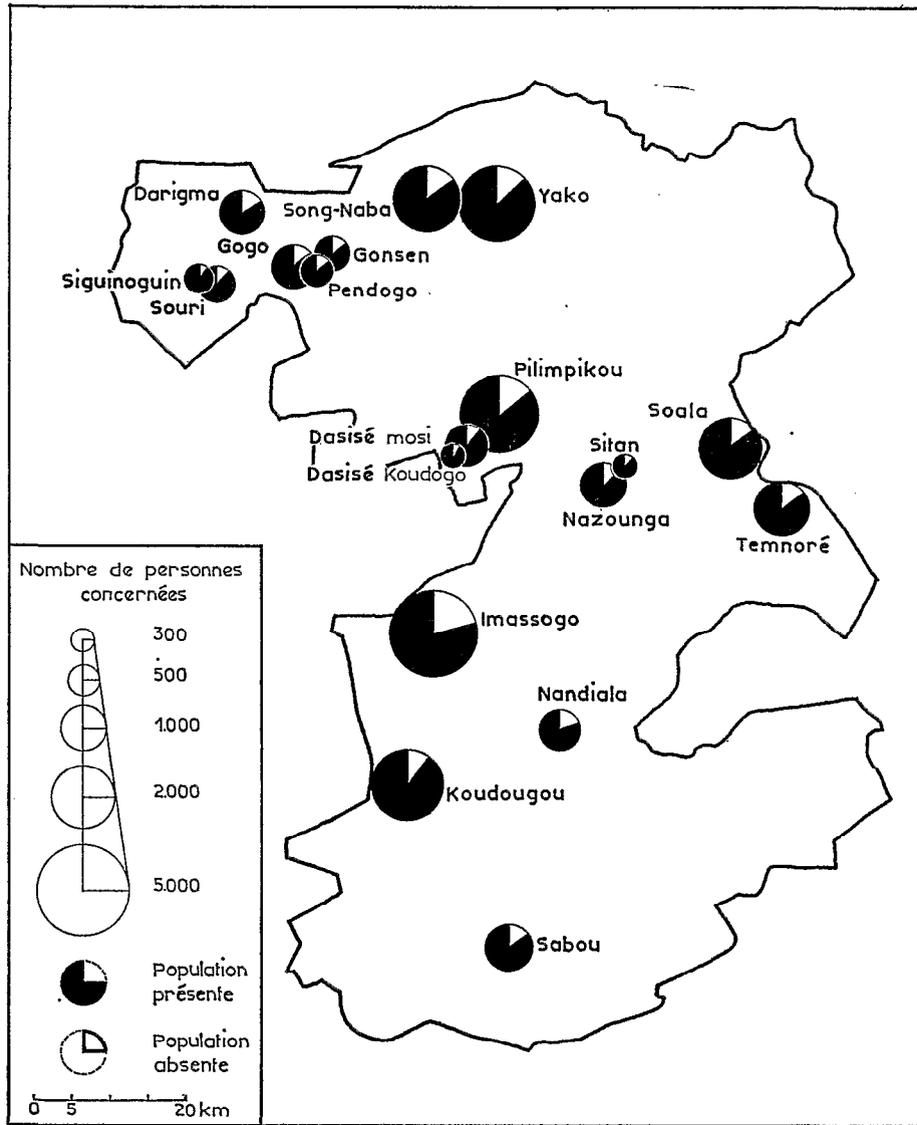


FIG. 2. Répartition géographique de l'échantillon d'enquête

Darigma, Souri et Siginoguin, Gogo, Pendogo et Gonsen forment un groupe de localités à l'extrême nord-ouest de cette aire, au voisinage immédiat des cercles de Tougan et de Toma en majorité peuplés de Samo, et à proximité de la subdivision de Didyir qui correspond à la partie septentrionale du peuplement gurunsi-lela. D'importance variable, allant de 500 à plus de 1 000 habitants, ces localités comptent au total près de 5 000 personnes qui, toutes, furent touchées par l'enquête. Elles sont implantées dans une zone où la densité de la population, d'un peu moins de 50 habitants au kilomètre carré, est la plus faible enregistrée dans l'Ouest-Mossi. Elles regroupent une population homogène du point de vue ethnique et religieux - mosi et animiste ; seule la localité de Gonsen compte une propor-

tion notable de musulmans. Leurs possibilités économiques sont moyennes. Certaines de ces localités ont fourni d'importants contingents de colons au cercle de Toma — le nombre des colons originaires de Sourì et de Pendogo est supérieur à la population actuelle de ces localités ; d'autres ne comptent que très peu des leurs comme colons dans le cercle de Toma, mais ont alimenté des flux de colonisation dans d'autres directions — Tougan et Dédougou (3). Le pays gurunsi est demeuré à l'abri de l'expansion mosi.

A l'est des localités mentionnées plus haut, à peu de distance de Yako (8 km) et situé sur la piste qui y mène, c'est Song-Naba, comptant presque 3 000 habitants, qui a été retenu pour l'enquête. Cette localité est incluse dans une aire où la densité est proche de 70 habitants au km<sup>2</sup>. Elle se caractérise par la présence, aux côtés des animistes, d'une nombreuse communauté chrétienne et d'un groupement musulman.

Yako, qui compte environ 8 900 habitants, a été choisi en tant que centre régional en cours d'urbanisation, présentant une gamme de quartiers très différenciés. On y trouve représentées toutes les appartenances religieuses. L'enquête a porté sur cinq quartiers, groupant un peu plus de 4 000 habitants. Tansobongo est le quartier central de Yako, il regroupe des cultivateurs traditionnels et des commerçants ; les habitants de ce quartier sont des Mosi, animistes, musulmans et chrétiens. Natenga est habité par des lignages nakomse, appartenant la plupart à la famille des chefs du commandement régional de Yako. Le quartier Silmidougou regroupe des Silmi-Mosi, qui ont la chance de posséder un important lot de terres de bas-fond. Ronsen est peuplé de Yarse ; les habitants de ce quartier ont également accès à une zone de bas-fond. Autre groupement à majorité yarse, Tanguin, particulier par sa situation éloignée du centre de Yako, reproduit plus nettement les traits des localités de la brousse .

Pilimpikou, localité de 6 000 habitants, se trouve à 28 km au sud de Yako, au cœur d'un massif birrimien riche en terres fertiles. Dans cette aire, la densité de la population est supérieure à 75 habitants au km<sup>2</sup>. Malgré la charge démographique qui pèse sur ses terroirs, cette région a la plus forte production de coton dans l'Ouest-Mosi. Presque tous les habitants de Pilimpikou sont animistes. Ayant déjà fait l'objet d'une étude sur les migrations en 1967 et 1968 (4), de même que Dakola (à 8 km à l'ouest-nord-ouest), Pilimpikou présentait l'avantage de permettre une comparaison dans le temps. La seconde enquête a porté sur cinq quartiers, rassemblant un peu plus de 4 000 personnes.

Au sud du massif de Pilimpikou et dans la direction de l'est, nos recherches ont porté sur six localités, groupant près de 11 000 personnes : Dasisé mosi et Dasisé Koudogo, Nazounga et Sitan, Soala et Temnoré ; les enquêtes ont touché environ 6 000 individus. Ces localités se répartissent à même latitude entre la piste Yako-Ouagadougou et le pays gurunsi, soit sur une distance d'une quarantaine de kilomètres d'est en ouest. La densité de la population de cette zone est comprise entre 70 et 79 habitants au km<sup>2</sup>, mais elle approche de 90 autour de Temnoré. Ces localités ont été choisies en raison de plusieurs particularités qui, par hypothèse, peuvent avoir des incidences différentes sur les mouvements de population. Dasisé regroupe des Mosi et des Gurunsi sur un terroir fertile, tributaire du massif birrimien ; l'économie cotonnière y est assez florissante. Nazounga et Sitan sont voisins, relativement à l'écart des principaux axes de circulation. Les cultivateurs mosi qui habitent la première localité ne produisent guère que des céréales destinées à leur subsistance ; mais à Sitan, une communauté yarse entreprenante développe depuis quelques années la culture du coton. Soala et Temnoré sont des localités mosi implantées près de la piste Yako-Ouagadougou ; la première

---

(3) Cf. G. REMY, à paraître.

Les six localités choisies comme lieux d'enquête dans la subdivision de Bagaré l'ont été en fonction d'hypothèses de recherche formulées par G. REMY à propos des colons originaires de cette subdivision et installés dans l'Ouest voltaïque. Ce choix a été opéré alors que n'était pas encore envisagée l'extension de l'enquête à l'ensemble de l'Ouest-Mosi, d'où l'anormale densité des lieux d'enquête dans cette subdivision.

(4) J. M. KOHLER, 1970.

compte une très forte majorité d'animistes, mais le tiers des habitants de la seconde localité sont chrétiens. Soala est connu pour l'importance de ses champs de tubercules, qui assurent un revenu monétaire appréciable à une part de la population. Quant au terroir de Temnoré, il se caractérise par de vastes bas-fonds aménagés en rizières : les cultivateurs de cette localité se montrent de plus en plus intéressés par la culture irriguée qui leur permet de commercialiser une partie de leur production.

Dans un rayon d'environ 25 km autour de Koudougou, trois localités ont été retenues pour nos recherches : Imassogo au nord, Nandiala au nord-est, et Sabou au sud-est. La population totale de ces localités est proche de 20 000 personnes, mais l'enquête n'en a touché qu'un peu plus du tiers. La première localité sa rattache à une zone où la densité de la population varie entre 70 et 79 habitants au km<sup>2</sup>. Imassogo, se trouve en contact direct avec le pays gurunsi ; seuls les quartiers Tanguin et Dapoya y ont été étudiés : le premier est situé au bord de la piste qui conduit à Koudougou, il semble avoir subi plus que le second l'influence de la circulation des personnes, des biens et des idées — commerce, religions importées. Dans la région de Nandiala, où la densité de la population est comprise entre 80 et 89 habitants au km<sup>2</sup>, un sérieux effort a été accompli pour la mise en valeur des bas-fonds — aménagement de rizières ; l'enquête n'a touché que le quartier Baoghin. Sabou, qui se trouve dans une zone de densité relativement faible (entre 50 et 59 habitants au km<sup>2</sup>), a été choisi en raison de sa densité à un important carrefour — pistes vers Ouagadougou, Koudougou, Léo (en direction du Ghana), et Bobo-Dioulasso (en direction de la Côte d'Ivoire) ; l'enquête a porté sur le quartier Goungé.

Dans la commune de Koudougou, peuplée de près de 23 000 habitants, ce sont les quartiers Sogpelsé, Zakin et Dapoya qui ont été étudiés — à raison de 1 000 personnes par quartier. Proche du centre de la commune, Sogpelsé compte une assez nombreuse communauté de musulmans et des commerçants. Zakin est habité par des nakomse, auxquels se sont joints des immigrés dont on dit qu'ils ne sont pas encore bien stabilisés. Quant à Dapoya, c'est le quartier le plus ancien de la localité, où habite le premier prêtre de la terre de Koudougou ; il diffère de Sogpelsé et de Zakin par sa situation à l'écart du centre urbain, étiré le long de la piste qui mène à Imassogo, et par une stabilité apparemment plus grande. Dans tous ces quartiers on trouve des chrétiens, des musulmans et des animistes. Comme Yako, Koudougou a été choisi pour l'enquête afin de permettre l'analyse des conditions particulières de la mobilité de la population dans les centres régionaux plus ou moins urbanisés.

La description sommaire des localités soumises à notre enquête a eu pour objet de montrer leur dispersion géographique et la gamme des facteurs pris en considération pour un essai d'explication des migrations.



Dans un premier temps, l'enquête a touché, directement ou par l'intermédiaire des chefs de famille, presque tous les individus des localités ou quartiers choisis, soit au total 31 890 personnes. On a relevé le signalement de 24 209 personnes qui n'ont jamais migré — 10 310 individus de sexe masculin, et 13 899 personnes de sexe féminin ; 3 001 anciens migrants ont fourni des renseignements sur leur dernière migration — 2 668 hommes (ou garçons) et 333 femmes (ou filles) ; et 4 680 personnes actuellement absentes ont été recensées — 3 659 hommes (ou enfants de sexe masculin) et 1 021 femmes (ou filles). Pour étudier les variations saisonnières des mouvements de population et pour effectuer un contrôle des informations recueillies au cours de la première phase des recherches, 8 683 personnes ou leurs chefs de famille ont été interrogés une seconde fois.

Une enquête complémentaire, beaucoup plus approfondie que les enquêtes générales, a été effectuée dans sept localités — à Gogo, Song-Naba, Yako, Dasisé, Soala, Temnoré et Imassogo. Elle a touché 300 anciens migrants revenus de la Côte d'Ivoire au cours des deux dernières années. Cette enquête avait un double objectif : dégager les

aspects qualitatifs des migrations, et établir avec le plus de précision possible le bilan économique de ces mouvements de population — au moins pour ce qui est de la rentabilité des migrations pour les migrants (5).

Une enquête sur le système matrimonial a touché dans cinq localités un total de 2 506 personnes — 1 284 hommes âgés de 20 ans et plus, célibataires, mariés, divorcés ou veufs, et 1 222 femmes mariées. Elle a été réalisée à Gogo, Sour, Siguinoguin, Dasisé mosi et Dasisé Koudogo. Cette enquête avait pour but de rechercher quelles sont les déterminations réciproques entre le système matrimonial et les mouvements de population. Nous avons étudié la situation matrimoniale des hommes en fonction de leur âge, de leur appartenance socio-ethnique et religieuse, puis les réseaux d'alliances et les types de mariages en fonction des mêmes critères de différenciation (6). Une enquête plus fine, menée à Gogo et à Dasisé, auprès de 97 hommes de tous âges, a essentiellement porté sur la perception qu'ont du système matrimonial les personnes de sexe masculin en âge d'être mariées, en rapport avec leur situation au sein du système de production.

Une enquête sur la rentabilité comparée de la culture cotonnière et des migrations a été faite dans les deux localités citées ci-dessus, auprès de 162 personnes — 97 chefs d'exploitation et 65 cultivateurs ayant produit du coton sur leurs champs individuels. En plus des informations concernant la rentabilité effective des deux activités et l'utilisation des revenus qui en résultent, on a tenté de comprendre comment sont concrètement perçues l'une et l'autre manière de rechercher un revenu monétaire (7).

Enfin, on a enregistré sur bandes magnétiques de nombreux entretiens sur les migrations, la colonisation agricole et les autres données de la vie sociale et économique. Les interlocuteurs ont été choisis très différents, pour permettre de recomposer le large éventail des opinions qui ont cours dans la réalité. Parfois, on a pu enregistrer des discussions de groupe, et même des psychodrames. Ces documents se sont révélés d'une grande richesse, très utiles pour interpréter qualitativement les résultats des enquêtes quantitatives.

\*

L'importance numérique des échantillons de nos diverses enquêtes et leurs caractéristiques nous autorisent à donner à la plupart de nos conclusions une portée générale pour l'Ouest-Mosi. L'étude comparée de groupes homogènes particuliers, choisis pour leurs caractéristiques sociales et économiques originales, a parfois facilité une analyse différentielle des variables susceptibles de déterminer les migrations (8). Mais il s'est avéré, au terme de nos recherches, qu'une enquête statistique par sondage aurait présenté de meilleures garanties pour l'extrapolation des résultats ; ce sera l'une des conclusions méthodologiques de notre travail — il nous semble utile d'en avertir le lecteur de ce mémoire dès l'introduction.

\*  
\*\*

Nous regrettons l'ennui que causeront aux lecteurs pressés le grand nombre d'informations quantitatives consignées dans notre texte, dont certaines peuvent paraître sans intérêt immédiat. Ces informations revêtiront leur pleine signification et auront leur utilité quand on pourra les comparer aux résultats des enquêtes en projet.

(5) On n'a pas effectué d'enquêtes approfondies auprès des anciens migrants venant d'ailleurs que de la Côte d'Ivoire, si ce n'est auprès de 30 personnes qui avaient migré quelque temps dans l'Ouest voltaïque.

(6) Cette enquête a permis de compléter et d'approfondir les connaissances rassemblées en 1967 et 1968 à l'occasion d'une première enquête sur le système matrimonial, faite à Pilimpikou auprès de 3 000 personnes en âge d'être mariées. Cf. J. M. KOHLER, 1970.

(7) Pour comprendre globalement les rapports entre la mobilité de la population et le système de production, on se reportera aux conclusions des études qui ont été faites dans la région de Dakola sur le système agraire et les modalités sociales de la vie économique, cf. J. M. KOHLER, 1970. Pour les régions où la riziculture et la production de tubercules transforment la vie économique traditionnelle, des enquêtes complémentaires s'avèrent nécessaires.

(8) La méthode d'enquête par « grappes de villages » a été préconisée pour l'étude générale des mouvements de population des Mosi et des Bisa ; c'est uniquement pour cette raison qu'elle a été retenue pour nos recherches dans l'Ouest-Mosi.

Le recours à l'analyse factorielle des correspondances aurait certainement été d'une incomparable efficacité pour dégager les combinaisons de facteurs déterminant les migrations.

# *I - LES PRINCIPAUX CARACTÈRES DÉMOGRAPHIQUES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE L'OUEST-MOSI ET LES MIGRATIONS*

## **I. - Les densités de population**

La carte de l'implantation de la population fait apparaître que les localités se répartissent d'une manière assez dense et régulière dans l'espace. Il n'existe pas de région vide d'hommes. Le cercle de Koudougou compte un plus grand nombre de localités importantes que celui de Yako, mais cela est en partie dû à la méthode de recensement — tendance à regrouper en villages administratifs des quartiers traditionnellement plus ou moins autonomes.

Pour l'ensemble de l'Ouest-Mosi, la densité est de 67 habitants au km<sup>2</sup>. Dans le cercle de Yako, on compte en moyenne 61 habitants au km<sup>2</sup>; la plus forte densité est atteinte dans la subdivision de Samba, avec 66 habitants au km<sup>2</sup>, tandis que c'est la subdivision de Bagaré qui a la densité la plus faible, un peu moins de 50 habitants au km<sup>2</sup>. Le cercle de Koudougou a une densité moyenne de 72 habitants au km<sup>2</sup>; il y a 93 habitants au km<sup>2</sup> dans la subdivision centrale, 83 dans la subdivision de Kindi, 71 dans celle de Nanoro, et respectivement 67 et 54 dans les subdivisions de Kokologo et de Sabou.

Pour établir les densités des subdivisions centrales de Yako et de Koudougou, on n'a pas exclu les populations des centres, car elles présentent à peu près les mêmes caractéristiques démographiques et socio-économiques que les populations vivant en brousse. Ce n'est qu'une minorité des habitants des centres qui ont une occupation en rapport avec le groupement urbain, tels que des emplois dans l'administration ou dans le commerce; la plupart des habitants de Yako et de Koudougou sont installés dans les quartiers périphériques, à proximité de leurs champs, et ne subsistent que par le travail de la terre.

Bien que les populations de l'Ouest-Mosi vivent principalement de l'agriculture, elles ne sont pas toujours implantées en fonction des seules potentialités agricoles des sols; d'autres facteurs ont parfois favorisé de fortes concentrations humaines. La densité de la population est moins élevée dans le cercle de Yako que dans celui de Koudougou, alors que les sols sont dans l'ensemble meilleurs dans la partie nord de l'Ouest-Mosi. La subdivision de Samba, dont les sols tributaires des formations birrimiennes sont de très bonne qualité, a une densité de population inférieure à celle de la subdivision voisine de Nanoro et à celle de la subdivision de Kindi, dont les sols gravillonnaires ferrugineux sont de médiocre valeur agricole. La subdivision de Bagaré, qui est la moins peuplée, dispose d'assez vastes étendues de terres de qualité moyenne (1). Dans chaque

---

(1) Il est vrai que la subdivision de Bagaré serait plus peuplée si elle n'avait pas été affectée par de nombreux départs vers les terres de colonisation de l'Ouest voltaïque. Or ces départs ont souvent eu pour motif la recherche de meilleures terres.

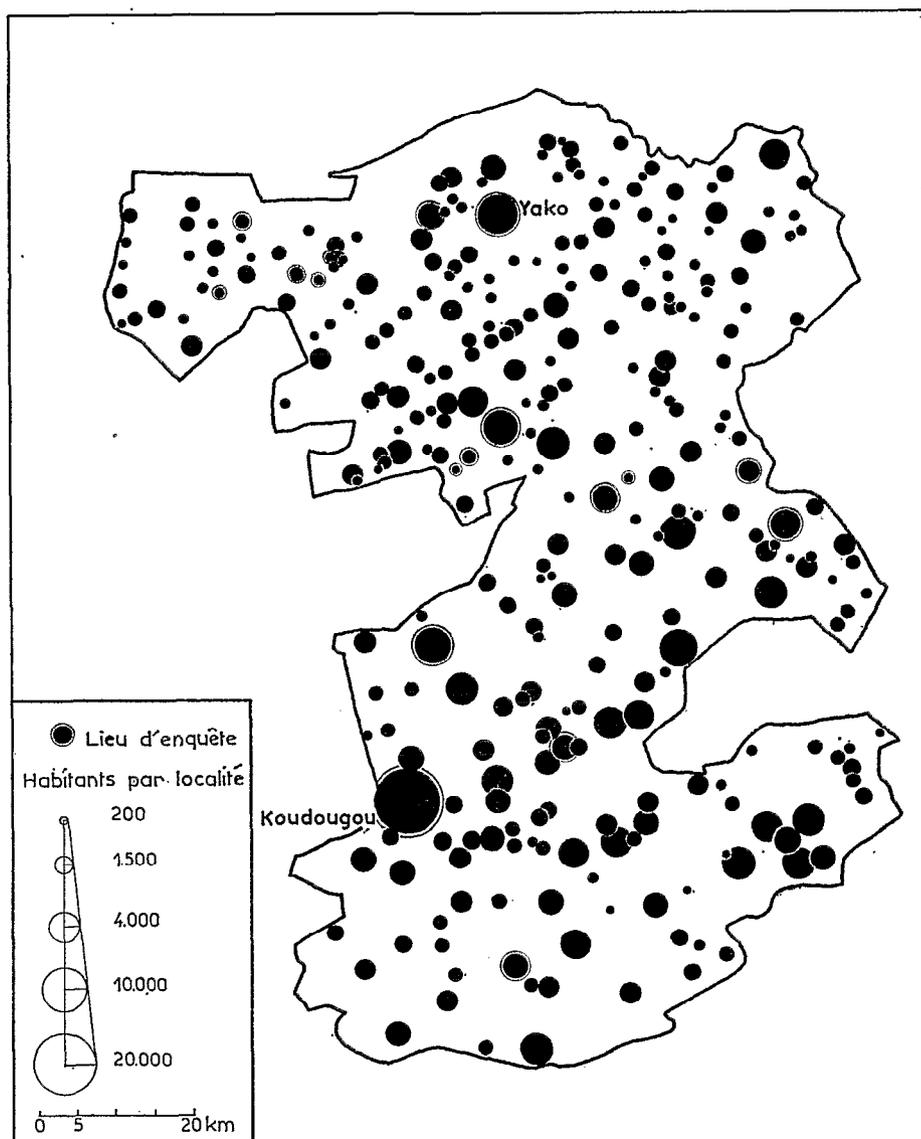


FIG. 3. Implantation de la population dans les cercles de Yako et de Koudougou d'après les cahiers de recensement révisés au 1<sup>er</sup> janvier 1970

cercle, cependant, les plus fortes densités se rencontrent dans les régions présentant les possibilités agricoles les plus intéressantes : dans le birrimien et près des sources de la Volta Rouge.

\*\*\*

L'analyse des variations du volume des mouvements migratoires selon les différentes aires de densité montre qu'il n'existe pas de rapport simple entre les migrations et les densités. La migration vers la Côte d'Ivoire ne dépend pas de la seule pression démographique. Proportionnellement à leur taille, des localités comme Song-Naba et Sabou comptent autant des leurs en Côte d'Ivoire que des localités comme Dasisé, Nazounga, Soala ou Temnoré, bien que ces dernières soient situées dans des zones à densité plus forte. Si la migration semble un peu moins importante dans la subdivision de Bagaré,

cela s'explique sans doute par la composition démographique de la population, affectée par les mouvements de colonisation agricole vers l'Ouest voltaïque; mais ce n'est pas simplement l'effet d'une moindre pression démographique. A ce propos, on note avec intérêt que les colons originaires de l'Ouest-Mosi, installés en pays samo et bobo, ne sont pour la plupart pas venus des régions les plus peuplées du Mosi — nombreux sont, par exemple, ceux qui ont quitté la subdivision de Bagaré.

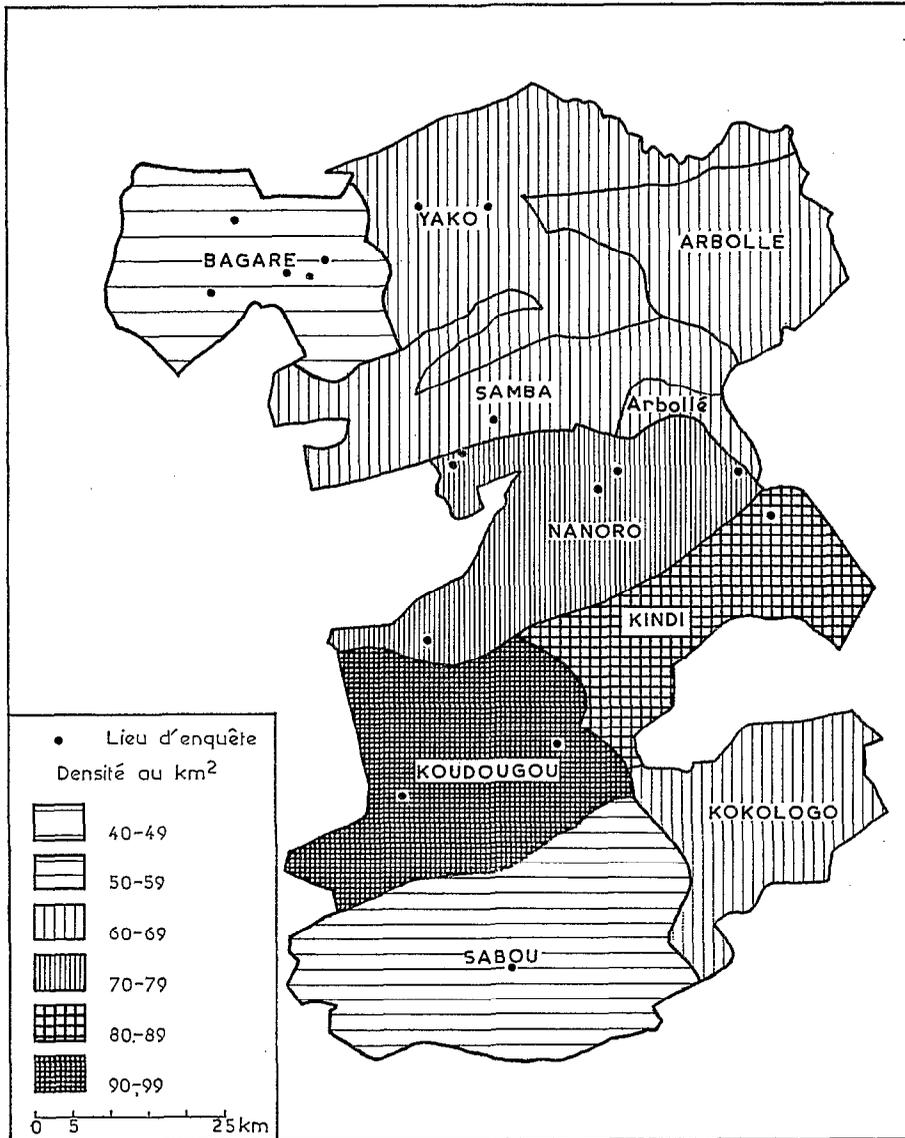


FIG. 4. Densités de population par subdivisions administratives

## II. - La structure démographique

Il n'a pas été possible d'effectuer de véritables enquêtes démographiques dans le cadre de cette étude. Pour pallier cette sérieuse lacune, on a eu recours aux cahiers de recensement; moyennant quelques précautions, nous pensons avoir réussi à suppri-

mer les plus graves inconvénients de cette démarche. Les cahiers de recensement ont servi de documents de base pour établir la liste des personnes qui devaient être interrogées, et les informations qui en furent tirées ont été vérifiées au cours des diverses enquêtes. On a relevé des erreurs portant sur le sexe et sur l'âge, on a supprimé des listes les noms des personnes décédées ou émigrées, et on a pris en compte les nouveaux-nés et les personnes venues s'ajouter à la population recensée. Comme les recensements les plus anciens dataient seulement de 1968, le travail de mise à jour n'a pas été considérable ; dans l'ensemble, les recensements se sont révélés d'assez bonne qualité. Cependant, et malgré les corrections apportées au cours des enquêtes, nos informations démographiques présentent les anomalies caractéristiques des informations recueillies de cette façon. On n'en retiendra donc que les conclusions relatives à la structure générale de la population, étant entendu qu'il n'est pas possible d'en tirer des conclusions valables quant au mouvement naturel de la population.

Dans seize localités sur un total de dix-neuf, le nombre des hommes excède celui des femmes ; l'inverse se produit dans deux localités ; et les sexes sont à égalité numérique dans une localité. En moyenne, on ne compte que 92 femmes pour 100 hommes. Comme les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans presque toutes les tranches quinquennales d'âge, douze fois sur quinze, on peut penser que les chefs de famille ont une tendance générale à ne pas déclarer aux agents recenseurs ou aux enquêteurs toutes les femmes vivant sous leur autorité. La part de la population féminine qui échappe au recensement est certainement supérieure à la population masculine non recensée. L'intention de se soustraire à l'imposition pourrait en être une cause ; ce n'est pas la seule. Il arrive qu'un laps de temps plus ou moins long s'écoule entre le moment où une jeune femme est rayée du registre de recensement de sa localité d'origine et le moment où son nom est reporté sur le registre de la localité de son nouveau mari. Un père ou un mari qui reste longtemps sans nouvelles d'une fille ou d'une épouse évadée avec un amant, et qui ne garde plus l'espoir de la voir revenir, finit par demander que la délinquante cesse d'être à sa charge pour l'impôt : son nom est alors rayé du cahier de recensement ; cependant, en raison de sa situation irrégulière, cette personne tarde parfois à se faire recenser ailleurs. Il en est souvent ainsi des femmes parties en Côte d'Ivoire, alors que les migrants de sexe masculin restent inscrits sur les cahiers de recensement de leur localité d'origine quelle que soit leur situation matrimoniale. Enfin, il est assez fréquent que des veuves, des femmes évadées, divorcées ou répudiées, revenues vivre auprès de parents de leurs lignages, ne soient pas déclarées par ceux-ci, tandis que leurs noms ont été supprimés des cahiers de recensement des localités de leurs anciens maris.

Certaines anomalies de la pyramide des âges sont dues à des erreurs d'estimation de l'âge, commises par les agents recenseurs et par les enquêteurs. Le déficit de la tranche d'âge féminine de 15 à 20 ans et l'excédent corrélatif de la tranche supérieure ont pour cause une surestimation de l'âge des jeunes femmes de moins de 20 ans qui sont mariées et ont eu un enfant. Dans la population semi-urbaine, où l'âge moyen de mariage des femmes semble être plus élevé qu'en brousse, ce sont les tranches d'âge de 15 à 25 ans qui sont déficitaires et la tranche de 25 à 30 ans qui est excédentaire. D'autre part, si la pyramide s'élargit à 60 ans, c'est parce que certaines personnes déclarent un âge supérieur à leur âge réel, pour être exemptées de l'impôt. Par ailleurs, la structure par âge de l'échantillon d'enquête, qu'il s'agisse de la population rurale ou semi-urbaine, apparaît régulière et normale.

La répartition de la population par grands groupes d'âge correspond à peu près à ce qu'elle est par ailleurs en pays mosi : 44 % d'enfants de 14 ans et moins, 51 % de personnes de 15 à 59 ans, et 5 % de vieillards âgés de 60 ans et plus. A Yako et à Koudougou, le pourcentage des enfants est légèrement plus élevé qu'en moyenne : on peut supposer que la mortalité infantile y est inférieure qu'en brousse, grâce à l'équipement sanitaire ; d'autre part, des enfants originaires de la brousse s'établissent auprès de parents dans les centres, soit pour leur scolarité, soit pour servir comme domestiques ; enfin, ces centres comptent plus des leurs installés de façon plus ou moins définitive à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (comme fonctionnaires ou commerçants), ou en Côte d'Ivoire (comme colons). Les localités de la subdivision de Bagaré et de Yako — en particulier Siguinoguin,

Gogo, Pendogo, Gonsen et Song-Naba (2) — et la localité de Temnoré comptent en moyenne presque autant d'enfants que d'adultes, ou même un peu plus : 48 % de personnes ont moins de 15 ans, 47 % sont âgées de 15 à 59 ans, et les vieillards représentent 5 % de la population ; le déficit du groupe de 15 à 59 ans touche à peu près uniformément toutes les tranches quinquennales d'âge. Dans les autres localités de l'échantillon — à Pilimpikou, Dasisé mosi et Dasisé Koudogo, à Nazounga, Sitan, Soala, Imassogo, Nandiala et Sabou — la répartition par grands groupes d'âge est respectivement la suivante : 43, 53 et 4 %.

A titre d'hypothèse, en attendant les résultats des enquêtes entreprises sur la structure

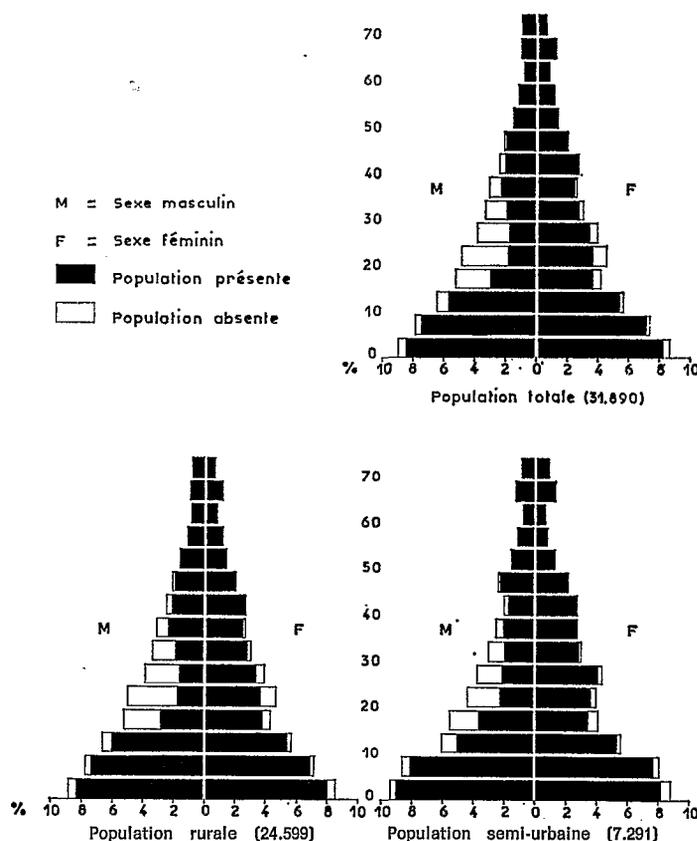


FIG. 5. Structure par âge et par sexe de l'échantillon d'enquête

démographique dans les régions d'accueil de colons, on peut se demander si le déficit du groupe des adultes dans certaines régions, ou plus particulièrement dans certaines localités, n'est pas en partie lié aux mouvements de colonisation.

\*\*\*

Les hommes qui n'ont jamais migré ne sont que 29 % de l'ensemble des hommes, mais 80 % des femmes ne sont jamais parties en migration. Pour les garçons comme pour les filles, la tranche de 0 à 5 ans comprend moins d'individus n'ayant jamais migré que la tranche suivante : on en conclut que les enfants qui naissent en Côte d'Ivoire de

(2) La pyramide des âges de la population de Darigma est aberrante : elle comporte un fort déficit des premières tranches d'âge, vraisemblablement imputable à des oublis commis lors du recensement et des enquêtes. Une enquête démographique ferait peut-être apparaître pour Darigma une structure de la population semblable à celle des localités voisines.

A Sourï, on compte 46 % d'enfants, 50 % de personnes de 15 à 59 ans et 4 % de vieillards. La pyramide des âges de cette localité fait également apparaître un déficit de la population féminine de la première tranche d'âge.

parents migrants, ou qui y sont allés peu après leur naissance, sont à l'heure actuelle proportionnellement plus nombreux qu'il y a cinq ans. Cette constatation est corroborée par le fait que chez les femmes, c'est la tranche de 20 à 25 ans qui comprend le plus grand nombre de femmes ayant migré au moins une fois — 28 %. La proportion des femmes n'ayant jamais migré augmente dans les tranches d'âge suivantes — elle s'élève à 96 % pour les femmes de 40 à 44 ans, et pour les femmes plus âgées elle est proche

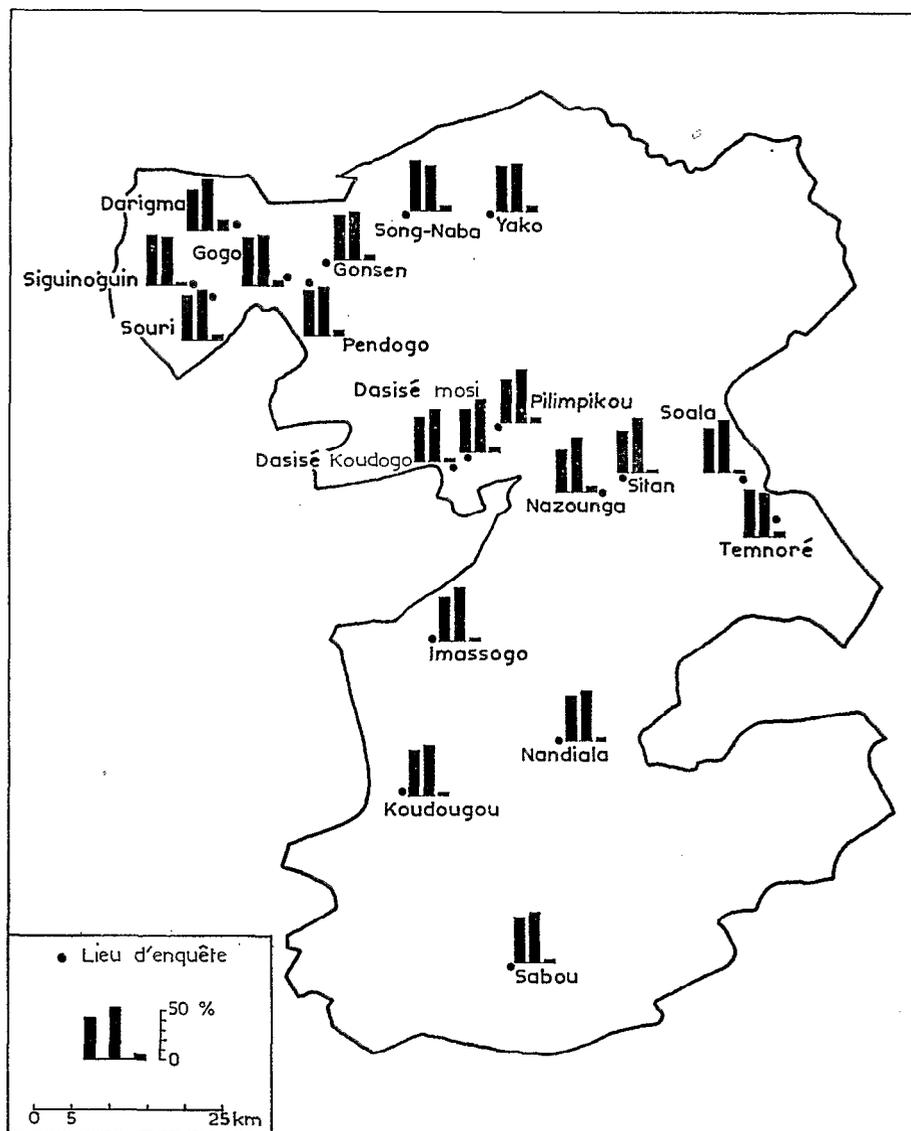


FIG. 6. Structure par grands groupes d'âge (0 à 14, 15 à 59, 60 ans et plus) de la population des localités étudiées

de 100 %. En d'autres termes, la migration des femmes en Côte d'Ivoire n'a commencé à prendre une certaine importance que récemment ; le nombre des jeunes couples qui migrent est en augmentation régulière et relativement rapide depuis une dizaine d'années. Du côté des hommes, ceux qui n'ont jamais migré sont 54 % dans la tranche de 15 à 19 ans, mais à peine 17 % dans la tranche suivante ; au-delà de 24 ans, leur proportion augmente régulièrement en même temps que l'âge : 24 % pour la tranche de

30 à 39 ans, 40 % pour la tranche décennale suivante, 55 et 69 % respectivement pour les hommes de 50 à 59 ans et pour ceux de 60 à 69 ans. Les migrations des hommes sont donc également en augmentation régulière, mais depuis une époque déjà plus lointaine que pour les femmes. En ce moment, le phénomène de la migration connaît une ampleur jamais atteinte. Si la tendance actuelle se maintient, on peut supposer qu'une partie des jeunes de 20 à 24 ans qui n'ont pas encore migré partiront à leur tour au cours des dix prochaines années ; et de ce fait, la proportion de ceux qui n'ont jamais migré baissera en dessous de 17 % pour cette tranche d'âge. En somme, parmi les jeunes, il n'y a que les infirmes et quelques rares chefs de famille qui ne migrent pas.

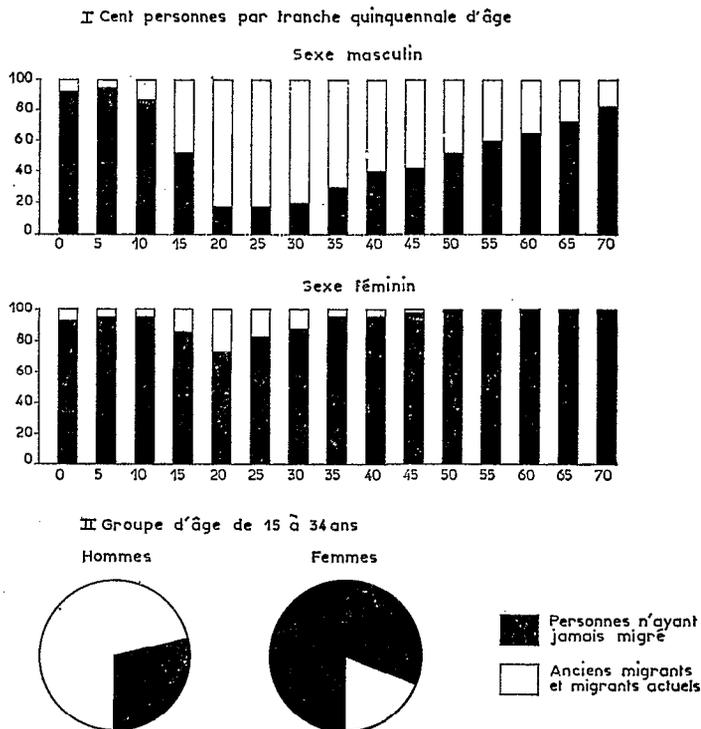


FIG. 7. Répartition des personnes n'ayant jamais migré, selon l'âge et le sexe

Par rapport à l'ensemble de l'échantillon, les personnes absentes du lieu de leur résidence habituelle (3) représentent 15 % — soit 23 % de la population de sexe masculin et 7 % de la population féminine. Mais la proportion des absents est sensiblement moins élevée en milieu semi-urbain qu'un milieu rural — un peu plus de 12 % contre 16 %, soit 19 % de la population de sexe masculin et 6 % de la population féminine en milieu semi-urbain, contre respectivement 24 % et 8% en milieu rural. Dans l'Ouest-Mosi (cercles de Yako et de Kougoudou), la population recensée approche de 480 000 habitants, dont 6,6 % appartenant au milieu semi-urbain. Si on tient compte du rapport réel existant entre l'importance numérique de la population rurale et celle de la population semi-urbaine, on peut estimer à peu près de 76 000 le nombre des personnes absentes — 57 000 personnes de sexe masculin et 19 000 personnes du sexe féminin. Ces chiffres ont trait aux flux migratoires en saison sèche ; il faut les augmenter de 10 % de leur valeur environ pour évaluer l'importance des mouvements de population en saison des pluies.

(3) Il n'a pas été tenu compte dans cette étude des absences de courte durée, visites aux familles et aux amis, voyages de quelques jours.

Les cultivateurs partis vers l'Ouest pour y coloniser des terres neuves sont généralement recensés dans les localités qui les accueillent, et leurs noms sont supprimés des cahiers de recensement de leurs localités d'origine. Ils ne sont donc pas comptés ici parmi la population absente.

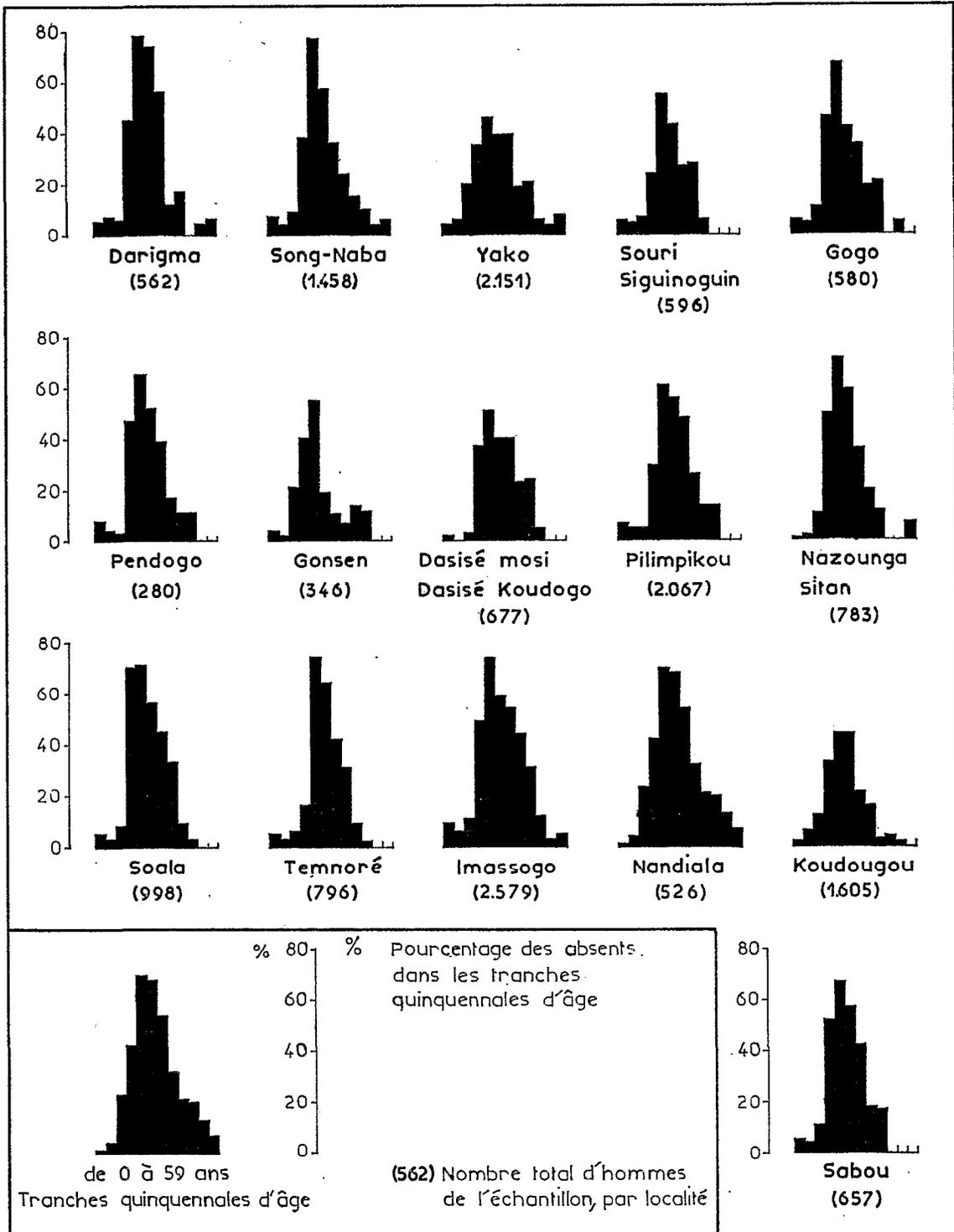


FIG. 8. Répartition des hommes absents par tranches quinquennales d'âge selon leurs localités d'origine

C'est dans les centres comme Yako et Koudougou qu'on trouve les plus faibles pourcentages d'absents, respectivement 13 et 10 ; à Sour, Dasisé, Nazounga et Sitan, ce pourcentage est proche de 12 ; il varie de 14 à 16 dans les localités suivantes : Darigma, Gogo, Pendogo, Gonsen, Song-Naba, Pilimpikou, Soala, Temnoré et Sabou ; à Nandiala et à Imassogo, 20 et 21 % de la population totale sont absents. Toutes proportions gardées, les variations locales des pourcentages d'absents sont à peu près parallèles pour la population masculine et pour la population féminine. A Koudougou, 15 % seulement des individus de sexe masculin sont absents tandis que ce pourcentage est double à Imassogo, les autres valeurs se répartissant entre ces extrêmes ; et pour ce qui est de la population féminine, on enregistre une variation allant de 2 % d'absentes dans la localité de Nazounga à 12 % à Imassogo. Il ne semble pas que les variations des pourcentages de la population absente, masculine ou féminine, soient systématiquement en corrélation avec les particularités locales de la structure démographique. Les absents ne sont pas toujours moins nombreux dans les localités caractérisées par une forte population infantine et un déficit de la population adulte que dans celles où l'importance respective de ces groupes d'âge est inverse. Ce n'est que pour quelques localités de la subdivision de Bagaré et peut-être pour les centres semi-urbains qu'on est tenté d'établir une relation entre la structure démographique et le volume des flux migratoires.

Les personnes absentes appartiennent en majorité au groupe d'âge de 15 à 34 ans — 72 % ; 10 % d'entre elles sont plus âgées ; les enfants de moins de 15 ans représentent le reste — quelques adolescents partent en migration pour leur propre compte, les enfants plus jeunes accompagnent leurs parents. Parmi les personnes absentes de sexe masculin, 13 % ont moins de 15 ans, 75 % sont âgées de 15 à 34 ans, et 12 % sont plus âgées ; pour le sexe féminin, cette répartition est respectivement la suivante : 33 %, 62 % et 5 %. Les enfants absents appartenant à la première tranche quinquennale d'âge sont en majorité issus d'unions contractées peu de temps avant la migration (4) ; à partir de la seconde naissance, la femme cesse souvent d'accompagner son mari en migration, d'où la diminution du nombre des enfants de cinq à neuf ans qui sont absents.

Par rapport à l'ensemble des hommes âgés de 15 à 34 ans, les absents représentent 52 %. Près de 43 % de l'ensemble des jeunes gens de 15 à 19 ans sont absents, ce pourcentage s'élève à 65 pour la tranche quinquennale d'âge suivante, puis il tombe à 56 et 43 respectivement pour les hommes de 25 à 29 ans et pour ceux qui sont âgés de 30 à 34 ans. Pour les femmes, c'est la tranche d'âge de 20 à 24 ans qui compte le plus d'absentes — un peu plus de 20 %.

La proportion des migrants par tranches d'âge varie selon les localités. Dans les centres semi-urbains, où la proportion de la population absente par rapport à la population totale est plus faible que dans les localités de brousse, la structure de la population migrante est particulière : on ne remarque pas l'absence massive des hommes âgés de 15 à 34 ans — les migrants ne représentent jamais plus de 46 % d'une tranche quinquennale d'âge. Dans diverses localités de brousse, comme à Darigma ou Song-Naba, la proportion des hommes absents par rapport à la population masculine de certaines tranches d'âge peut approcher de 80 % — en particulier pour les hommes de 20 à 24 ans. On compte partout des absents dans les premières tranches d'âge, presque partout des migrants de plus de 44 ans. Dans certaines localités, les jeunes enfants absents représentent un pourcentage appréciable de la population infantine, et la chute des pourcentages de migrants âgés de plus de 34 ans est moins brusque qu'ailleurs ; la relation entre ces deux phénomènes est simple : le nombre des enfants absents s'accroît parallèlement au nombre des migrants mariés qui ont emmené leurs familles.

Les migrants qui vont à l'étranger ne présentent pas la même structure démographique que ceux qui migrent à l'intérieur de la Haute-Volta. Parmi les premiers, on ne trouve que 9 % âgés de moins de 15 ans, contre 31 % parmi les seconds ; les enfants de 10 à 14 ans sont respectivement 3 et 19 % dans les deux catégories de migrants. Ces

---

(4) Comme les enfants nés en Côte d'Ivoire ne sont généralement pas déclarés au service du recensement avant le retour de leurs parents en Haute-Volta, et que leur naissance n'est même pas toujours annoncée aux familles restées au pays, le pourcentage des jeunes enfants absents est en réalité plus élevé que le pourcentage calculé à partir des enquêtes.

différences ont une double cause. On compte de nombreux élèves et des apprentis parmi les enfants installés en Haute-Volta hors de leurs localités d'origine — en particulier dans les centres semi-urbains. Par ailleurs, les migrations à faible distance constituent pour certains adolescents un essai préalable aux aventureuses migrations vers la Côte. Près de 80 % des migrants qui vont à l'étranger sont âgés de 15 à 34 ans, contre 56 % de ceux qui ne dépassent pas les frontières ; dans la première catégorie de migrants, c'est la tranche d'âge de 20 à 24 ans qui est la plus nombreuse, tandis que la tranche précédente domine dans la seconde catégorie. Les migrants âgés de 35 ans et plus qui se rendent à l'étranger sont 11 % de l'ensemble des migrants qui choisissent cette destination ; mais parmi les migrants qui restent dans le pays, on en compte 13 % de cet âge.

Si on considère que les personnes âgées de 15 à 59 ans forment la population active du point de vue de la production des biens économiques, et que les enfants de moins de 15 ans de même que les vieux de 60 ans et plus sont des inactifs, chaque personne active qui ne migre pas a en moyenne 1,2 personne inactives à sa charge. Dans les localités où la structure démographique accuse un déficit du groupe des personnes de 15 à 59 ans et où les mouvements migratoires sont de forte ampleur, les actifs ont à leur charge un nombre d'inactifs plus important. A Song-Naba, chaque personne présente, âgée de 15 à 59 ans, a près de 1,5 personne inactives à sa charge.

### III. - La situation matrimoniale

#### A. INDICATIONS GÉNÉRALES.

Pour 100 hommes âgés de 20 ans et plus, on ne compte que 92 femmes mariées, dont les plus jeunes appartiennent à la tranche d'âge de 15 à 19 ans. Ce déséquilibre a deux sortes de causes : la fuite hors des circuits matrimoniaux d'un nombre assez important de femmes âgées, et le fait que certaines femmes ne sont pas recensées en raison du caractère imprécis ou irrégulier de leur situation matrimoniale. Au décès de leur mari, les veuves doivent normalement rester dans le lignage du défunt : elles sont réparties entre ses frères, ses enfants issus d'une autre union, ou même entre des parents plus éloignés. Dans la pratique, toutefois, il est toujours loisible à une veuve âgée de refuser un nouveau mari, pour se réfugier chez un de ses fils adultes, ou retourner dans son lignage d'origine ; il est même des veuves qui préfèrent demeurer seules. De ce fait, le nombre des femmes circulant dans les échanges matrimoniaux se trouve diminué, en déficit par rapport à l'ensemble des hommes en âge d'être mariés. D'autre part, beaucoup de femmes qui sont dans des situations matrimoniales irrégulières ne sont pas recensées, ou tout au moins ne sont pas recensées comme étant mariées : c'est le cas de la plupart des jeunes filles et des femmes enfuies récemment en Côte d'Ivoire avec des amants. Il existe donc, en réalité, un nombre d'unions légèrement plus élevé que celui qui ressort des cahiers de recensement et des enquêtes. Mais, comme on n'a pas pu évaluer avec précision l'écart entre les résultats de nos enquêtes et la réalité, et comme cet écart est sans doute assez faible, nous nous en tiendrons pour la suite de l'analyse à ces résultats qui expriment l'ensemble des situations socialement reconnues.

Dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans, on ne compte que très peu d'hommes mariés — moins de 2 %. Parmi les hommes âgés de 20 ans et plus, 40 % ne sont pas mariés (5), 39 % sont monogames et 21 % polygames. Les trois quarts environ des hommes âgés

---

(5) Le groupe des hommes qui ne sont pas mariés comprend, en plus des célibataires, les veufs et les divorcés qui, n'ayant pas été polygames au moment du décès ou du départ de leur dernière épouse et ne s'étant pas remariés, n'ont pas de femmes. Dans ce mémoire, on les désignera par l'expression « non-mariés ».

de 20 à 29 ans n'ont pas de femmes ; pour la tranche décennale d'âge suivante, la proportion des non-mariés est légèrement inférieure au tiers. Chez les hommes de 40 à 49 ans, un homme sur six n'a pas de femme ; et un homme sur dix est réduit au même sort dans la tranche décennale suivante, où le pourcentage des non-mariés est le plus faible. La proportion des hommes n'ayant pas de femmes s'élève de un sur six à un sur cinq quand on passe du groupe d'âge de 60 à 69 ans au groupe des vieillards de 70 ans et plus : arrivé à un âge très avancé, il devient difficile à un homme de remplacer par une jeune femme une épouse qui meurt (6).

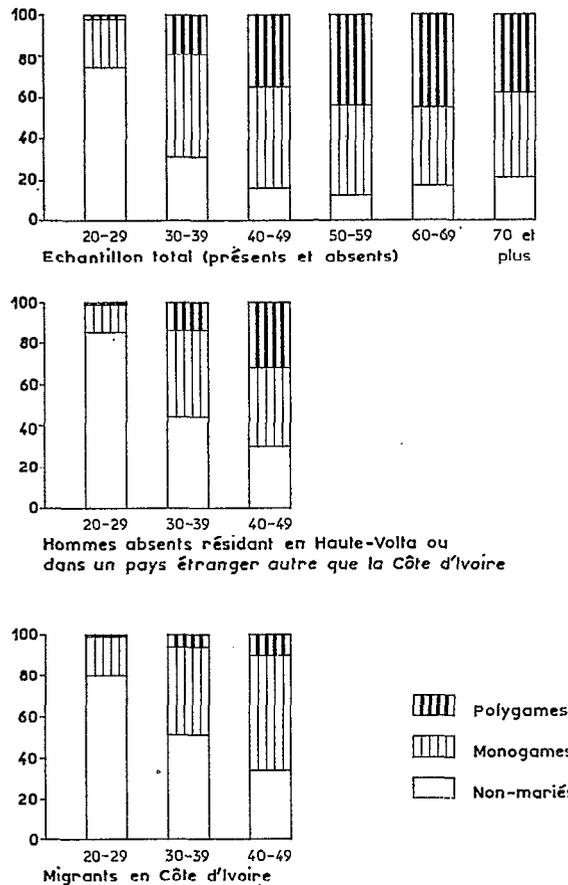


FIG. 9. Répartition des hommes selon leur âge et leur situation matrimoniale (Cent hommes par groupe décennal d'âge)

Les monogames représentent un peu moins du quart des hommes âgés de 20 à 29 ans ; ils constituent la moitié environ de la population masculine âgée de 30 à 49 ans ; et leur nombre varie peu autour de 40 % pour les hommes de 50 ans et plus.

Peu nombreux parmi les hommes de 20 à 29 ans, 2 %, les polygames représentent près de 20 % de la tranche décennale d'âge suivante, et 35 % des hommes âgés de 40 à 49 ans. La plus forte proportion de polygames, 45 %, se rencontre parmi les hommes âgés de 50 à 69 ans ; en raison du décès des épouses âgées, la proportion des polygames tombe à 38 % pour les vieillards de 70 ans et plus. Les bigames représentent 14 % de l'ensemble des hommes en âge d'être mariés ; mais parmi les hommes âgés de plus de

(6) L'écart d'âge entre les époux, la femme étant souvent beaucoup plus jeune que son mari, et la polygamie concourent à limiter le nombre de veufs.

45 ans, ils sont à peu près le quart. Les hommes qui ont trois femmes et davantage représentent plus de 7 % du total des hommes âgés de 20 ans et plus ; ils sont les plus nombreux parmi les hommes de plus de 50 ans — jusqu'à 20 %. Pour l'ensemble de l'échantillon, le taux de polygamie est de 1,53 : les polygames, dont le nombre atteint 21 % de la population masculine en âge d'être mariée, accaparent 58 % des femmes mariées.

\*\*

Un peu plus des trois quarts des migrants sont célibataires ; les hommes mariés partis avec leurs épouses sont un peu moins du cinquième de l'ensemble des migrants ; et les hommes mariés qui ont migré seuls représentent le reste.

Par rapport à l'ensemble des non-mariés âgés de 20 ans et plus, les hommes absents représentent 57 %. Les monogames absents ne sont que 24 % de l'ensemble des monogames. Et moins de 6 % des polygames sont absents. La proportion des absents diminue régulièrement à mesure qu'augmente l'âge, aussi bien pour les non-mariés que pour les monogames et les polygames : parmi les hommes âgés de 20 à 29 ans, les absents sont respectivement 67, 46 et 25 % dans chaque catégorie ; pour la tranche décennale suivante, on a dans le même ordre 57, 31 et 13 % ; et parmi les hommes de 40 à 49 ans, les absents ne sont plus que 28 % des non-mariés, 14 % des monogames et 5 % des polygames. La diminution du pourcentage des migrants parallèlement à l'accroissement de l'âge est la plus faible chez les non-mariés et la plus forte chez les polygames. La tendance à migrer s'affaiblit donc à mesure qu'un homme améliore sa situation matrimoniale en avançant en âge.

La distribution des hommes absents selon leur âge, leur situation matrimoniale et la destination de leur migration révèle que ceux qui demeurent en Haute-Volta comptent parmi eux nettement plus de polygames que ceux qui vont à l'étranger. Dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans, où la proportion de migrants polygames est la plus forte, ceux-ci représentent 16 % des migrants restant en Haute-Volta et seulement 5 % des migrants expatriés. Par contre, les migrants monogames sont proportionnellement plus nombreux parmi les migrants qui sont à l'étranger que parmi ceux restés en Haute-Volta. La tendance à partir loin pour une longue durée est inversement proportionnelle à l'importance des charges familiales des migrants, lorsqu'ils partent seuls ; mais ceux qui emmènent leurs épouses comptent parmi les migrants qui restent absents le plus longtemps.

Les quatre cinquièmes environ des migrants mariés qui sont allés en Côte d'Ivoire y ont emmené leurs épouses ou leur ont demandé de les y rejoindre. Parmi eux on compte un certain nombre d'hommes qui, s'étant mariés en enlevant leurs compagnes, ont eu de bonnes raisons d'emmener celles-ci à l'étranger. Les autres sont souvent des hommes mariés depuis peu, qui partent avec leurs épouses pour éviter qu'elles ne soient exposées aux convoitises des nombreux célibataires en quête de femmes.

Les variations du taux de polygamie selon les localités sont en corrélation avec les variations de la proportion des migrants de 15 à 34 ans qui sont à l'étranger. Le taux de polygamie est généralement d'autant plus élevé que le nombre de ces migrants est plus important. Les tractations matrimoniales se font au détriment des absents. N'ayant pas de femmes, les jeunes gens ne se sentent pas retenus au pays ; mais leur migration augmente leur difficulté de se marier, car elle les place en dehors des circuits de relations traditionnels. Alors, les hommes déjà mariés se partagent les jeunes femmes disponibles. Parmi nos interlocuteurs, un vieillard s'est exprimé à ce sujet dans les termes suivants :

*« Si un de mes fils s'enfuit en Côte d'Ivoire à mon insu, et s'il ne me vient pas en aide en m'envoyant de l'argent, pourquoi me donnerais-je la peine de lui chercher une femme ? Si je reçois une femme durant son absence, je préfère l'accorder à un de ses frères ou de ses camarades qui se montre disposé à me soutenir, ou je l'épouse moi-même — on dit bien que la différence d'âge des conjoints n'a guère d'importance. C'est pour cette raison que de nom-*

*breux vieillards ont plusieurs femmes, tandis que leurs fils adultes restent célibataires. Si nos enfants restaient auprès de nous au lieu d'aller vivre au loin, ils pourraient se marier plus jeunes ; nous aimerions leur venir en aide pour trouver une femme.»*

#### B. VARIATIONS DE LA STRUCTURE MATRIMONIALE SELON L'APPARTENANCE SOCIO-ETHNIQUE.

Les résultats de notre enquête relatifs à la structure matrimoniale selon l'appartenance socio-ethnique ne peuvent pas être extrapolés. Ils sont seulement valables dans le cadre des localités touchées par l'enquête. Les groupes socio-ethniques sont en effet inégalement répartis dans ces localités, où ils sont parfois soumis à des déterminations particulières. Les Yarse de Yako, par exemple, qui forment la grande majorité des Yarse de notre échantillon, présentent certaines caractéristiques sociologiques qu'on ne retrouve pas chez les Yarse implantés en brousse. Pour définir la structure matrimoniale des groupes socio-ethniques de l'Ouest-Mosi, on aurait dû procéder à une enquête par sondage, ou tout au moins effectuer des recherches en de nombreux points judicieusement choisis. Les informations qui suivent ne sauraient donc être qu'une illustration. Cependant, on pourra en tirer une conclusion à portée générale en ce qui concerne les relations entre les migrations et les variations de la structure matrimoniale selon l'appartenance socio-ethnique.

Certains groupes socio-ethniques disposent de plus de femmes que les autres. Chez les Nabisi, on compte 114 femmes mariées pour 100 hommes âgés de 20 ans et plus ; chez les Yarse, on a 108 femmes pour 100 hommes ; et chez les Mowamdo, 104 femmes pour 100 hommes. Dans les autres groupes socio-ethniques, le nombre des femmes mariées est inférieur au nombre des hommes âgés de 20 ans et plus. Le groupe le plus défavorisé est celui des Nyonyose, où on a moins de 90 femmes pour 100 hommes. Ces variations sont liées aux différences des situations sociales et économiques. Les Nabisi profitent de la position privilégiée détenue par les chefs au centre d'importants réseaux de circulation de femmes ; par ailleurs, ils tirent avantage de la puissance attachée à leur statut social personnel. Les Yarse de Yako sont souvent des alliés recherchés, surtout les commerçants : parce qu'ils habitent le centre administratif et qu'ils sont à même de rendre des services sur le plan financier ; au reste, les circuits d'échange de femmes fonctionnent à leur bénéfice dans la mesure où ils acceptent les femmes qui leur sont offertes sans distinction de religion, alors qu'eux-mêmes ne donnent leurs filles qu'à des musulmans. Les Mowamdo de notre échantillon appartiennent la plupart au groupe qui détient le commandement local à Pilimpikou : c'est sans doute une des circonstances qui rend compte de leurs avantages en matière matrimoniale.

A l'intérieur de tous les groupes socio-ethniques, les femmes sont réparties de façon inégale. Les taux de polygamie les plus élevés caractérisent les Nabisi (1,87), les Mowamdo (1,68) et les Yarse (1,63) ; et la polygamie est le moins pratiquée chez les Teng'sobndamba (1,45) et les Silmi-Mosi (1,43). Mais, malgré le grand nombre de femmes dont disposent les Nabisi, la proportion des non-mariés est assez forte parmi eux — 38 % des hommes âgés de 20 ans et plus ; la plupart des femmes sont capitalisées par les chefs et les aînés de lignage, d'où un taux de polygamie élevé. C'est chez les Yarse qu'on a la proportion de non-mariés la plus faible — environ 30 %. Dans les autres groupes, cette proportion varie assez peu autour de 40 %.

En d'autres termes, les variations de la structure matrimoniale selon l'appartenance socio-ethnique sont peu sensibles au niveau du groupe d'âge de 15 à 34 ans, qui alimente principalement les flux migratoires — sauf chez les Yarse. L'influence de ces variations sur les migrations est donc négligeable.

#### C. VARIATIONS DE LA STRUCTURE MATRIMONIALE SELON L'APPARTENANCE RELIGIEUSE.

Chez les animistes, on compte 41 % de non-mariés, 38 % de monogames et 21 % de polygames. Chez les musulmans, ces proportions sont respectivement 37, 39 et 24 %. Et chez les chrétiens, on a dans le même ordre les proportions suivantes : 40, 46 et

14 % (7). Les musulmans se caractérisent par le taux de polygamie le plus élevé, soit 1,57 ; les chrétiens, par le taux le plus bas, soit 1,40 ; tandis que ce taux est de 1,53 chez les animistes. Le groupe à l'intérieur duquel la polygamie se pratique le plus est en même temps celui qui compte le moins de non-mariés. Quant à la proportion relativement élevée de non-mariés chez les chrétiens, elle a une double cause : la prépondérance des tranches d'âge où le célibat est le plus fréquent, et le veuvage des hommes âgés.

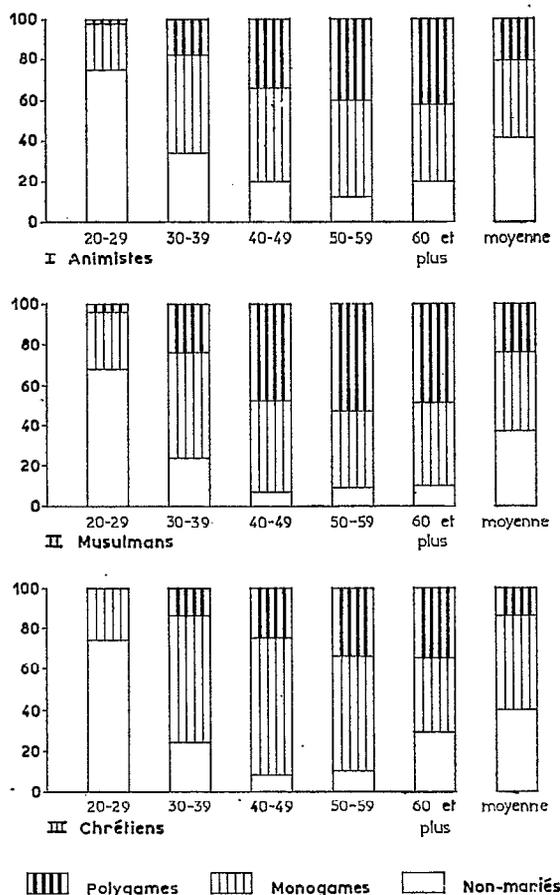


FIG. 10. Répartition des hommes selon leur âge, leur situation matrimoniale et leur appartenance religieuse (Cent hommes par groupe décennal d'âge)

Entre 20 et 29 ans, la proportion des non-mariés varie de 69 à 75 % selon l'appartenance religieuse : elle est la plus faible chez les musulmans, la plus forte chez les animistes, et elle est de 74 % chez les chrétiens. Dans la tranche décennale d'âge suivante, les musulmans et les chrétiens se distinguent plus nettement des animistes : les hommes qui n'ont pas de femmes ne sont que 24 % dans les deux premiers groupes contre 34 % dans le dernier. Entre 40 et 59 ans, la même différence se maintient entre

(7) Dans l'enquête générale sur les migrations, il n'a pas été fait de distinction entre les baptisés, chrétiens à part entière, et les catéchumènes, qui se préparent à recevoir le baptême. Ainsi s'explique le pourcentage notable de polygames chez les chrétiens. Les hommes qui se convertissent au christianisme alors qu'ils ont déjà plusieurs épouses conservent celles-ci, mais ils ne sont baptisés qu'à leur décès. Par ailleurs, certains chrétiens deviennent polygames après leur baptême.

A Koudougou, la structure matrimoniale des chrétiens baptisés est la suivante : 40 % de non-mariés, 54 % de monogames et 6 % de polygames, cf. Annexe.

les fidèles des religions importées et ceux qui pratiquent la religion traditionnelle : 8 % de non-mariés chez les uns, 17 % chez les autres. Au-delà de 60 ans, on en compte 20 % chez les animistes, 10 % chez les musulmans et 29 % chez les chrétiens ; ces variations sont dues à l'influence de la polygamie, le veuvage des hommes âgés étant d'autant plus fréquent que la polygamie est moins pratiquée.

Dans tous les groupes d'âge hormis celui des hommes de 60 ans et plus, la proportion des monogames est la plus élevée chez les chrétiens. Elle atteint un maximum de 67 % chez les chrétiens de 40 à 49 ans. Chez les animistes, le pourcentage le plus élevé de monogames est de 48, pour les hommes de 50 à 59 ans ; et il est de 51 chez les musulmans, pour les hommes de 30 à 39 ans. A partir de 60 ans, les monogames sont relativement moins nombreux chez les chrétiens en raison du veuvage qu'entraîne chez les monogames le décès des épouses âgées.

Chez les chrétiens, la proportion des polygames est négligeable pour les hommes de 20 à 30 ans ; et dans tous les autres groupes d'âge, elle est nettement inférieure à ce qu'elle est chez les animistes et chez les musulmans pour les âges correspondants. C'est parmi les hommes de 50 ans et plus qu'on rencontre le plus de polygames chez les chrétiens : 34 % des hommes de 50 à 59 ans, et 35 % des vieillards de 60 ans et plus. Chez les animistes, les polygames sont les plus nombreux dans le groupe des hommes de 60 ans et plus — 43 % ; et chez les musulmans, c'est la tranche d'âge de 50 à 59 ans qui se caractérise par la proportion la plus élevée de polygames — 53 %.

En somme, ce sont les musulmans qui disposent du plus grand nombre de femmes ; les animistes leur accordent leurs filles en mariage, sans contrepartie matrimoniale. Cet excédent de femmes n'est pas accaparé par un seul groupe d'âge, mais profite à tous. La situation matrimoniale des chrétiens de 30 à 49 ans est plus enviable que celle des animistes du même âge ; par contre, une importante proportion des chrétiens âgés sont veufs.

Comme les migrants ont dans leur grande majorité moins de 30 ans, leur situation matrimoniale est assez comparable, quelle que soit leur appartenance religieuse ; les faibles variations relevées influent peu sur les migrations.

#### IV. - L'appartenance socio-ethnique

Sous l'angle de l'appartenance socio-ethnique, la composition de l'échantillon d'enquête est la suivante : 3 % de Nabisi, 19 % de Nakomse, 5 % de Talse, 2 % de Mowamdo, 31 % de Sikoaba, 12 % de Nyonyose, 5 % de Teng'sobndamba, 4 % de Saba, 8 % de Yarse, 3 % de Silmi-Mosi, 2 % de Gurunsi, 6 % de divers ; l'échantillon ne comprend pas de Ninisi, ni de Peul. Cette distribution n'est pas représentative, en raison du nombre insuffisant des localités touchées par l'enquête ; pour définir la composition socio-ethnique de l'ensemble de la population de l'Ouest-Mosi, il aurait fallu effectuer une étude par sondage. Toutefois, que l'échantillon ne soit pas représentatif de ce point de vue ne comporte pas d'inconvénient pour l'étude de l'influence qu'exerce éventuellement le facteur de l'appartenance socio-ethnique sur les migrations.

La proportion des hommes absents par rapport à la population masculine totale est dans tous les groupes, hormis les Mowamdo et les Yarse, proche de 23 %. Chez les Mowamdo, on compte 27 % d'hommes absents ; et chez les Yarse, 17 %. Il ne semble pas, pourtant, que ces écarts par rapport à la moyenne résultent du facteur de l'appartenance socio-ethnique. Les Mowamdo étant assez peu répandus dans l'Ouest-Mosi, ceux qui ont été touchés par l'enquête sont presque tous originaires de la même localité, Pilimpikou, où ils forment un groupe socialement important et dynamique, qui détient le commandement local ; des facteurs autres que l'appartenance socio-ethnique sont la cause de la proportion élevée des migrants parmi eux. Le faible pourcentage des migrants parmi les Yarse doit être mis en relation avec le fait que la grande majorité des Yarse touchés

par l'enquête habitent Yako, or on sait que les centres fournissent moins de migrants que la brousse (8).

En général, l'appartenance socio-ethnique n'a guère d'influence sur les migrations. Les Nabisi et les Nakomse, membres des lignages qui détiennent le pouvoir politique traditionnel, s'expatrient comme les membres des autres groupes socio-ethniques. Et les Gurunsi qui vivent près des Mosi migrent comme ces derniers. Aucun groupe ne présente de particularités d'ordre social ou économique qui soient susceptibles de retenir massivement ses jeunes.

## V. - L'appartenance religieuse

L'échantillon d'enquête comprend 64 % d'animistes, 18 % de musulmans et un pourcentage égal de chrétiens. Cette distribution ne nous apprend rien sur l'importance relative des groupes religieux dans l'Ouest-Mosi : l'échantillon comprend une proportion élevée de personnes originaires des centres, où les chrétiens et les musulmans sont plus nombreux qu'en brousse. La proportion réelle des chrétiens par rapport à la population totale est très inférieure à 18 %. Cette distribution présente seulement l'avantage de permettre l'analyse des phénomènes migratoires dans les groupes minoritaires.

Par rapport à la population masculine âgée de 15 ans et plus, la proportion des migrants est la suivante dans les divers groupes religieux : 32 % chez les animistes, 38 % chez les musulmans et 41 % chez les chrétiens. Mais avant de conclure à une influence du facteur de l'appartenance religieuse sur les migrations, on doit s'interroger sur les causes des disparités enregistrées.

Le groupe musulman se compose de deux catégories de personnes : les Yarse qui présentent une structure démographique normale, et les Mosi convertis qui sont en majorité des jeunes. Quant aux néophytes chrétiens, ils se recrutent surtout dans la jeunesse. Comme les jeunes qui se convertissent aux religions importées viennent de l'animisme, le groupe des animistes se caractérise par le fait que la proportion des jeunes y est moindre et celle des personnes âgées plus élevée. Par rapport à la population masculine âgée de 15 ans et plus, on compte en effet 53 % d'individus de 15 à 34 ans chez les animistes, 63 % chez les musulmans et 72 % chez les chrétiens. Les migrants étant surtout des jeunes, il n'est donc pas étonnant qu'ils soient relativement moins nombreux chez les animistes que chez les musulmans et les chrétiens. En d'autres termes, le facteur de l'appartenance religieuse n'intervient pas en tant que tel pour favoriser ou restreindre notablement les migrations, mais c'est la structure démographique propre des divers groupes qui explique les différences des taux de migration (9).

Si on compare le pourcentage des migrants chez les animistes, les musulmans et les chrétiens pour les seules tranches d'âge de 15 à 34 ans, on observe qu'il ne varie guère : on a respectivement dans les trois groupes un peu plus de 52, 49 et 49 % de migrants. Le fait que les migrants musulmans et chrétiens sont en proportion légèrement moindre que les migrants animistes résulte de ce que ces deux groupes comptent une fraction notable de leurs implantés dans les centres, où les migrations ont moins d'ampleur — on l'a déjà noté à propos des Yarse. En somme, les croyances et les habitudes socio-religieuses propres à chaque groupe ne jouent pas de rôle déterminant en ce qui concerne la migration.

(8) Chez les Yarse de Sitan, la proportion des hommes absents par rapport à la population masculine totale est de 22 %.

(9) Des enquêtes plus poussées permettraient une analyse plus fine du comportement migratoire des musulmans et des chrétiens. Il semble que les catéchumènes migrent moins que les baptisés. Parmi les musulmans, on compte de nombreux commerçants qui ne pratiquent guère que les migrations courtes.

Comme les musulmans et les chrétiens se marient en moyenne un peu plus jeunes que les animistes, on trouve parmi les migrants appartenant aux deux premiers groupes religieux plus d'hommes mariés que parmi ceux du dernier groupe. Mais l'appartenance religieuse n'influence guère les migrants dans leur décision d'emmener avec eux leurs femmes ou de les laisser au pays. Les migrants qui partent avec leurs épouses sont, pour l'ensemble des groupes religieux, 78 % des migrants mariés ; cette proportion est de 77 % et 83 % respectivement chez les chrétiens et chez les musulmans.

## VI. - La scolarisation

Les enfants d'âge scolaire sont environ 95 000 dans l'Ouest-Mosi. En 1969/1970, les écoles primaires ont accueilli 6 150 garçons et 3 203 filles, soit respectivement 13 et 7 % de la population scolarisable pour chaque sexe. Les élèves qui achèvent le cycle primaire par l'obtention du certificat d'études sont relativement peu nombreux par rapport à la population scolaire, car la plupart quittent l'école en cours de scolarité. Beaucoup sont renvoyés parce qu'ils ne donnent pas satisfaction dans leur travail, quelques-uns abandonnent l'école de leur propre gré (10). Dans ces conditions, la majorité des jeunes qui déclarent être passés par l'école n'ont retiré qu'un médiocre bénéfice de l'enseignement qui leur a été dispensé. La plupart sont incapables de s'exprimer correctement par écrit, certains ne savent plus lire, et la connaissance de la langue française se réduit assez souvent à quelques phrases stéréotypées. Quant aux élèves qui ont atteint un niveau d'instruction plus élevé, qui ont obtenu le certificat d'études, ils ne trouvent pas sur place la possibilité de mettre à profit leur savoir, d'autant qu'ils perçoivent leur niveau d'instruction comme une contre-indication au travail agricole. Il est vrai que, dans sa forme actuelle, l'enseignement est davantage conçu pour former des agents d'administration que pour promouvoir un paysannat moderne.

Parmi les jeunes gens et les jeunes hommes de 15 à 34 ans qui ont fréquenté l'école primaire, on compte 58 % de migrants, tandis que les migrants ne sont que 50 % des individus du même groupe d'âge qui n'ont pas été scolarisés.

L'école primaire ne contribue nullement à retenir au pays les enfants qui y passent. On reproche souvent à l'enseignement primaire de donner une formation qui est sans rapport direct avec les problèmes locaux de l'économie rurale, de ne pas valoriser le métier de paysan. Ce reproche est fondé. On ne doit cependant pas imaginer qu'un simple changement des programmes scolaires serait en mesure d'attacher les enfants à la terre, car un tel changement n'aurait pas d'effets immédiats sur les causes objectives des migrations. Les enfants qui réussissent leurs études ont tendance à migrer plus que les autres, parce que leurs succès scolaires les éloignent d'une terre qu'ils savent ingrate : ils peuvent espérer trouver ailleurs à tirer meilleur avantage de leur savoir. Il n'est pas surprenant que les enfants les plus doués et les plus dynamiques soient le plus attirés par la migration vers la Côte d'Ivoire.

\*\*

Les écoles rurales sont au nombre de douze dans le cercle de Yako et de quarante-sept dans celui de Koudougou. Elles ont un cycle d'études de trois années, les gar-

---

(10) Le cycle de l'enseignement du premier degré est de six ans. De la première à la dernière classe, c'est-à-dire du cours préparatoire première année au cours moyen deuxième année, les élèves se répartissent ainsi : 24 %, 19 %, 18 %, 13 %, 14 % et 12 %. Sur les 1 157 élèves qui ont suivi le cours moyen deuxième année en 1969-1970, 914 se sont présentés au certificat d'études, et 211 ont été admis, soit 18 % des élèves de cette classe.

cons étant recrutés à l'âge de 14 ou 15 ans et les filles à 12 ou 13 ans. D'après les informations des services de l'éducation rurale, les quatre cinquièmes environ des élèves recrutés arrivent au terme de leurs études. Durant l'année scolaire 1970/1971 (du 1-5-70 au 28-2-71), les écoles rurales de l'Ouest-Mosi ont accueilli 2 558 garçons et 372 filles.

Bien que la formation dispensée dans les écoles rurales ait pour objectif direct la promotion du paysannat, il ne semble pas que cette forme d'enseignement contribue beaucoup plus que l'école primaire à retenir les jeunes au pays. Ceux-ci n'ont que rarement la possibilité de mettre en œuvre ce qu'ils ont appris à l'école rurale, ils ne peuvent pas cultiver à leur profit de bonnes terres selon les méthodes les plus rentables. Mais, même s'ils pouvaient appliquer leur savoir agricole et bénéficier eux-mêmes de leur travail, il leur serait impossible de gagner l'équivalent de ce que leurs camarades migrants rapportent de la Côte d'Ivoire : cela suffit à expliquer les départs en migration. Grâce à leur ascendant personnel et à leur dévouement, certains maîtres d'école rurale ont réussi, pendant un temps, à retenir au pays quelques-uns de leurs anciens élèves, pour essayer de promouvoir une agriculture moderne qui soit rentable ; aucune de ces tentatives généreuses n'a abouti à un résultat objectivement convaincant. Les conditions réelles de la production et de la distribution des biens sont actuellement telles en pays mosi que les jeunes ne jugent pas intéressant de se consacrer sur place à l'agriculture, que ce soit individuellement ou en groupements coopératifs.

## VII. - Les cultures de rapport

On sait que les superficies consacrées aux cultures de rapport ne constituent qu'une faible proportion des superficies mises en culture dans l'Ouest-Mosi : plus des neuf dixièmes des champs produisent des mils pour la subsistance — petit mil, sorgho rouge et sorgho blanc. D'après les estimations présentées dans le rapport de l'O.R.D. (11) de Koudougou pour l'année 1969, les superficies consacrées au riz, à l'arachide et au coton, dans les cercles de Yako et de Koudougou, ont constitué respectivement 0,7 %, 3 % et 2,8 % de l'ensemble des superficies cultivées. En 1970, ces cultures ont sans doute été quelque peu augmentées, mais la majeure partie de l'arachide et une part de riz sont directement consommées par les producteurs. Il n'est pas possible d'estimer les superficies consacrées à la culture des tubercules ; quant au sésame, il est cultivé en association avec des mils, mais on ne sait pas sur quelles superficies.

Pauvre en bas-fonds, le cercle de Yako ne produit pas beaucoup de riz en comparaison du cercle de Koudougou, où se trouvent en particulier la plaine de Nandiala et celle de Temnoré, avec les sources de la Volta Rouge. D'après le rapport de l'O.R.D. cité plus haut, 50 ha seulement auraient été cultivés en riz dans le cercle de Yako en 1969, contre 1 500 dans celui de Koudougou. D'autre part, le cercle de Koudougou a des sols légers propices à la culture de l'arachide : le rapport fait état de 3 400 ha consacrés à cette culture dans ce cercle, contre 2 600 dans celui de Yako. Le coton, par contre, vient mieux sur les terres plus argileuses du cercle de Yako : 4 200 ha y ont été consacrés à cette production, contre 1 400 dans le cercle de Koudougou. Les marchés de coton se distribuent tous les ans à peu près de la même manière dans l'Ouest-Mosi : leur densité et l'importance des quantités commercialisées sont en rapport direct avec la qualité agricole des sols.

La part de la production de riz, d'arachides et de tubercules qui est commercialisée ne peut être estimée avec précision dans l'état actuel de nos connaissances ; une enquête particulière sur ce sujet serait d'un grand intérêt.

---

(11) O.R.D. : Organisme Régional de Développement.

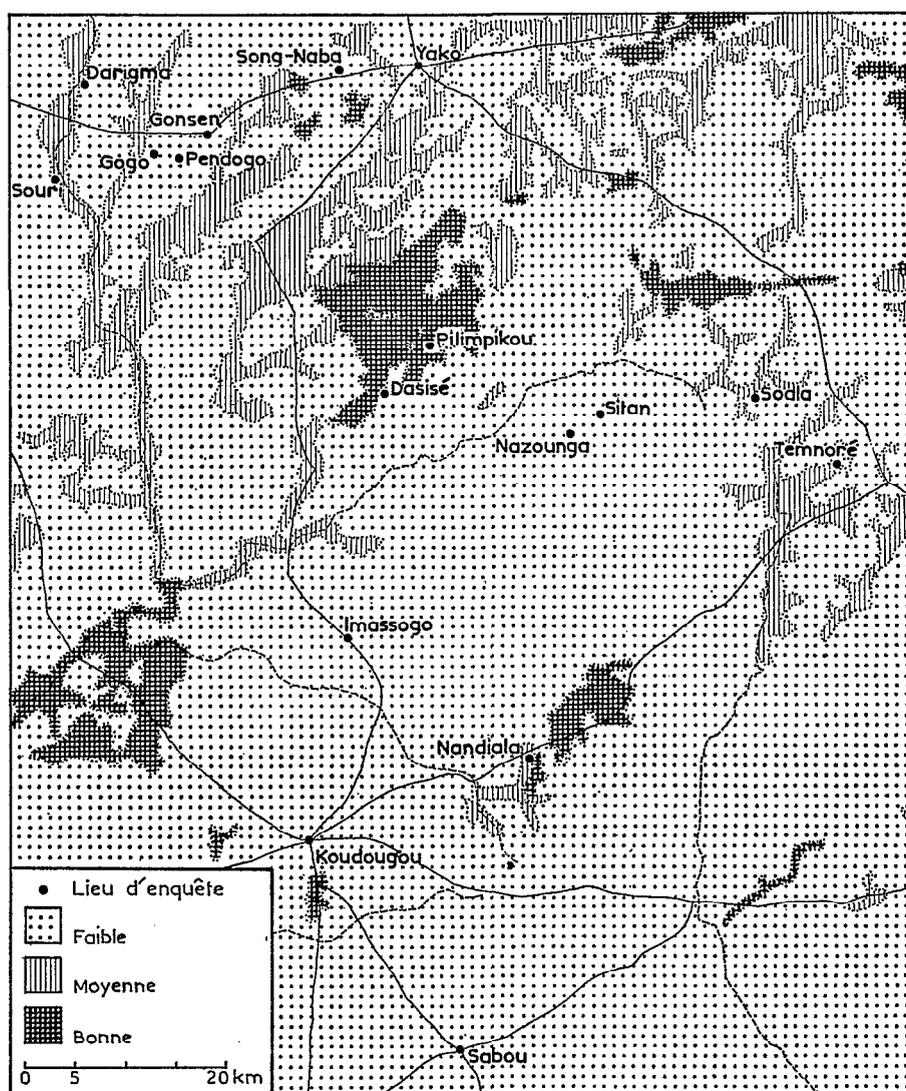


FIG. 11. Valeur agricole des sols dans l'Ouest-Mossi  
d'après G. Remy, à partir de la carte pédologique de reconnaissance  
de la République de Haute-Volta, 1968

En 1968, l'Etat avait accordé à l'O.R.D. le monopole de la commercialisation de l'arachide et du sésame dans le triple but d'assurer aux cultivateurs la vente de ces produits au poids et aux prix officiels, de permettre à l'O.R.D. de mieux contrôler le remboursement du crédit, et de créer au bénéfice de cet organisme une source permanente de revenus. Mais dès la première campagne d'achat, il s'avéra que l'O.R.D. n'était pas en mesure d'imposer son monopole et d'assurer la commercialisation dans des conditions rentables. Des commerçants privés ont effectué des achats au mépris de la réglementation en vigueur ; de ce fait, l'O.R.D. n'a pu commercialiser que des quantités médiocres, sur des marchés très dispersés ; enfin, l'adjudication des produits par la Caisse de stabilisation n'a pas été profitable. Au lieu des 206 tonnes d'arachide décortiquée dont l'achat avait été prévu dans les cercles de Yako et de Koudougou, l'O.R.D. n'a pu rassembler, en cinquante-deux points d'achat, que 10 tonnes d'arachide en coque et un peu moins de 36 tonnes d'arachide décortiquée ; la commercialisation du sésame a porté sur 11,5 tonnes. A l'achat, la valeur globale de ces produits n'a pas atteint 1 300 000 CFA. Etant donné les frais occasionnés par cette commer-

cialisation (achat, transport, stockage), l'opération a été, en définitive, coûteuse pour l'O.R.D. Le monopole fut supprimé en 1969.

En 1967, l'O.R.D. a commercialisé environ 60 tonnes de riz dans les secteurs de Kindi et de Koudougou. L'année suivante, cet organisme n'a pas acheté de riz. Et en 1969, la commercialisation du riz par l'O.R.D. a porté sur 17 tonnes environ, valant à l'achat à peu près 340 000 CFA.

Ces informations sont les seules disponibles en ce qui concerne la commercialisation de l'arachide, du sésame et du riz ; le commerce des tubercules échappe à tout contrôle. Bien qu'on ne sache pas quelles quantités de ces produits sont achetées par les commerçants privés, on peut supposer que le marché de ces produits est relativement peu important dans l'Ouest-Mosi.

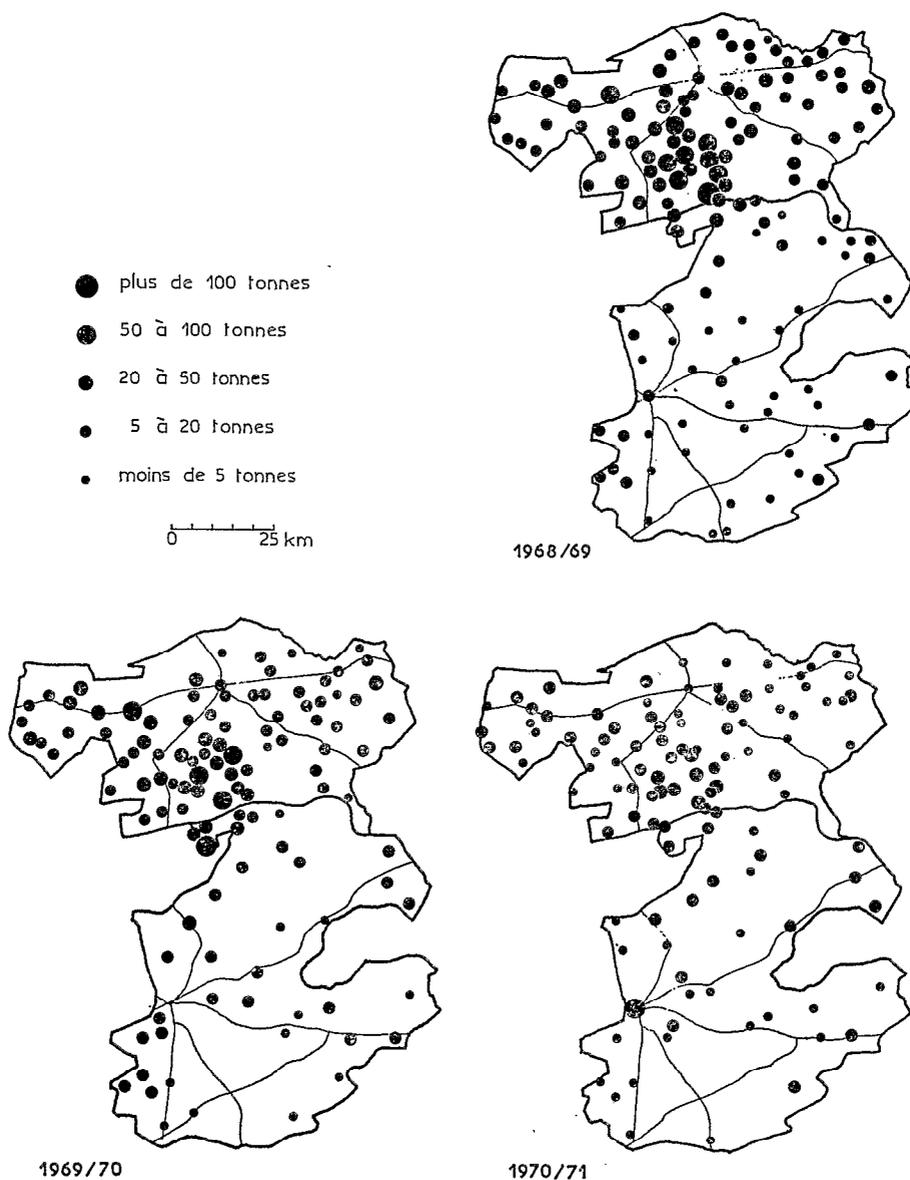


FIG. 12. Marchés de coton dans les cercles de Yako et de Koudougou d'après l'O.R.D. de Koudougou

Le coton est la seule culture qui rapporte régulièrement une masse d'argent appréciable dans cette région. Et on possède sur la commercialisation de ce produit des informations précises depuis que la C.F.D.T. (12) s'en occupe, c'est-à-dire depuis 1951.

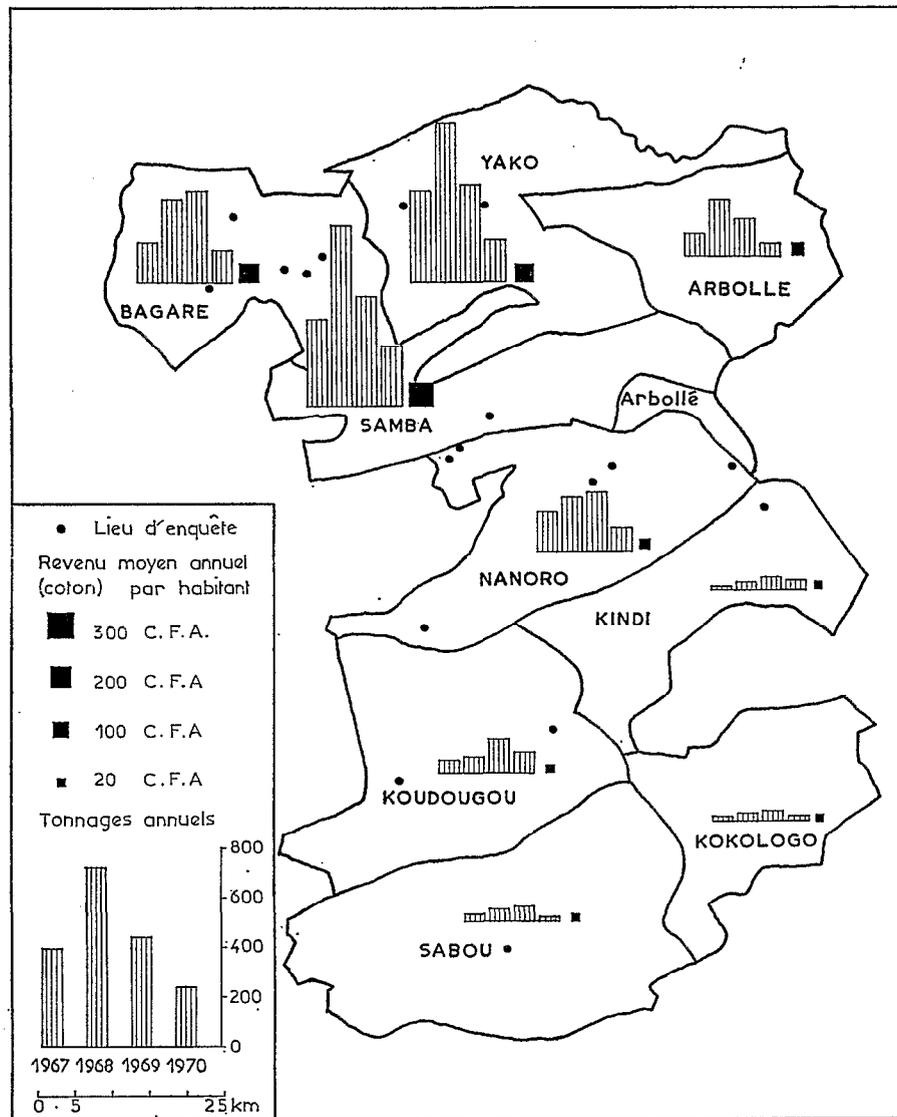


FIG. 13. Commercialisation du coton par l'O.R.D. de Koudougou de 1967/68 à 1970/71 dans les subdivisions administratives des cercles de Yako et de Koudougou

La moyenne annuelle de coton commercialisé par l'O.R.D. dans le cercle de Yako, de 1967 à 1970, a été de 1 226 tonnes. Le tonnage est passé de 987 en 1967 à 1 956 l'année suivante, la récolte de 1968 ayant été la meilleure jamais enregistrée. La subdivision de Samba a eu la plus forte production — 445 tonnes en moyenne par an. Annuellement, pendant la même époque, le cercle de Koudougou a commercialisé 362 tonnes en moyenne, la plus grosse part de la production provenant de la subdivision de Nanoro, 179 tonnes.

(12) C.F.D.T. : Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles.

Pour l'ensemble de l'Ouest-Mosi la production commercialisée par l'intermédiaire de l'O.R.D. a été de 1 589 tonnes en moyenne par an, de 1967 à 1970. A raison de 30 CFA le kilo, le coton a donc rapporté en moyenne un peu moins de 48 millions de francs CFA par an aux cultivateurs de l'Ouest-Mosi, soit à peu près 100 CFA par habitant — 200 CFA dans le cercle de Yako, et un peu plus de 35 CFA dans celui de Koudougou. Dans la subdivision de Samba, le coton a rapporté près de 300 CFA par habitant — presque 500 CFA

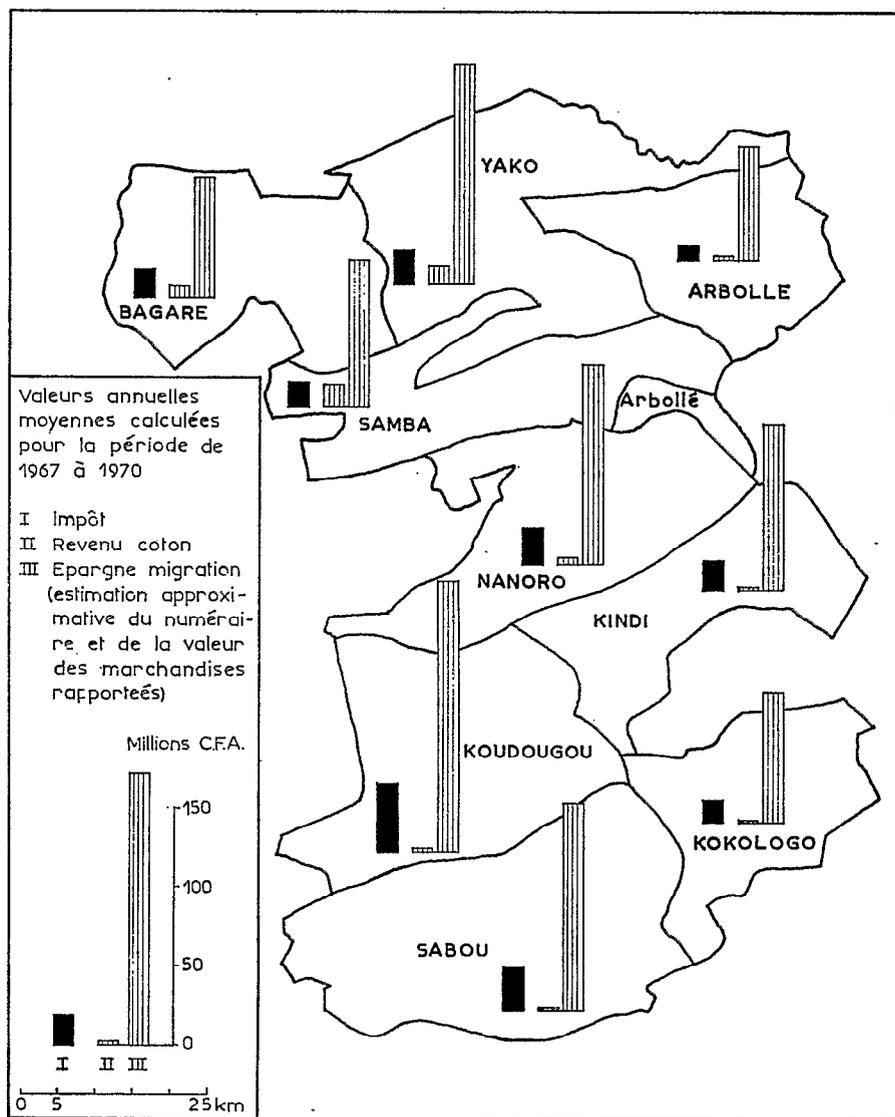


FIG. 14. Montant des impôts, valeur du coton commercialisé par l'O.R.D., et épargne rapatriée par les migrants, dans les subdivisions administratives de l'Ouest-Mosi

en 1968 ; dans les subdivisions de Yako et de Bagaré, les revenus provenant de la commercialisation du coton ont été proches de 200 CFA par habitant ; dans celles d'Arbolle et de Nanoro, le coton a rapporté environ 100 CFA par habitant ; dans la subdivision de Koudougou, le revenu provenant du coton a été d'environ 35 CFA par habitant ; et ce revenu a été inférieur à 20 CFA dans les subdivisions de Kindi, Kokologo et Sabou.

Ce rapide examen de ce que représentent les cultures de rapport dans l'Ouest-Mosi montre quel est leur médiocre niveau de développement, partant leur faible incidence

économique. La plus importante d'entre elles, le coton, n'a même pas rapporté le tiers du montant des impôts durant la période de 1967 à 1970. Dans aucune subdivision, le revenu provenant de la commercialisation du coton n'a couvert le montant des impôts — dans la subdivision de Samba où l'économie cotonnière est la plus développée, le coton a rapporté 13 351 000 CFA, tandis que 15 267 000 CFA étaient exigés pour l'impôt. On comprendra dès lors que les flux migratoires ne sont guère déterminés par les niveaux de l'agriculture de rapport dans les diverses régions. Les hommes qui vont travailler en Côte d'Ivoire sont presque aussi nombreux à Pilimpikou, dans la subdivision de Samba qui produit beaucoup de coton, qu'à Sabou, où la production cotonnière est dérisoire — on compte 15 % d'absents à Pilimpikou, contre 16 % à Sabou. Cela est non seulement dû au fait que les cultures de rapport n'assurent aux cultivateurs de l'Ouest-Mosi que des revenus très bas et irréguliers, mais également à ce qu'elles sont sous le contrôle des aînés et ne profitent donc pas directement à la génération qui alimente les mouvements migratoires. Les terres les plus propices au coton et les rizières sont en effet toujours exploitées par les aînés.

Dans les régions où des terres suffisantes et de bonne valeur agricole permettent un certain développement des cultures de rapport, les chefs d'exploitation ne migrent que dans des cas tout à fait exceptionnels. Mais même ailleurs, ils migrent peu souvent. On n'en compte à peine que 3 % parmi l'ensemble des migrants de l'échantillon — leur migration ne provoque que d'infimes variations de la structure globale de la population des migrants d'une région à l'autre.

### VIII. - L'urbanisation

Dans l'Ouest-Mosi, seuls les centres de Yako et Koudougou peuvent être considérés comme en cours d'urbanisation ; mais le processus est nettement plus avancé dans la seconde localité. Comme ville natale du premier Président de la République de Haute-Volta, Koudougou a profité d'une sollicitude particulière du gouvernement jusqu'en 1966. Quelques constructions somptueuses rappellent l'époque où cette ville recevait fréquemment d'illustres hôtes — hommes politiques, hauts fonctionnaires et hommes d'affaires étrangers. A ses infrastructures administrative et commerciale, relativement importantes en raison du nombre de ses habitants, Koudougou a joint un secteur industriel qui continue à croître régulièrement.

Ainsi que nous l'avons déjà noté, l'agriculture reste la principale occupation de la plupart des habitants de Yako et de Koudougou. Mais le développement de la réalité urbaine provoque la création d'emplois nouveaux, entraînant une multiplication désordonnée d'occupations occasionnelles pour une main-d'œuvre non qualifiée. Par ailleurs, l'urbanisation se traduit surtout par une transformation des représentations collectives et des modes de vie. Dans les centres, la société traditionnelle se désagrège plus vite qu'en brousse, minée par l'argent et par les influences conjointes et intensives de la scolarisation, des religions importées et de l'administration. Il se crée dans les centres un nouvel univers social et culturel, qui s'exprime à travers de nouvelles habitudes de consommation ; les jeunes y trouvent la possibilité d'agir assez librement, hors des contraintes traditionnelles.

Nous manquons de données pour autoriser des conclusions précises et certaines sur les tendances et les comportements de la population des centres en ce qui concerne les migrations. Les résultats de nos enquêtes nous permettent, cependant, de proposer quelques hypothèses. Ainsi, il semble que la tendance à migrer soit inversement proportionnelle au taux d'urbanisation des centres — 13 % de migrants à Yako, contre 10 % à Koudougou. D'autre part, on compte moins de jeunes gens et de jeunes adultes parmi les migrants des centres que parmi ceux de brousse ; mais il y a relativement plus d'hommes mûrs, en particulier des commerçants, parmi les premiers que parmi les seconds — beau-

coup se rendent auprès de parents installés dans les grandes villes de la Haute-Volta ou en Côte d'Ivoire. Deux sortes de raisons contribuent à expliquer pourquoi les jeunes des centres migrent moins que ceux de la brousse. Les menues ressources qu'ils peuvent se procurer sur place sont souvent suffisantes pour les détourner des pénibles migrations lointaines, et ils trouvent dans les centres où ils demeurent un genre de vie qui les satisfait à peu près — nouvelles habitudes de consommation et, surtout, possibilité de rompre les liens traditionnels et d'instaurer des rapports sociaux fondés sur l'argent, l'instruction, une religion importée, ou sur tout autre facteur qui assure l'initiative aux jeunes dans les centres semi-urbains.

## II - DESCRIPTION SOMMAIRE DES MIGRATIONS

### I. - Destination des migrants

Les flux migratoires sont massivement orientés vers la Côte d'Ivoire : un peu plus des quatre cinquièmes des hommes qui migrent vont dans ce pays. Ceux qui vont au Ghana sont 1 %, et le nombre des migrants qui se rendent au Mali est encore inférieur.

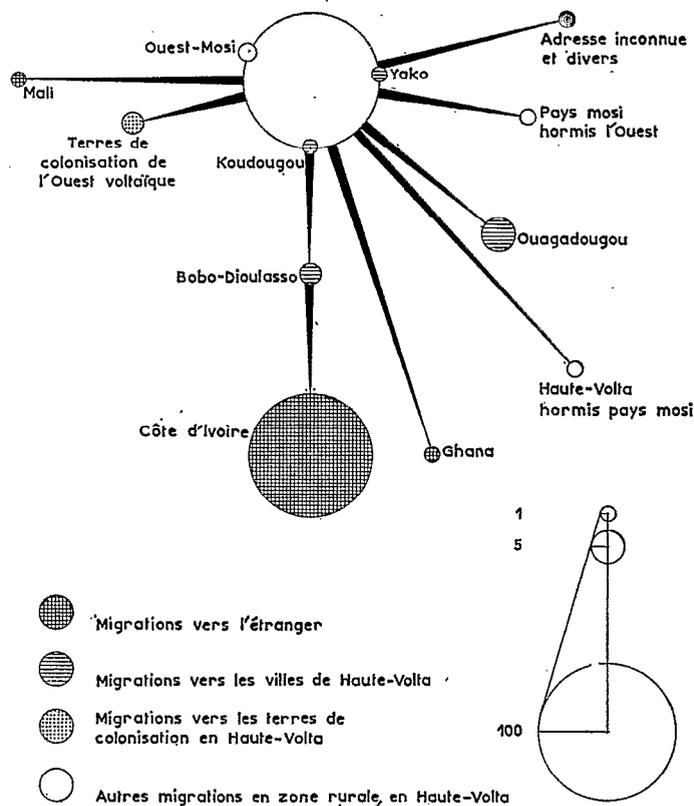


FIG. 15. Répartition des migrants de l'Ouest-Mosi selon le lieu de leur migration

Les migrations vers les centres urbains représentent 10 % de l'ensemble des migrations : 5 % des migrants vont à Ouagadougou, 3 % à Bobo-Dioulasso, 1 % à Yako et autant à Koudougou. Les migrations vers les terres de colonisation mosi dans l'Ouest de la Haute-Volta concernent 3 % des migrants. Enfin, 3 % des migrants se déplacent à l'intérieur du

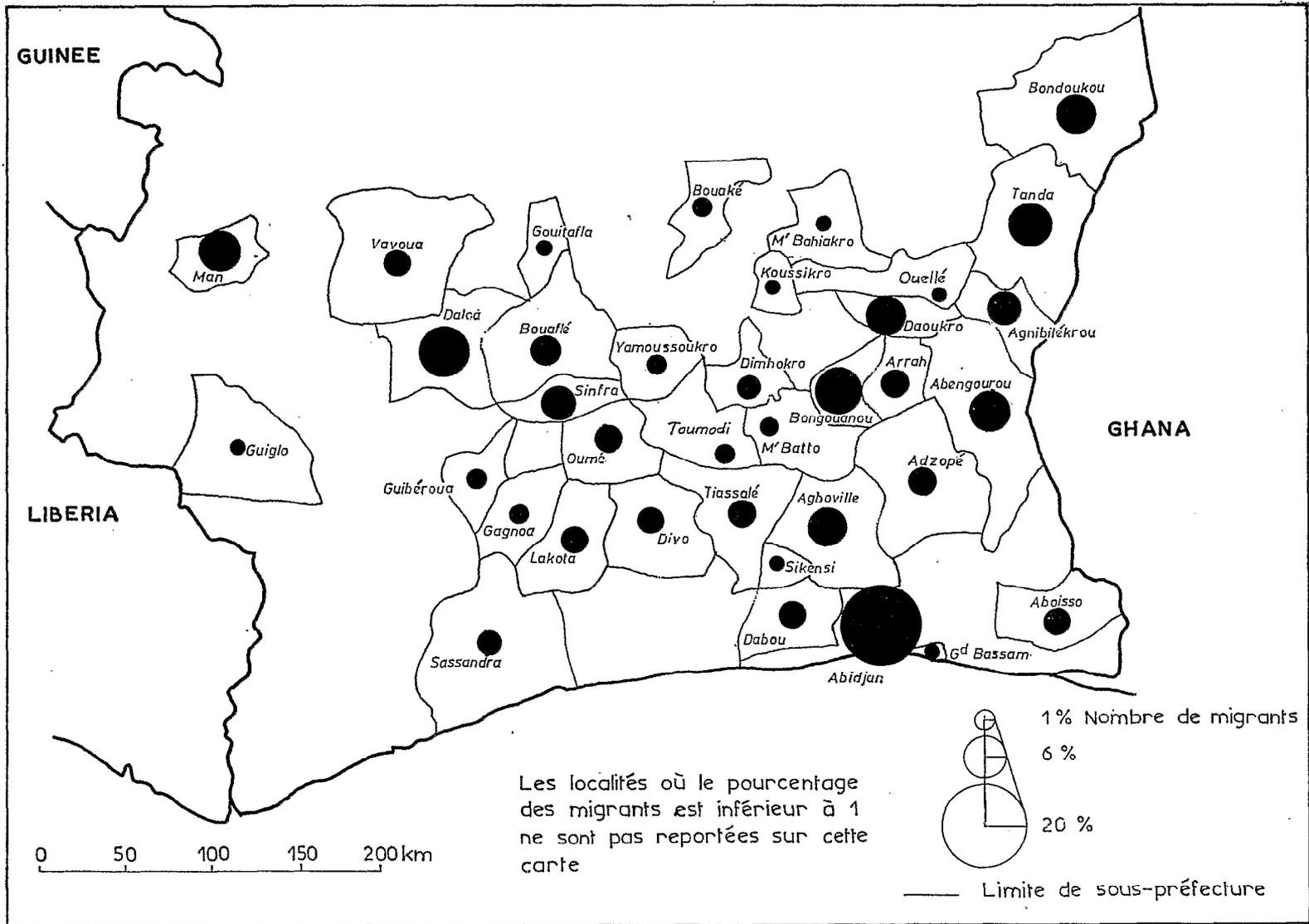


FIG. 16. Répartition des migrants de l'Ouest-Mossi en Côte d'Ivoire

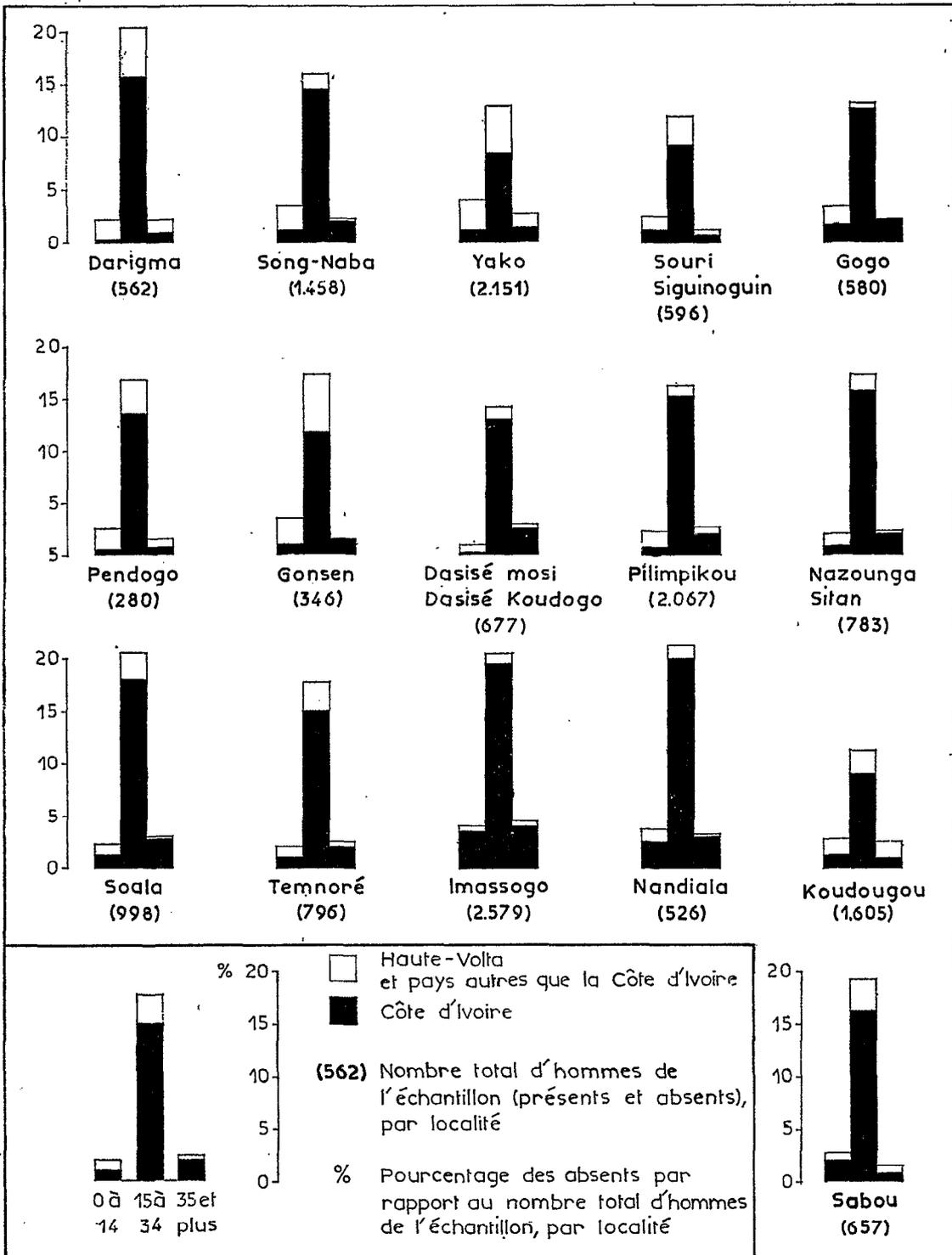


FIG. 17. Répartition des hommes absents par groupes d'âge selon leurs localités d'origine et les pays de leur résidence actuelle

pays mosi, hors des villes, 1 % en dehors du pays mosi mais sans passer les frontières de la Haute-Volta, et la destination de 1 % des migrants n'est pas connue.

La distribution des migrants en fonction de leur destination varie selon les localités. A Gogo, Imassogo et Nandiala, la proportion de ceux qui vont en Côte d'Ivoire dépasse neuf sur dix. A Pilimpikou, Dasisé, Nazounga et Sitan, et à Soala, cette proportion est supérieure à 85 %. A Song-Naba, Temnoré et Sabou, les migrants qui se rendent en Côte d'Ivoire sont encore plus de 80 %. Darigma, Sourì et Siguinoguin, Pendogo et Gonsen, par contre, n'ont en Côte d'Ivoire qu'une proportion moindre de leurs migrants — soit respectivement, 68, 77, 71 et 63 %. Parmi les migrants originaires de Yako, 57 % seulement vont en Côte d'Ivoire, et ce pourcentage est de 75 pour Koudougou. Sauf exception, les migrations vers la Côte d'Ivoire sont donc d'autant plus nombreuses que les pourcentages globaux de migrants sont plus élevés dans les différentes localités — cela est particulièrement net pour Imassogo et Nandiala. Les localités de Darigma, Sourì et Siguinoguin, Pendogo et Gonsen présentent comme caractéristique commune le fait qu'une proportion appréciable de leurs migrants vont vers les terres de colonisation de l'Ouest voltaïque — plus de 14 % pour les trois premières localités et pour Gonsen, 11 % pour Pendogo. Dans les centres régionaux comme Yako et Koudougou, de nombreuses migrations sont motivées par des activités commerciales à l'intérieur du pays, et les séjours plus ou moins prolongés de migrants dans les villes de la Haute-Volta sont facilités par la présence de parents dans ces villes ; 14 % des migrants de Yako et de Koudougou vont à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso — Ouagadougou reçoit 8 % des migrants de Yako et 11 % de ceux de Koudougou. Plus les villes sont importantes et rapprochées, plus leurs relations sont intenses.

Les migrants de l'Ouest-Mosi qui se rendent en Côte d'Ivoire vont tous en zone de forêt, la majeure partie d'entre eux trouve du travail dans le sud-est du pays. On en compte près de 20 % à Abidjan et dans la région proche de la capitale. Un peu plus au nord, dans la sous-préfecture d'Agboville, il y a 4 % des migrants de l'Ouest-Mosi ; dans les sous-préfectures de Bongouanou et de Daoukro, ils sont respectivement 6 et 4 %. De nombreux migrants de l'Ouest-Mosi sont implantés le long de la frontière du Ghana : entre 3 et 5 % dans les sous-préfectures d'Abengourou, d'Agnibilékrou, de Tanda et de Bondoukou. Dans le centre-sud de la Côte d'Ivoire, les migrants de l'Ouest-Mosi sont plus dispersés. Dans l'Ouest, on n'en rencontre des concentrations notables qu'à Daloa, 7 %, et à Man, 5 % ; mais, sauf dans les sous-préfectures de Man et de Guiglo, on ne trouve guère de migrants originaires de l'Ouest-Mosi le long de la frontière libérienne, dans une zone d'environ 100 km de largeur.

## II. - Durée des migrations, saison des départs et des retours

Un procédé couramment utilisé pour déterminer la durée des migrations consiste à demander combien de temps s'est écoulé depuis le dernier départ en migration des personnes absentes au moment de l'enquête. Un peu plus de 45 % seulement des migrants séjournant en Côte d'Ivoire pendant la saison sèche 1969/1970 sont partis au cours des deux dernières années — 14 % depuis six mois ou moins, 12 % depuis plus de six mois et moins d'un an, et 21 % depuis un an et moins de deux ans ; 14 % des migrants sont absents depuis une période égale ou supérieure à deux ans mais n'excédant pas trois ans ; 10 % depuis trois ans et moins de quatre ans ; et le reste, soit 29 %, depuis quatre ans ou plus. Mais ces pourcentages varient en fonction de la saison à laquelle sont effectuées les enquêtes, particulièrement pour la catégorie des migrations de durée moyenne — d'une à trois années. Les migrations courtes ont souvent lieu pendant la saison sèche, tandis qu'une proportion notable des hommes qui effectuent des migrations de durée moyenne se trouvent chez eux durant cette partie de l'année ; leur migration n'est donc pas relevée si l'enquête est faite au cours de cette saison. On ne retiendra donc pas les résultats de ce

procédé d'enquête pour définir la répartition des migrations en fonction de leur durée. Toutefois, le pourcentage relativement élevé des hommes absents depuis plus de quatre ans, rapporté à la faible fréquence des migrations anciennes qui ont excédé quatre ans, permet de supposer que les migrants s'absentent de plus en plus longtemps.

Pour connaître la distribution réelle des migrations en fonction de leur durée, on a demandé aux anciens migrants combien de temps ils sont restés en Côte d'Ivoire à leur dernier séjour dans ce pays. Les réponses ont été classées dans trois catégories, selon l'époque à laquelle ont eu lieu les migrations — retour depuis 1965, retour entre 1965 et 1955, retour antérieur à 1955. Les migrations d'une durée égale ou inférieure à deux ans représentent depuis une quinzaine d'années à peu près les trois quarts des migrations ; auparavant, neuf migrants sur dix rentraient chez eux avant le terme de la seconde année d'absence. La proportion des migrations de moins d'un an a régulièrement diminué depuis 1955 — 70 % avant 1955, 52 % entre 1955 et 1965, 47 % depuis 1965. Le pourcentage des

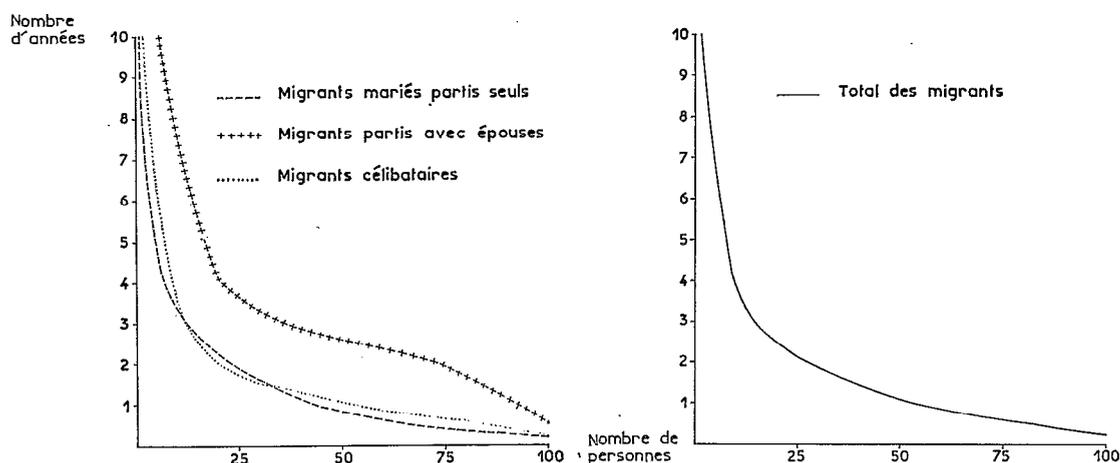


FIG. 18. *Durée des migrations en Côte d'Ivoire (Pourcentages cumulés)*

migrations d'une durée supérieure à un an a augmenté en proportion inverse — 25 % seulement des migrations duraient de un à quatre ans avant 1955, contre 35 % entre 1955 et 1965, et 43 % depuis 1965. Il existe donc une nette tendance à l'allongement de la durée des séjours à l'étranger. A l'heure actuelle, on a la répartition suivante : 18 % des migrations durent six mois et moins, 29 % durent de six mois à un an, 26 % de un à deux ans, 13 % de deux à trois ans, 4 % de trois à quatre ans, et 10 % durent quatre ans et plus. La durée moyenne des séjours en Côte d'Ivoire achevés récemment a été à peu près égale à deux ans pour l'ensemble des migrations ; elle ne dépassait pas seize mois avant 1955.

Les jeunes de 15 à 19 ans qui ont pu être interrogés sur leurs migrations passées sont restés environ deux ans à l'étranger si on totalise l'ensemble de leurs séjours. Les anciens migrants de la tranche quinquennale d'âge suivante, ont passé en moyenne trente-sept mois à l'étranger. Ceux âgés de 25 à 29 ans déclarent avoir passé à l'étranger quarante-cinq mois en moyenne. Les anciens migrants de la tranche de 30 à 39 ans ont séjourné près de cinquante mois en Côte d'Ivoire ou au Ghana, et ceux de la tranche décennale d'âge suivante y sont restés soixante-trois mois en moyenne au cours de l'ensemble de leurs séjours. En tenant compte de la structure de la population par tranches annuelles d'âge et de la variation de la proportion des migrants dans ces tranches, on peut calculer le temps qu'auraient passé à l'étranger les migrants des diverses tranches d'âge dans l'hypothèse où les taux de migration auraient été dans le passé les mêmes qu'à présent. Le résultat de ce calcul est proche du résultat obtenu par enquête pour la tranche de 15 à 19 ans, mais il n'en est pas de même pour les migrants plus âgés. En fait, ceux-ci ont séjourné en Côte d'Ivoire pendant une durée moins longue que celle résultant du calcul. L'écart est de huit mois pour la tranche de 20 à 24 ans, de dix-neuf mois pour la tranche quinquennale sui-

vante, de trente-quatre mois pour la tranche décennale d'âge suivante. De ces données, on peut tirer deux conclusions. L'ampleur des phénomènes migratoires s'est considérablement accrue au cours des dernières années : le nombre de ceux qui migrent a augmenté, et de même la durée que chaque migrant passe à l'étranger.



La répartition des migrations en fonction de leur durée varie sensiblement selon les localités. A Song-Naba et Yako, respectivement 57 et 60 % des migrants rentrent au cours de l'année qui suit leur départ ; ailleurs, ceux qui partent pour un délai inférieur à un an sont beaucoup moins nombreux. Les migrations de durée moyenne ont une fréquence inversement proportionnelle à celle des migrations de courte durée. De 23 % à Yako et de 32 % à Song-Naba par rapport à l'ensemble des migrations dans chacune de ces localités, les migrations de durée moyenne passent à 54 % à Pilimpikou et 57 % à Dasisé et Temnoré. Les migrations de plus de trois ans représentent dans la plupart des localités environ 10 % de l'ensemble des migrations ; elles sont 17 % à Yako, 20 % à Koudougou, et 26 % à Imassogo — soit le maximum enregistré. Dans cette dernière localité, les migrations de durée moyenne représentent 33 % de l'ensemble des migrations, et les migrations de courte durée 41 %.

Ce sont des ensembles complexes de causes particulières qui déterminent les variations de la distribution des migrations selon leur durée ; on n'a pas pu trouver de relations causales identiques pour les diverses localités. Celles-ci ont souvent des habitudes de migration propres, déterminées par leur passé, ou par leur situation économique, sociale et culturelle actuelle. Un grand nombre de facteurs interviennent en effet selon des combinaisons variables d'une localité à l'autre ; et les facteurs déterminants ne sont pas toujours les mêmes. Les comportements migratoires des habitants d'une localité peuvent être influencés par l'existence en Côte d'Ivoire d'une colonie mosi originaire de cette localité ; mais des raisons d'ordre commercial, le désir d'autonomie des jeunes couples chrétiens, les aléas régionaux de la production agricole, d'autres caractéristiques des structures sociales et économiques, ou des événements particuliers peuvent également être déterminants en ce qui concerne la durée des migrations. Dans certaines localités, par exemple, la proportion importante de migrations de longue durée s'explique par le fait que de nombreux migrants vont s'installer quelques années sur les plantations de parents colons ; et on relève parfois dans ces mêmes localités de fréquentes migrations de très courte durée : les migrants qui ne veulent pas s'absenter longtemps, tels les chefs de famille, sont toujours assurés de trouver une aide auprès de leurs parents établis en Côte d'Ivoire. Les migrants originaires de centres semi-urbains qui rejoignent en Basse-Côte des parents et demeurent auprès d'eux pendant plus de trois ans sont également assez nombreux ; quant à la forte proportion des migrations de courte durée dans ces centres, elle est surtout commandée par l'activité commerciale.



La durée des migrations est dans une large mesure déterminée par la situation matrimoniale des migrants. Les hommes mariés qui partent seuls s'absentent le moins longtemps : 57 % d'entre eux reviennent au cours des douze mois qui suivent leur départ — près de 35 % ne restent pas absents plus de six mois ; 20 % restent en Côte d'Ivoire de un à deux ans. Les célibataires sont également, dans l'ensemble, assez mobiles : 48 % reviennent au cours de l'année qui suit leur départ, mais seulement 8 % ne restent absents que six mois ou moins ; 33 % des migrants célibataires prolongent leur séjour en Côte d'Ivoire de un à deux ans ; et 8 % de deux à trois ans. Ce sont les hommes mariés partis avec leurs épouses qui demeurent absents le plus longtemps : on n'a rencontré aucun migrant de cette catégorie qui ne soit resté absent que six mois ou moins ; 7 % de ces migrants sont revenus au cours de l'année qui a suivi leur départ ; près de 20 % sont restés absents de un à deux ans ; l'absence de 38 % de ces migrants

a duré de deux à trois ans ; et 35 % d'entre eux sont restés plus de trois ans en Côte d'Ivoire.

Les hommes mariés qui partent seuls ont hâte de revenir dans leurs foyers pour assurer la subsistance des leurs, ils s'arrangent généralement pour être de retour à la saison des cultures. Leur migration est souvent mieux organisée que celle des célibataires : la plupart connaissent au départ leur destination et sont assurés de trouver un emploi — beaucoup rejoignent des parents ou des camarades avec lesquels ils sont en correspondance. Les célibataires qui rentrent au pays au bout d'une ou deux années d'absence sont la majorité. Des retours réguliers et fréquents leur permettent de se réinsérer périodiquement dans les réseaux des relations sociales, et d'investir leur épargne de migration de la manière qui leur paraît la plus profitable — rénovation des relations avec la famille et les alliés, recherche de prestige et d'efficacité sociale. Les migrants célibataires qui ne reviennent que rarement au pays éprouvent souvent de grandes difficultés pour se marier selon la coutume. La plupart des migrants mariés qui partent avec leurs épouses sont obligés, pour des raisons économiques, d'effectuer de longs séjours à l'étranger. L'entretien de leurs femmes, et éventuellement de leurs enfants, absorbe une grosse partie de leur épargne, et le voyage de retour de leurs familles représente une dépense considérable. Dans la catégorie des migrants partis avec leurs épouses, on compte aussi ceux qui ont avantage à rester absents plusieurs années, afin d'obtenir ensuite plus facilement la normalisation d'une situation matrimoniale irrégulière — il s'agit surtout de jeunes gens ayant enlevé des filles.

\*

C'est durant la saison sèche que la majorité des migrants se déplacent entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta, ceux qui partent comme ceux qui rentrent (1). Un bon tiers s'en vont dès la récolte, et autant au cours de la saison sèche. Mais le pourcentage des hommes mariés qui partent durant cette période est supérieur à celui des célibataires partant en même temps — trois quarts contre deux tiers. Les migrants mariés qui emmènent leurs épouses attendent parfois la fin de la saison sèche pour se mettre en route, estimant normal de consommer avant leur départ une partie de la récolte amassée grâce à leur travail. Parmi les célibataires, deux migrants sur dix partent au moment des semailles et un sur dix après les premiers sarclages ; parmi les hommes mariés, ceux qui partent durant les premiers mois de la saison agricole sont moins nombreux : 14 % aux semailles, et un peu moins de 10 % quand les premiers sarclages sont terminés. Après la petite vague de départs qui suit les premiers sarclages, on n'enregistre plus guère de départs jusqu'aux récoltes. Pour ce qui est des retours de migration, les quatre cinquièmes ont lieu après la saison des cultures — le plus souvent quelque temps après les récoltes ; les autres retours coïncident habituellement avec les semailles. En somme, les départs en migration sont sensiblement plus nombreux que les retours au début de la saison agricole, pour les célibataires comme pour les hommes mariés ; et inversement, les retours sont plus nombreux que les départs au cours de la saison sèche. Le pourcentage de la population mosi se trouvant en Côte d'Ivoire est donc le plus élevé pendant la période consacrée aux travaux agricoles — par rapport à la saison sèche, la différence est de l'ordre de 10 à 13 % (2). Cela contredit l'idée généralement admise

---

(1) On n'a pris en considération que les mouvements migratoires postérieurs à 1965. Les défaillances de mémoire auraient sans doute été trop nombreuses pour autoriser des conclusions sur les saisons de départ et de retour des migrations antérieures. Il semble, toutefois, que celles-ci présentaient des caractéristiques différentes des migrations actuelles.

Pour aboutir à une répartition absolument rigoureuse des départs et retours des migrants selon la saison, on aurait dû disposer du décompte de l'ensemble des mouvements intervenus durant l'année. Comme la saison sèche n'était pas terminée au moment de l'enquête, les résultats proposés n'ont pas une valeur absolue.

(2) Pour une analyse plus fine des fluctuations saisonnières des mouvements migratoires, on aurait dû distinguer les départs et les retours qui, en saison sèche, interviennent pendant la période fraîche (de décembre à février) et ceux qui interviennent pendant les grandes chaleurs (en mars et avril).

selon laquelle les migrations de tous les Mosi seraient principalement saisonnières et auraient lieu au cours de la période creuse de l'année agricole.

Parmi les personnes qui migrent à l'intérieur de la Haute-Volta, seulement 13 % partent au moment des semailles et des premiers sarclages. Ceux qui s'en vont aussitôt après, lorsque les principaux travaux agricoles sont achevés, représentent un pourcentage identique. Les autres migrants partent à la récolte ou plus tard. Près des deux tiers des retours ont lieu en saison sèche ; un peu plus d'un tiers des migrants rentrent au moment des semailles ou des premiers sarclages. En d'autres termes, ceux qui rentrent pour les semailles et les premiers sarclages sont deux fois plus nombreux que ceux qui partent à la même époque — à l'inverse de ce qui se passe pour les migrations extérieures. Les migrations internes constituent donc un phénomène saisonnier, caractéristique des mois de sécheresse.

Comme les migrations vers la Côte d'Ivoire sont bien plus nombreuses que celles internes à la Haute-Volta, les effets inverses de ces flux de population se traduisent par une variation du pourcentage des personnes absentes en fonction de l'époque de l'année : de la saison sèche à la saison des pluies ce pourcentage augmente approximativement du dixième de sa valeur.

### III. - Les conditions du départ en migration et les modalités du voyage

Il est vrai que tout chef de famille aime garder auprès de lui ses frères cadets, ses fils et les fils de ses frères. Son prestige et ses capacités économiques se mesurent traditionnellement au nombre des dépendants qu'il contrôle. De ce point de vue, le départ d'un membre de la famille vers la Côte d'Ivoire est presque toujours ressenti avec regret ; car il atteint l'unité et la cohésion du groupe familial, il entraîne momentanément une diminution de son potentiel social et matériel. Aussi peut-on fréquemment entendre des aînés se plaindre du départ en migration de leurs jeunes frères, de leurs fils, petits-fils ou neveux. Cela ne signifie pas, toutefois, que les aînés soient réellement opposés aux migrations. Au contraire, beaucoup d'entre eux considèrent de plus en plus les migrations comme un mal nécessaire.

Il semble qu'autrefois les migrants qui partaient à l'insu de leurs chefs de famille ou contre leur volonté étaient relativement plus nombreux que maintenant. Pour leur dernière migration, moins de 7 % des migrants déclarent être partis sans avoir averti leurs aînés. Dans la catégorie des migrants partant pour la première fois, ceux qui ont quitté leurs enclos familiaux sans prévenir sont 10 % ; mais ils sont à peine plus de 3 % dans la catégorie des migrants effectuant leur troisième migration. Le plus souvent, il s'agit donc d'adolescents que leurs parents veulent retenir parce qu'ils estiment qu'ils ne sont pas encore en âge d'affronter les dures conditions de la vie de migrant. Parfois, c'est pour ne pas rester seul qu'un chef de famille, qui a déjà des enfants en Côte d'Ivoire, interdit la migration à celui ou à ceux de ses fils qui ne l'ont pas encore quitté. Les migrants qui sont partis avec l'accord de leurs chefs de famille sont 83 %. Et près de 10 % des migrants déclarent qu'ils se sont rendus en migration à la demande expresse de leurs aînés, pour aider leurs familles à satisfaire des besoins impérieux qu'il était impossible de satisfaire avec les moyens localement disponibles. Ainsi, tel migrant déclare :

*« Mon père m'a donné 1 000 CFA pour m'aider à payer les frais de transport vers la Côte d'Ivoire, car il voulait que je lui rapporte l'argent nécessaire à acquitter l'impôt. »*

Les migrants qui partent pour la première fois s'arrangent habituellement pour effectuer leur voyage à deux ou trois ; et dans la mesure du possible, ils essaient de rester ensemble durant leur séjour en Côte d'Ivoire, leur nombre devant pallier leur manque d'expérience. Pour les autres migrants, ce sont les commodités personnelles et la conjoncture du marché de l'emploi qui déterminent les modalités du voyage et les conditions d'installation. Pour leur dernière migration, 23 % des migrants sont partis à l'aventure ; 38 % se sont rendus à une destination connue — soit à un endroit où ils avaient déjà travaillé, soit à un endroit qui leur avait été indiqué ; 31 % ont rejoint des parents, et 8 % des camarades.

La proportion de ceux qui vont à l'aventure est élevée parmi les migrants qui partent pour la première fois — 41 % ; pour leur seconde migration, 18 % seulement des migrants partent sans savoir où ils vont tenter de trouver du travail ; et ce pourcentage est inférieur à 13 pour les migrations ultérieures. La proportion des migrants qui se rendent à une destination connue, où cependant ils n'ont ni parents ni camarades, varie également en fonction du nombre de migrations déjà effectuées : pour les migrants débutants, cette proportion est de 27 % ; elle passe à 38 % pour les migrants partant pour la seconde fois ; pour les migrants effectuant leur troisième ou leur quatrième migration, cette proportion est respectivement de 44 et 53 %. Quel que soit le nombre de migrations déjà effectuées, la proportion des migrants rejoignant en Côte d'Ivoire des parents varie peu autour de 30 %. De même, la proportion des migrants rejoignant des camarades varie peu autour de 10 %, si ce n'est pour la catégorie des migrants qui partent pour la première fois — 3 %. Ces moyennes recouvrent des disparités locales. Ainsi, à Yako et à Song-Naba, respectivement 47 et 52 % des migrants sont allés retrouver des parents lors de leur dernière migration ; pour les migrants d'Imassogo et de Soala, ce pourcentage est de 34 ; mais il dépasse à peine 12 pour Temnoré, où le fait de rejoindre des camarades est plus fréquent.

\*\*

Les quatre cinquièmes des migrants n'ont, au moment de leur départ, aucune intention précise concernant le travail qu'ils vont effectuer en Côte d'Ivoire, ils sont disposés à accepter n'importe quel emploi. Un peu plus d'un migrant sur dix compte retrouver l'emploi occupé au cours de la précédente migration. Et les autres espèrent obtenir un emploi correspondant à leur qualification ou à leurs goûts particuliers. Si on exclut de ce compte les migrants qui partent pour la première fois, ceux qui retournent chez un de leurs anciens employeurs sont environ 15 %.

\*\*

Un migrant sur dix rejoint Koudougou ou Ouagadougou à pied ; les autres se rendent dans ces villes à bicyclette ou empruntent le véhicule d'un transporteur — ces moyens de transport étant utilisés avec la même fréquence. Certains, parmi ceux qui partent à bicyclette, se procurent l'argent nécessaire à la poursuite du voyage en vendant leurs machines ; mais la plupart les confient à de jeunes parents chargés de les ramener au village. A Koudougou ou à Ouagadougou, plus de 85 % des migrants prennent le train pour se rendre en Côte d'Ivoire ; les autres partent en camion, dont un quart par le Ghana pour diminuer le coût du voyage. Les migrants qui emmènent des femmes enlevées préfèrent souvent voyager par camion, car les contrôles d'identité sont réputés moins sévères sur les routes qu'en chemin de fer — en particulier lorsque le passage de la frontière s'effectue de nuit. Arrivés en Côte d'Ivoire, la plupart des migrants utilisent les moyens de transport en commun pour rejoindre la région où ils ont l'intention de travailler.

Pour rentrer en Haute-Volta, 91 % des migrants prennent le train ; les autres voyagent par camion. Et pour rejoindre leurs localités d'origine depuis Koudougou ou Ouagadougou, 7 % marchent à pied, 27 % vont à bicyclette et 66 % ont recours aux services d'un transporteur — le quart de ces derniers emportant avec eux une bicyclette achetée au passage en ville.

#### IV. - Occupations professionnelles des migrants

Pour établir la répartition précise des emplois tenus en Côte d'Ivoire par les migrants, il faudrait enquêter dans le pays d'accueil. Si on interroge les migrants qui sont en congé en pays mosi, de façon à obtenir des informations actuelles sur la situation de l'emploi, la distribution des occupations professionnelles varie selon le moment de l'enquête, car plusieurs catégories d'employés vont en congé plus particulièrement en certaines saisons. Pour éviter cela, on n'a pris en considération que les emplois tenus au cours des migrations qui se sont terminées en 1969 et 1970.

A cause des défaillances de mémoire des migrants, il n'a pas été possible, d'autre part, de relever l'ensemble des emplois tenus successivement par chaque migrant au cours d'une même migration. Seule a été retenue l'occupation professionnelle principale, celle qui a été exercée le plus longtemps. De ce fait, il se pourrait que l'enquête n'ait pas relevé certains emplois tenus par les migrants, en particulier ceux qui sont le moins recherchés, ces emplois que la nécessité contraint à accepter provisoirement pour éviter le chômage.

Environ 70 % des migrants qui se rendent en Côte d'Ivoire y sont employés comme manœuvres dans des plantations de café, de cacao, de bananes et d'ananas ; et 3 % sont embauchés pour la culture de rizières ou de champs d'igname. C'est la production de café qui mobilise la main-d'œuvre la plus nombreuse. La moitié des migrants embauchés dans des plantations précisent qu'ils ont travaillé par « contrats ». Dans la plupart des cas, cela signifie qu'ils ont été payés à la tâche, pour des travaux d'importance variable, qu'ils ont effectué seuls ou avec l'aide d'un ou plusieurs camarades de leur choix, après discussion préalable du prix du travail avec le propriétaire de la plantation. Parfois, ce sont tous les soins de l'exploitation d'une plantation qui sont confiés à un migrant ; sa rétribution est alors prévue en nature, au prorata de la récolte — à raison d'un tiers s'il est logé et nourri, à raison de la moitié dans le cas contraire. En parlant des « contrats », qui sont généralement oraux, les migrants disent qu'ils « achètent un travail ou une plantation » pour dire qu'ils négocient leur force de travail avec leur employeur en vue de l'exécution d'une tâche précise et limitée.

Les migrants employés comme domestiques, cuisiniers ou blanchisseurs, gardiens ou jardiniers, sont 6 % de l'ensemble des migrants. Les chauffeurs, mécaniciens et apprentis, les maçons, les menuisiers et les tailleurs sont 4 %, les premiers étant les plus nombreux. Un peu plus de 4 % des migrants sont employés comme manœuvres au port d'Abidjan ou dans l'industrie. Ceux qui travaillent sur les chantiers forestiers sont 2 %. Et la proportion des migrants qui s'adonnent à des activités commerciales est de 3 % — la plupart agissant à leur compte. Les migrants employés comme agents de bureau ou garçons de courses sont 2 %. Enfin, 1 % des migrants sont employés comme cadres subalternes dans les plantations, et 5 % exploitent à leur compte des plantations ou des rizières qu'ils ont prises en location. La proportion de cette dernière catégorie de migrants semble avoir tendance à croître.

Si on excepte le cas des migrants qui louent des plantations ou des rizières, la répartition des professions exercées par les migrants est assez semblable pour ceux qui effectuent leur premier séjour en Côte d'Ivoire et pour ceux qui ont déjà passé une ou plusieurs années à l'étranger. Au fur et à mesure qu'ils gagnent en expérience, les migrants réussissent généralement à trouver des situations plus avantageuses, mais ils restent dans leur catégorie professionnelle. Cela s'explique par le fait que la plupart n'ont aucune compétence professionnelle et ne peuvent pas en acquérir en occupant les emplois qui leur sont proposés. Au reste, ils ne partent à l'étranger que pour en rapporter le maximum d'argent dans le minimum de temps. Ils ne recherchent pas de qualification, pas de promotion professionnelle, leur avenir n'est pas dans la migration ; mais ils acceptent les tâches les plus ingrates, qui leur assurent immédiatement la rémunération qu'ils espèrent. C'est donc pour des raisons en même temps objectives et subjectives que le statut professionnel du migrant ne comporte guère de progrès possible pour la majorité des intéressés. Ils sont et demeurent hommes de peine, condamnés aux travaux que les

Ivoiriens ne veulent pas effectuer ; mais ils supportent les dures conditions qui leur sont imposées en imaginant ce qu'ils feront de leur épargne à leur retour au pays. La migration est pour eux une nécessaire parenthèse dans l'existence, leur vraie vie se joue ailleurs. Mais les migrants qui veulent améliorer notablement leur condition changent de statut : ils abandonnent leur intention de retourner à bref délai au pays mosi, et ils deviennent planteurs à leur compte.

Quand on demande aux migrants quels emplois ils préfèrent, presque tous répondent d'abord que le type de travail importe peu, mais que la rémunération est seulement à prendre en considération :

*« Quel que soit l'emploi, fût-il le plus pénible, il est intéressant et il nous contente dès lors qu'il rapporte beaucoup d'argent. N'est-ce pas pour l'argent que nous avons quitté notre pays ? Le meilleur emploi, celui que nous préférons, c'est celui qui est le plus rémunérateur. »*

Assez nombreux sont les migrants qui expriment spontanément leur préférence pour les emplois offerts par les Blancs (3) ou les sociétés industrielles :

*« Que ce soit en ville ou en brousse, nous aimons mieux être employés par des Blancs que par des Noirs. C'est parce que nous n'avons habituellement pas le choix de l'emploi, que nous acceptons d'être embauchés par des Noirs ; mais certains jeunes restent en chômage jusqu'à trois mois, en attendant de trouver un emploi chez un Blanc. Chez les Noirs, on est souvent obligé de travailler "à crédit" — c'est-à-dire avec la promesse incertaine d'être payé plus tard. Quand on se trouve dans la nécessité de quitter l'emploi à cause d'une maladie, parce que les parents vous rappellent au pays, par suite de mésentente, ou parce qu'on est las d'attendre le salaire, il est souvent très difficile d'obtenir son dû. Chez les Blancs, par contre, on est payé au mois, on est sûr de récolter le fruit de son travail, et celui qui veut quitter son emploi peut à tout moment le faire en étant assuré d'être payé. »*

En fait, la grande majorité des migrants travaillent chez des Ivoiriens. Pour obtenir un emploi chez des Blancs, en ville, il faut au moins comprendre et parler un peu la langue française, or la plupart des migrants ne connaissent que le more. Et en brousse, les emplois offerts par les Blancs et les sociétés industrielles sont peu nombreux par rapport à ceux offerts par les planteurs africains. Les propos des migrants sur les avantages d'être embauchés par des Blancs ne sont que rarement le fruit de l'expérience directe, mais ils mettent en évidence les sentiments que le commun des migrants mosi nourrit à l'égard des Ivoiriens qui exploitent leur force de travail. Les migrants ont vivement conscience de se trouver à l'étranger, dans une situation précaire, à la merci de leurs employeurs.

Le travail en ville est réputé plus facile que le travail en brousse : un domestique, cuisinier ou blanchisseur, un gardien ou un jardinier ne connaît pas la peine des manœuvres employés en brousse. Relativement peu nombreux sont pourtant les migrants qui vont à Abidjan chercher un emploi. C'est que les emplois faciles sont difficiles à trouver, ils sont rares et exigent souvent une qualification professionnelle. Abidjan compte beaucoup de chômeurs, et on dit que nombre de Mosi y deviennent « vagabonds, ou même bandits ». Une autre raison qui incite la majorité des migrants à ne pas tenter leur chance en ville est que les emplois qui y sont offerts sont généralement des emplois per-

(3) Le terme more *nasaara* désigne le Blanc. Il est également utilisé à propos des Noirs qui vivent à la manière des Blancs, ou de ceux qui ont un haut rang dans l'administration — héritage de l'époque coloniale.

Les migrants assimilent aux Blancs les Africains qui possèdent de vastes plantations bien gérées, où les manœuvres sont traités selon les exigences de la législation du travail.

manents : celui qui les accepte doit envisager de se fixer pour quelque temps en Côte d'Ivoire ; or la plupart des migrants veulent pouvoir rentrer au pays dès qu'ils jugent suffisantes leurs économies. Enfin, le coût de la vie est très élevé à Abidjan : le prix de la nourriture et du logement, les frais d'habillement et de transport y sont tels qu'il est souvent impossible d'amasser une quelconque épargne ; de plus, la ville offre de nombreuses distractions qui incitent les migrants à gaspiller leur argent.

Les migrants employés comme manœuvres en brousse sont conscients d'effectuer des travaux pénibles et parfois dangereux. Néanmoins, beaucoup pensent qu'il y a intérêt à travailler dans les plantations ou sur les chantiers forestiers :

*« L'abattage des arbres et le chargement des bois de grume est un métier qui comporte beaucoup de risques. Dans les plantations, il n'est pas rare qu'on se blesse en maniant le coupe-coupe. Et dans ce pays où il pleut beaucoup, on est souvent obligé de travailler sous la pluie. Mais les emplois les plus difficiles sont les plus rémunérateurs, aussi sommes-nous poussés à les rechercher. Tout le monde sait en effet que les Mosi sont courageux et travaillent durement, occupant des emplois que les Ivoiriens refusent parce qu'ils n'aiment pas se fatiguer. Pour gagner de l'argent, il faut souffrir ; mais l'argent gagné fait oublier les souffrances... »*

*« Celui qui a l'intention de faire des économies sans séjourner longtemps en Côte d'Ivoire n'a qu'à travailler dans les plantations, si possible par "contrats". Car, en brousse, on est sûr de trouver du travail à tout moment ; à moins d'être paresseux, on ne peut pas ne pas gagner de l'argent. De plus, en brousse, on ne paye généralement ni nourriture ni logement ; on ne dépense pas son argent avec les femmes, car on n'en rencontre pas souvent à qui on puisse faire la cour ; en brousse, enfin, on ne dilapide pas son argent en distractions coûteuses, comme en ville. Pour celui qui est en Côte d'Ivoire avec sa femme, la vie en ville est presque impossible parce que trop chère ; mais dans une plantation, la femme peut gagner de l'argent en préparant la nourriture pour les migrants célibataires. »*

Les migrants savent qu'ils sont exploités par les Ivoiriens. Cependant, malgré leur nombre et leur rôle important dans le système de production de la Côte d'Ivoire, ils n'ont pas accédé à une conscience de classe ; ils n'imaginent pas qu'ils pourraient exercer une pression collective pour obtenir une amélioration de leur situation. Cela s'explique d'abord par le fait que les migrants considèrent leurs séjours répétés en Côte d'Ivoire comme de courtes et provisoires parenthèses dans leur existence : on n'y va pas pour le plaisir, on n'y va que pour y trouver dans le plus bref délai les moyens de vivre mieux au pays natal. D'autre part, les Ivoiriens réussissent sans peine à maintenir chez les manœuvres étrangers un sentiment d'insécurité qui les dissuade de revendiquer. Enfin, les économies qu'il est possible de faire en Côte d'Ivoire sont si élevées par rapport à celles qu'il est permis d'espérer en pays mosi, que le migrant se satisfait à peu près des conditions qui lui sont imposées (4).

---

(4) La plupart des migrants mosi veulent « se débrouiller seuls » pour trouver en Côte d'Ivoire le profit qu'ils recherchent : ils répugnent à adhérer aux organisations professionnelles, par crainte d'être contrôlés, voire trompés et exploités, par des cadres para-administratifs (ou perçus comme tels). Pour le moment, ils ne sont donc nullement disposés à former un mouvement syndical capable de les défendre face à leurs employeurs. Mais, de toute manière, il est certain que, pour des raisons politiques évidentes, l'Etat ivoirien n'admettrait pas le développement sur son territoire d'un puissant syndicalisme étranger. Ce n'est qu'en fonction de la conjoncture politique et économique générale, qu'une pression pourrait éventuellement être exercée, de gouvernement à gouvernement, pour l'amélioration du sort des travailleurs voltaïques en Côte d'Ivoire.

### III - LES MOTIVATIONS DES MIGRANTS

Quand les anciens migrants exposent les motifs de leur dernier départ en migration, c'est le mot *ligidi*, argent, qui revient le plus souvent. La migration permet d'acquérir cette valeur de plus en plus indispensable, qu'il semble à beaucoup impossible de se procurer en pays mosi. C'est en Côte d'Ivoire qu'on trouve l'argent nécessaire pour acquitter l'impôt en Haute-Volta, et pour s'assurer dans son pays natal la considération sociale avec les avantages qu'elle implique.

Une proportion notable de migrants, environ 20 %, ne parlent que d'argent si on ne leur demande pas de préciser les motifs de leur migration : ils déclarent n'être partis que pour rechercher, à sa principale source accessible, cette valeur, à leurs yeux capitale. L'attrait de la Côte d'Ivoire correspond donc d'abord à une fascination de l'argent, réputé aussi abondant là-bas qu'introuvable en Haute-Volta. Il est, en effet, communément admis qu'en pays mosi l'agriculture ne peut assurer que la subsistance.

*« Ici, nous travaillons pour produire notre nourriture, qui suffit à peine ; mais nous ne savons que faire pour gagner de l'argent. Et durant la moitié de l'année, nous sommes inoccupés. En Côte d'Ivoire, par contre, il y a toujours du travail, qui rapporte beaucoup d'argent.*

*Sans argent, on n'est rien ; c'est quand on a de l'argent qu'on peut dire qu'on vit. Avec l'argent, on fait ce qu'on veut.*

*C'est donc pour chercher de l'argent que je suis parti en Côte d'Ivoire. »*

*« Nos camarades qui reviennent de la Côte d'Ivoire en rapportent l'argent qui est maintenant devenu la source de toute richesse, de toute considération et de toute entente. Nous qui ne sommes pas encore partis là-bas, nous ne sommes plus rien à côté d'eux et nous ne pouvons plus rien.*

*Nous avons peiné sur les champs de nos parents, comme la tradition le commande : « Une personne s'est occupée de toi jusqu'à ce que tes dents eurent poussé ; occupe-toi d'elle jusqu'à ce que les siennes soient tombées. » Mais lorsque nos parents voient les billets neufs que les migrants rapportent de la Côte d'Ivoire, ils se réconcilient avec ceux qui se sont éloignés d'eux dans le désaccord, ils placent leur confiance en eux, et ils ne gardent guère d'estime pour notre labeur. Il ne nous reste donc plus qu'à partir à notre tour.*

*Si nos parents ne nous permettent pas de partir, nous partirons quand même. L'argent que nous leur enverrons et ce que nous leur rapporterons leur feront oublier leur colère et leurs soucis. »*

Près de 40 % des migrants déclarent avoir eu comme premier objectif, lors de leur dernière migration, d'amasser la somme nécessaire au paiement de leur impôt et de celui de leur famille.

*« Je suis en âge de gagner par mon propre travail le montant de l'impôt ; il ne doit plus revenir à mon vieux père de souffrir pour cela. Comme on ne*

*peut pas trouver ici l'argent exigé par l'administration, j'ai pris la route de la Côte d'Ivoire. »*

Ce motif a été autrefois la cause déterminante des migrations. Les manœuvres prestataires, recrutés par l'administration coloniale pour les chantiers et les plantations de la Côte d'Ivoire, touchaient des indemnités dont la principale utilisation était le paiement de l'impôt. L'argent français étant rare en Haute-Volta parce que les cultures de rapport y étaient peu développées et peu rentables, ceux qui disposaient de numéraire pouvaient l'échanger contre des cauris, à un taux intéressant, avec ceux qui étaient dans l'obligation de s'en procurer pour acquitter l'impôt. Ainsi, l'argent versé par l'administration retournait presque intégralement au trésor public. Lorsqu'après 1935, les migrations volontaires remplacèrent petit à petit les migrations forcées, les flux migratoires étaient essentiellement déterminés par l'imposition. A mesure que se relâchait la pression du pouvoir administratif dans le domaine des productions commerciales, le volume des courants migratoires s'est accru : il s'avérait que le travail à l'étranger permettait de rassembler le plus facilement l'argent exigé par l'administration.

Si, actuellement, l'imposition est encore présentée comme la cause principale des migrations, c'est d'abord parce que la majeure part de l'impôt est toujours payée avec l'épargne des migrants. Mais c'est aussi par habitude et parce que ce motif admis peut commodément couvrir les motifs moins avouables de bien des migrants. Nombreux sont sans doute ceux qui partent sous la contrainte de l'imposition. Mais la plupart des jeunes migrants, tout en recherchant l'argent de l'impôt, sont poussés par des intérêts plus personnels.

Le motif de départ le plus souvent invoqué après celui de l'impôt est le désir des migrants de se procurer des vêtements, des chapeaux, des chaussures, des lunettes solaires et des montres (5). Pour 11 % des migrants, c'est le premier motif de migration. Les apparences jouent un rôle de plus en plus considérable dans la vie sociale en pays mosi, dans la mesure où elles tendent à devenir indépendantes des statuts qu'elles exprimaient autrefois ; fondées sur l'argent, elles sont maintenant directement efficaces. La principale occupation des jeunes gens durant la longue saison sèche est de se pavaner sur les marchés et d'assister aux nombreuses fêtes coutumières, en exhibant ce qu'ils ont rapporté de l'étranger.

*« Celui qui reste ici ne peut même pas se payer une couverture pour se couvrir la nuit. C'est un pauvre type. Mais ceux qui vont en Côte d'Ivoire en rapportent des vêtements pour eux et même pour leurs jeunes frères. J'ai vu mes camarades revenir avec des habits en tergal. Pour être comme eux, pour me mesurer à eux, je suis parti à mon tour. »*

Le désir de se procurer une bicyclette est presque aussi souvent évoqué que l'envie de beaux habits — ce désir est présenté comme premier motif de migration par 10 % des migrants. Les jeunes gens qui n'ont jamais migré n'en possèdent généralement pas, d'autres veulent remplacer une vieille bicyclette par une neuve. Si la bicyclette est utile pour les déplacements vers les champs éloignés durant la saison agricole, pour y porter du fumier ou en rapporter la récolte, elle est avant tout convoitée pour les services qu'elle est à même de rendre dans la vie sociale. Elle facilite la fréquentation assidue des marchés, les visites aux jeunes filles et leur transport.

---

(5) Cette catégorie de biens est soumise à des fluctuations de la mode. Ainsi peut-on parfois observer des innovations surprenantes. En 1970, on a vu se propager l'usage de l'ombrelle : de nombreux jeunes migrants revenus de la Côte d'Ivoire se promenaient sur les marchés, notamment à Toëssé, en se protégeant du soleil avec des ombrelles multicolores. Cela leur assurait un grand prestige.

Certains objets peuvent être particulièrement valorisés dans quelques localités. Il semble qu'il en soit ainsi des appareils photographiques à Imassogo.

*« N'ayant pas de vélo, je ne pouvais pas me comparer à mes camarades. Pour crâner comme eux, il me fallait une bicyclette. Sans vélo, il est impossible de se promener, et d'avoir des filles. Je devais donc partir en Côte d'Ivoire. »*

*« Voici un cycliste qui passe (bis),  
C'est sûrement mon fiancé (bis);  
Les filles aiment les garçons qui ont des bicyclettes,  
Les filles n'ont pas d'attention pour ceux qui vont à pied. »*

(Chant de jeunes filles)

Les migrants qui expliquent leur départ en migration par des motifs liés à leur situation sur le plan matrimonial sont 8 %. Ils font d'abord remarquer que toutes les relations entre les personnes, autrefois commandées par les intérêts communs et par la tradition, sont maintenant dominées par la puissance de l'argent, celle-ci pouvant être détenue par n'importe quel individu. Les modalités traditionnelles du contrôle social n'ont plus d'effet contre les initiatives subordonnées à des intérêts individuels et fondées sur l'argent ; même les femmes parviennent à exploiter à leur profit cette situation.

*« C'est le temps de l'argent maintenant. Personne ne te donnera sa fille parce que tu as le pied agile ou un beau visage. Seuls ceux qui ont de l'argent peuvent acquérir des femmes en faisant des cadeaux aux parents de celles qu'ils convoitent. Au reste, les femmes n'aiment plus que les hommes qui ont de l'argent ; il ne suffit plus de leur faire la cour. Si on te donne une femme alors même que tu es pauvre, sois assuré qu'elle ne tardera pas à se sauver. Mais où trouver de l'argent, si ce n'est en Côte d'Ivoire ? »*

*« Ceux qui, à leur retour de Côte d'Ivoire, désirent une femme, peuvent facilement se la procurer, parce qu'ils sont bien habillés et ont de l'argent. Comme j'ai constaté cela, je suis parti à mon tour avec l'intention de me marier en revenant de migration. »*

Parmi les migrants dont les motifs de départ ont trait à la situation matrimoniale, certains partent pour gagner l'argent nécessaire aux salutations coutumières des fiançailles — 4 %. D'autres s'en vont pour satisfaire la curiosité de leur jeune épouse, désireuse de découvrir la Côte d'Ivoire — 3 % ; ils espèrent éviter ainsi qu'elle ne s'évade avec un amant vers le pays de ses rêves. Un peu plus de 1 % des migrants sont partis avec des jeunes filles ou des femmes enlevées, pour éviter d'être poursuivis.

*« Mon père me destinait une fille qu'on lui avait promise pour lui-même ou un de ses fils. Comme je n'avais rien pour faire les salutations coutumières et que je ne pouvais m'enrichir en restant sur place, je suis parti travailler en Côte d'Ivoire. »*

*« Aussitôt après le mariage, ma femme a voulu s'évader vers la Côte d'Ivoire avec un de ses anciens amants. Elle se plaignait de ce que je n'avais rien. Elle savait que les femmes qui vont en Côte d'Ivoire reçoivent de beaux habits. Pour changer ses idées et pour la satisfaire, je suis parti avec elle. »*

*« Je venais d'enlever ma femme. Pour deux raisons, je devais m'enfuir en Côte d'Ivoire. D'abord, pour échapper à ses parents et à ceux de son fiancé qui voulaient me la reprendre. Ensuite, pour qu'elle reste avec moi, car elle voulait absolument voir la Côte, comme plusieurs de ses compagnes. »*

Dans quelques localités comportant une forte proportion de chrétiens, la migration massive des nouveaux mariés se présente comme un phénomène original et important. D'abord, parce que les couples relativement jeunes y sont plus nombreux qu'ailleurs.

Ensuite, du fait que les jeunes femmes chrétiennes, qui ont suivi le catéchisme et parfois un enseignement ménager, se montrent souvent plus ouvertes et plus exigeantes que leurs compagnes non-chrétiennes. Enfin, nombreux sont les jeunes couples qui estiment que la migration est pour eux l'unique manière d'assurer leur indépendance et d'accéder au minimum d'aisance qu'ils souhaitent. En emmenant leurs femmes, les migrants évitent de les exposer au risque d'être enlevées.

Certains migrants prétendent être partis en Côte d'Ivoire pour satisfaire les aînés de leurs lignages, espérant ainsi hâter le moment de leur mariage :

*« Après les cultures, je suis parti chercher de l'argent en Côte d'Ivoire pour mon père ; pour qu'il ne connaisse pas la honte, pour qu'il puisse payer l'impôt, acheter du mil et organiser des invitations de culture. J'ai pensé que cette aide allait le disposer favorablement à mon égard, et qu'il ferait sans délai le nécessaire pour m'obtenir une femme. »*

Il est sans doute rare qu'un tel motif soit vraiment déterminant, car les migrants préfèrent de plus en plus investir directement leurs ressources à leur profit, sans passer par l'intermédiaire de leurs aînés.

L'intention de gagner l'argent nécessaire à l'ouverture d'un petit commerce est avancée par 3 % des migrants comme première raison de leur migration.

*« C'est pour acheter les marchandises de mon commerce et pour payer la patente que je suis parti en Côte d'Ivoire.*

*S'il n'y avait pas la migration, je ne pourrais pas faire de commerce aujourd'hui. Comment pourrais-je renouveler mon stock et payer la patente ? Au reste, ce que je vends n'est acheté qu'avec l'argent des migrants. Nos parents ne peuvent nous donner aucun argent ; c'est de la Côte d'Ivoire que vient l'argent qui circule ici. »*

Bien que l'attrait de l'aventure soit vraisemblablement un motif fréquent de départ, 3 % seulement des migrants avouent que c'était la cause principale de leur dernière migration.

*« Mes camarades parlaient sans cesse de la Côte d'Ivoire, ils n'en venaient que pour y repartir. A mon tour, j'ai eu envie d'aller voir ce pays, et d'y goûter un peu les merveilles vantées par mes camarades. Un jour, tandis que j'étais en route pour une nouvelle école coranique, j'ai changé de décision et de direction : je suis allé en Côte d'Ivoire. Je voulais me promener, m'instruire et me distraire. »*

L'achat de céréales pour assurer la soudure n'a été que rarement présenté comme premier motif des départs en migration, mais on en trouve souvent mention en seconde ou troisième position. Il est certain que ce motif peut revêtir une grande importance après les années de mauvaise récolte. D'une part, les migrations permettent alors de trouver les ressources nécessaires pour combler le déficit en céréales ; et d'autre part, elles diminuent le nombre de bouches à nourrir. Une mauvaise récolte entraîne toujours une amplification des mouvements migratoires, tandis qu'une bonne récolte ou une suite de bonnes récoltes tend à les diminuer :

*« Le migrant a appris que la récolte de haricots, cette année, est abondante, que le mil est abondant, que le pois de terre est abondant ; il se hâte de ramasser ses hardes pour rentrer au pays. »*

(Chant)

Quand ils parlent des raisons de leur départ en migration, les jeunes font souvent remarquer que la pression sociale agit sur eux avec force :

*« Je suis allé en Côte d'Ivoire parce que mes camarades y vont tous. Celui qui reste au pays doit supporter les pires moqueries ; on lui dit sans cesse qu'il ne peut se comparer à personne, qu'il ne vaut rien parce qu'il n'a rien vu. »*

On dit aussi que la migration est devenue pour certains une habitude invétérée. A peine revenus au pays, ils ressentent le besoin de repartir ; et leur désir devient d'autant plus contraignant que leurs économies se sont épuisées.

*« A force de se bourrer de noix de coco, le migrant s'est élargi l'intestin. De retour au pays, il ne peut plus remplir sa panse. Pour se procurer les noix dont il ne peut plus se passer, il doit de nouveau repartir. »*

(Chant)

Dans les régions qui assurent tout juste la subsistance, on n'attend généralement pas grand-chose de l'agriculture hormis le minimum vital. Mais dans les localités qui ont une importante production de rapport, il arrive que des migrants, en particulier des chefs de famille, présentent leur dernière migration comme ayant été une nécessité accidentelle, due à une insuffisance anormale de la production agricole :

*« Ayant fait une excellente récolte de coton en 1968, j'ai augmenté mon champ de coton en 1969 et j'ai pris de l'engrais et de l'insecticide à crédit. Mais la saison des pluies s'est terminée trop tôt, et ma récolte fut mauvaise. Après remboursement du crédit, ma récolte ne me permettait même pas de payer l'impôt. De ce fait, je me suis trouvé contraint d'aller travailler en Côte d'Ivoire. »*

\*\*\*

Bien qu'il soit assez rare qu'un migrant dise sans ambages qu'il est parti en Côte d'Ivoire pour y chercher les moyens de participer dans les meilleures conditions à la compétition que représentent les relations entre jeunes gens et jeunes filles avant le mariage, ce motif détermine beaucoup de départs, et il est sous-jacent à de nombreux motifs exprimés. Les jeunes filles attachent une grande importance aux apparences des jeunes gens et à leur « générosité », et elles ne craignent pas de s'exprimer à ce sujet avec une certaine liberté.

*« Je n'essaierai jamais de séduire un jeune homme qui n'est pas allé en Côte d'Ivoire. Que pourrait-il faire pour m'appeler ? Que me donnerait-il ? Je cherche à plaire à ceux qui, de retour de la Côte d'Ivoire avec les poches pleines, font tinter les sonnettes de leurs bicyclettes neuves pour m'inviter à les accompagner. »*

(Chant de jeunes filles)

Pour s'encourager à fréquenter les migrants, les jeunes filles chantent encore :

*« Couchée sur la natte de son père, la jeune fille convoite des perles, mais c'est en vain ! »*

Il est sous-entendu que les migrants sont en mesure de combler leurs désirs.

Et elles ne craignent pas d'avertir les jeunes gens désireux de relations sexuelles qu'il est inutile de se présenter les mains vides :

*« Rien que pour caresser les rangées de perles que les jeunes filles portent à la ceinture [sous leurs habits], il faut payer 300 francs ! »*

(Chant de jeunes filles)

Les jeunes gens répondent avec ironie :

*« Eh, jeune fille !  
Remets donc en place le petit pagne qui te sert de caleçon ! »*

A en croire tel chant attribué aux migrants qui rentrent de la Côte d'Ivoire, les invitations des jeunes filles ne sont pas vaines :

*« Moi, je ne vais pas remuer le mil dans une calebasse pour le débar-  
rasser des petits cailloux, et je n'épierrai pas les haricots ; mais c'est à cares-  
ser les filles et à presser leurs seins que je passerai mon temps ! »*

La réputation des migrants est en effet établie, comme en témoigne l'invective qui suit :

*« Pour vous procurer la patente de la prostitution, adressez-vous donc  
aux migrants du quartier Ronsin à Bolgo ! »*

Il n'est pas étonnant que ces relations entre jeunes gens et jeunes filles se réalisent par des jeux complexes d'invites et de refus simulés, où l'injure faite au migrant présente un caractère compensateur de l'attrait qu'il exerce en fait :

*« Si tu ne veux pas contracter la gale ou quelque autre vilaine maladie, évite  
le jeune homme qui revient de la Côte d'Ivoire ! »*

(Chant de jeunes filles)

*« Les excréments du migrant provoquent la sécheresse, qu'il ne vienne donc  
pas en déposer dans mon champ ! »*

(Chant de jeunes filles)

\*\*\*

Pour apprécier l'importance relative de l'ensemble des motifs de migration exprimés par les migrants, on doit pondérer chaque motif en lui attribuant un coefficient en fonction de la place qu'il tient dans l'énumération des causes de départ. Cette opération aboutit à une classification à peu près identique à celle obtenue en ordonnant selon leur fréquence les motifs invoqués en premier lieu par les migrants.

Enfin, on a essayé de déterminer si les motifs allégués à titre personnel pour expliquer les départs en migration coïncident avec la perception qu'ont les migrants des causes générales des migrations. Il leur a été demandé de classer par ordre d'importance une liste de dix causes de migration. Par ordre de fréquence, les causes exprimées en premier lieu furent les suivantes : recherche d'argent pour acquitter l'impôt, désir de prestige (achat de bicyclettes et de vêtements, éventuellement de postes à transistors), gagner de quoi acheter des céréales pour la soudure, rassembler l'argent nécessaire pour les salutations coutumières intervenant dans les transactions matrimoniales, constituer un petit capital pour faire du commerce, attrait de l'étranger. Si on pondère l'ensemble des réponses, la préoccupation de la soudure est le motif de migration le plus souvent

évoqué après celui relatif à l'impôt, et la recherche de prestige passe en troisième position ; pour l'ordre des autres motifs de migration, il n'y a pas de changement. Mais aux principales causes énumérées ci-dessus s'ajoutent, par ordre de fréquence, les causes secondaires suivantes : refus des dépendants de travailler sans profit pour leurs aînés, disputes à propos de la répartition des filles à marier ou des jeunes veuves, recherche de soins médicaux, et enfin querelles relatives aux problèmes fonciers. En somme, c'est par les mêmes motifs que les individus justifient leurs migrations personnelles et que la conscience collective les explique. Cette coïncidence ne résulte pas simplement du fait que les réponses des individus sont stéréotypées sous l'effet de la pression sociale ; elle exprime les causes réelles des migrations. La place privilégiée donnée aux préoccupations relatives à la soudure met simplement en évidence à quel point l'économie de subsistance du pays mosi est perçue comme précaire par la conscience collective.



La hiérarchie des motifs de migration n'est pas rigoureusement identique dans toutes les localités. La contrainte de l'imposition, par exemple, est évoquée plus souvent dans les localités où l'agriculture ne procure pas de revenu monétaire. Ainsi, les migrants de Gogo allèguent plus fréquemment que ceux de Dasisé la nécessité de partir en Côte d'Ivoire pour en rapporter l'argent dû à l'administration. Il semble que les préoccupations d'ordre matrimonial soient plus agissantes dans les communautés chrétiennes que dans les autres. Cela résulte sans doute du fait que les célibataires chrétiens ont l'espoir de se marier plus jeunes que les animistes et envisagent par conséquent de façon immédiate et concrète ce qu'il y a lieu de faire pour cela ; d'autre part, on a relevé plus haut le désir fréquent des jeunes épouses chrétiennes de partir en migration.

Il existe également des variations dans la hiérarchie des motifs en fonction de l'âge et du statut personnel des migrants. C'est généralement sans grand plaisir qu'un chef d'exploitation, qui a charge de famille, se résoud à migrer quand il s'y trouve contraint à la suite d'une mauvaise récolte ; les nécessités relatives à l'imposition et à la soudure sont vraiment les principaux motifs de son départ, voire les seuls. Un adolescent, par contre, sera surtout poussé par le désir d'acquérir en Côte d'Ivoire les moyens du prestige social ; son premier voyage sera souvent motivé par son intention de se procurer une bicyclette et des vêtements. L'attrait de l'étranger détermine particulièrement ceux qui n'y sont pas encore allés.



Autrefois, le prestige des individus était essentiellement lié au statut social de leurs familles, et chacun était par ailleurs estimé en raison des services qu'il rendait aux communautés auxquelles il appartenait. L'influence des individus augmentait en même temps que leur âge, elle ne pouvait s'acquérir qu'avec les années. Personne n'était en mesure de mettre à profit, pour sa promotion individuelle, des moyens qui n'étaient pas contrôlés par la communauté ; personne ne pouvait faire jouer à son avantage exclusif des facteurs extérieurs. Il n'en est plus ainsi. L'argent procure maintenant prestige et puissance indépendamment des statuts sociaux. Les mécanismes de contrôle traditionnels, mis en œuvre par la communauté à l'égard des individus qui la composent, s'avèrent de plus en plus inefficaces. C'est la réussite individuelle fondée sur l'argent qui compte d'abord. Ce qui apparaît comme le plus important aux yeux d'un jeune Mosi, c'est de pouvoir disposer des biens matériels seuls susceptibles de lui assurer la considération sociale — l'argent et certaines marchandises d'importation. Dans son pays, au sein de son quartier et de sa famille, le jeune ne trouve plus de satisfactions qui puissent le retenir ; son travail ne lui rapporte guère plus que sa nourriture, et ses chances d'accéder à la majorité sociale plus vite que ses camarades migrants sont plutôt diminuées qu'augmentées. Le jeune a l'impression que le temps qu'il passe dans l'enclos familial, dans la dépendance des aînés, est du temps perdu, du temps qui ne lui rapporte rien. Il n'est même plus assuré de recevoir, dans un délai convenable, une épouse en échange de son travail, car elles vont plus facilement aux jeunes qui ont de l'argent. Les nouvelles nor-

mes qui gouvernent la société des jeunes se réfèrent pour une large part à la situation matérielle des individus. Or la migration est pour le moment le principal moyen de gagner de l'argent. Celui qui ne quitte pas les champs de son père est condamné à l'indigence et à la passivité; il lui est impossible d'intervenir efficacement dans les relations sociales, quelles qu'elles soient, car l'argent investit les circuits traditionnels en même temps qu'il constitue la base des échanges modernes. Celui qui part en Côte d'Ivoire, par contre, opte pour un niveau de vie supérieur au niveau qu'offre l'économie de subsistance dans son pays; mais surtout, il opte, consciemment ou inconsciemment, pour un nouveau type de rapports sociaux (6). La forme de la société se trouve de ce fait profondément affectée par les migrations. Celles-ci ne sont pas de simples mouvements superficiels, elles transforment les assises de l'édifice économique, social et culturel traditionnel.

La migration vers la Côte d'Ivoire est considérée comme une démarche normale et à tous points de vue profitable. La perspective du voyage et de la recherche d'un emploi dans un pays étranger peut inspirer quelque appréhension à l'adolescent qui prépare son premier départ; elle n'inspire jamais la peur, tant il est banal de s'en aller vers la Côte. Les jeunes gens voyagent habituellement par groupes, heureux de partir à l'aventure et à la recherche de l'argent; ils savent que leur migration leur assurera ce qui leur tient le plus à cœur, le prestige dans leur pays d'origine. Celui qui est empêché de migrer par une infirmité ou par des charges familiales ressent comme une privation le fait de ne pas pouvoir imiter ses camarades, d'autant qu'il sait combien ses possibilités économiques et sociales se trouvent de ce fait diminuées. On considère comme quasi anormal qu'un jeune homme ne migre pas; et un sentiment d'isolement finit par envahir les rares jeunes qui ne vont pas en Côte d'Ivoire.

Le contraste frappant entre les sentiments qui animent les jeunes migrants et ceux des chefs d'exploitation contraints à migrer exprime non seulement une différence fondamentale entre les motivations des uns et des autres, mais il suggère l'existence de deux univers dans une certaine mesure séparés, voire opposés. Nous avons déjà noté que rien ne retient les jeunes au pays, où ils n'ont ni femmes ni terre, ni aucune autre forme de richesse matérielle ou sociale, ni même la possibilité d'acquérir facilement les biens et l'influence convoités. Par contre, c'est parce qu'ils ont accédé au contrôle des personnes et de la terre, que les hommes plus âgés, chefs d'exploitation, ne souhaitent plus migrer, et ne quittent plus qu'à regret les lieux où ils exercent habituellement leurs prérogatives. Le passage du jeune âge à la majorité sociale était autrefois progressif et soumis à des normes rigoureuses, sous le contrôle des aînés. Aujourd'hui, les jeunes fuient leur société jusqu'à ce qu'elle leur accorde cette majorité; ils la fuient réellement ou ils en esquivent les obligations. Les jeunes recherchent maintenant, hors de la société traditionnelle, sous forme d'argent et de marchandises d'importation, les moyens de contester leur dépendance à l'égard de leurs aînés; et ils construisent un univers qui leur est propre (7), mais qui ne saurait être que provisoire.

---

(6) Cette interprétation est indirectement confirmée par le fait que la tendance à migrer est plus faible chez les jeunes vivant dans les centres semi-urbains ou urbains que chez ceux de la brousse. Les premiers évoluent en effet dans un milieu où les représentations et les valeurs dominantes, de même que les rapports sociaux, composent déjà, dans une certaine mesure, l'univers que les migrants de brousse cherchent à créer hors de leur dépendance traditionnelle à l'égard des aînés. De plus, les jeunes des centres peuvent trouver sur place des revenus qui leur permettent le mode de vie qui les tente.

(7) L'utilisation de l'épargne de migration est significative à cet égard; grâce à l'épargne, les jeunes migrants maîtrisent seuls les stratégies qu'ils mettent en œuvre dans les rapports sociaux.

## IV - LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES DES MIGRATIONS

### I. - Remarques préliminaires

Du point de vue économique, les migrations font l'objet d'appréciations diverses et souvent contradictoires, aussi bien dans les communautés qui en sont affectées que dans les sphères administratives et politiques. On ignore le montant des sommes rapatriées et la valeur des marchandises rapportées, ainsi que leur utilisation précise. On n'a jamais comparé de façon rigoureuse le profit réel tiré des migrations à ce que rapporte de fait le travail agricole en pays mosi dans les conditions actuelles de la technologie. Enfin, on n'a pas essayé de savoir si, dans le contexte présent, l'usage des ressources qui proviennent des productions locales est immédiatement et spontanément différent, et d'une meilleure rentabilité économique, que l'usage des revenus de migration. Tout en considérant les migrations comme une nécessité pratique, de nombreuses personnes estiment qu'en fin de compte elles coûtent au pays plus qu'elles ne lui rapportent. L'opinion commune est très impressionnée par l'importante hémorragie démographique résultant des migrations, et par le coût social élevé de ces mouvements de population.

Comme toute enquête économique en milieu rural traditionnel, l'étude des aspects économiques des migrations est difficile. Le cultivateur répugne à dévoiler le montant de ses ressources et épargnes. Il passe volontiers sous silence les envois d'argent dont il bénéficie, ou il en minimise l'importance ; et, souvent, il essaye de tromper l'enquêteur sur l'utilisation de ses revenus — il se trouvera par exemple contraint de taire un achat de gros bétail qu'il a dissimulé à ses voisins, voire à ses parents. Un migrant qui revient au pays hésite à faire état de l'argent qu'il détient, car il peut craindre d'être ensuite obligé de le distribuer. Par contre, un ancien migrant qui a épuisé ses épargnes cherchera à se donner de l'importance, sans risque, en déclarant avoir rapporté de migration des économies supérieures à celles qu'il avait réellement à son retour, et en exagérant la valeur des cadeaux qu'il a distribués.

Pour contrôler les déclarations des migrants, nous avons tenté de reconstituer rétrospectivement une esquisse de leur budget mensuel et annuel. Cela s'est révélé impossible dans la plupart des cas. Il est, en effet, exceptionnel qu'un migrant n'ait pas chômé une ou plusieurs fois au cours de son séjour à l'étranger, qu'il n'ait pas changé de travail, qu'il ait toujours bénéficié des mêmes conditions au point de vue du salaire, de l'hébergement et des rations alimentaires. Or, hormis les cas de migrations de courte durée, les migrants ne gardent pas le souvenir exact de leurs revenus et de leurs dépenses, et ils n'établissent pas de relation systématique entre l'épargne et le temps. Le contrôle ne peut pas être exercé à ce niveau. Mais, en interrogeant les personnes auxquelles les migrants affirment avoir envoyé ou rapporté de l'argent ou des marchandises, on peut vérifier les dires des migrants. De plus, comme l'enquête a porté à la fois sur l'épargne et son utilisation, la cohérence des déclarations des migrants constitue par elle-même un indice de l'exactitude des propos.

Comment évaluer ce que rapportent les migrations ? L'estimation de la rentabilité du travail à l'étranger varie en fonction de la manière dont est fait le compte de l'épar-

gne. Dans ce mémoire, on ne prendra en considération que la part des revenus qui n'est pas directement consommée, c'est-à-dire l'épargne qui revient au pays. Mais on inclura dans cette épargne les marchandises envoyées ou rapportées aussi bien que l'argent liquide rapatrié au cours de la migration ou à son terme. Ne retenir pour le décompte de l'épargne que la part de celle-ci qui est rapatriée en numéraire aboutirait à des distinctions sans signification économique et à des conclusions fausses. Peu importe, en effet, qu'un migrant achète une bicyclette ou quelqu'autre produit dès le passage de la frontière ou seulement après son retour dans sa localité. Dès lors que la majeure partie de l'épargne des migrants est destinée à être transformée en marchandises, il n'est pas utile de tenir compte du moment précis auquel sont effectuées les dépenses ; c'est la valeur des biens acquis qui doit être notée, en même temps que le montant des investissements et cadeaux faits par le migrant, et en même temps que le reliquat de son épargne liquide.

S'il n'y a pas lieu de tenir compte du moment des achats pour calculer quelle est pour le migrant la rentabilité de sa migration, il n'en est pas de même quand on veut apprécier les incidences des migrations sur l'économie nationale. Les achats faits en Côte d'Ivoire enrichissent les douanes, le fisc et les commerçants de ce pays, et se traduisent par un manque à gagner pour la Haute-Volta. On a donc essayé de préciser quelle est la part de l'épargne des migrants dépensée en Côte d'Ivoire.

On calculera d'abord la rentabilité globale des migrations, en prenant indifféremment en compte le montant de l'argent liquide et la valeur des marchandises envoyées par les migrants à leurs familles durant leur absence, les sommes et les marchandises qu'ils ont rapportées au terme de leur migration, quelque'en fût le lieu d'acquisition (1). Pour obtenir des résultats significatifs, on rapportera l'épargne des migrants à la durée des absences. Ensuite, on examinera quel est l'usage précis de l'épargne de migration : à qui vont l'argent et les biens envoyés ou rapportés, et en quoi consistent ces biens. Quand on aura déterminé la valeur des marchandises achetées à l'étranger, on connaîtra quel est dans ce domaine le manque à gagner pour l'économie nationale.

L'étude de la rentabilité des migrations sera ensuite reprise en fonction des situations des migrants au point de vue matrimonial, et en fonction des caractéristiques sociales et économiques des localités. On connaît déjà quelques-unes des particularités que présentent les migrations sous ces deux angles, et on sait qu'elles sont parfois liées.

## II. - La rentabilité des migrations pour les migrants

L'échantillon de l'enquête sur la rentabilité économique des migrations reproduit les caractéristiques de la distribution des migrations selon leur durée et celles de la distribution des migrants selon leur statut personnel. Car, la rentabilité de la migration diminue régulièrement, et dans des proportions importantes, à mesure que s'allonge la durée de l'absence ; et le montant moyen de l'épargne de migration varie selon que le migrant est célibataire ou marié, selon qu'il part seul ou non.

Comme cette enquête a touché des individus qui sont revenus de la Côte d'Ivoire au cours des deux dernières années, après y avoir effectué des séjours de durée variable, on peut estimer que les résultats quantitatifs de l'enquête reflètent correctement ce que fut la rentabilité moyenne des migrations au cours des dernières années. Une enquête qui porterait sur les revenus des migrants durant une seule année n'autoriserait pas de conclu-

(1) Pour calculer la rentabilité des migrations, on ne tiendra compte que des achats faits par les migrants en vue de leur retour. Les vêtements achetés pour servir au cours d'une migration de longue durée ne sont pas pris en considération.

On a inclu dans le compte de l'épargne de migration la valeur des bicyclettes achetées au retour, même si certains migrants ont vendu leurs bicyclettes à leur départ pour payer leur voyage. Les bicyclettes achetées au retour sont d'un prix plus élevé que celles vendues au départ : soit parce qu'elles sont neuves, soit parce que les marchands prélèvent un bénéfice important sur les bicyclettes d'occasion.

Pour un calcul plus objectif de la rentabilité globale des migrations, il conviendrait de déduire de l'épargne des migrants la valeur des bicyclettes vendues au départ, ainsi que le montant des sommes dépensées pour le voyage vers la Côte d'Ivoire.

sions sûres concernant la rentabilité des migrations, car les fluctuations interannuelles de la production agricole en Côte d'Ivoire peuvent considérablement affecter la situation économique des migrants, en particulier pour ceux qui sont rémunérés en nature, proportionnellement à la récolte.

L'épargne annuelle d'un migrant qui reste absent un an est en moyenne supérieure au double de l'épargne annuelle d'un migrant absent cinq années ; et c'est la rentabilité des migrations de moins de six mois qui est proportionnellement la plus élevée. Pour les migra-

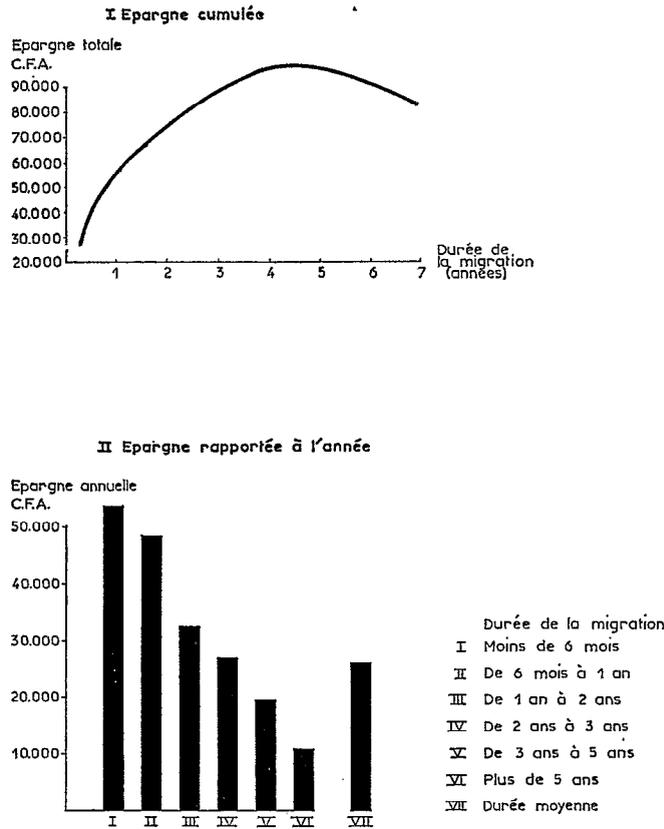


FIG. 19. Rentabilité des migrations selon leur durée

tions de moins de six mois, l'épargne mensuelle atteint presque 4 500 CFA en moyenne ; douze mois de migrations brèves rapportent donc 53 700 CFA (2). Pour les migrations de six mois à un an, l'épargne mensuelle est de 4 000 CFA, soit 48 000 CFA pour douze mois. L'épargne annuelle est d'environ 32 500 et 27 000 CFA respectivement pour les migrations qui durent d'un à deux ans et celles de deux à trois ans. Pour les migrations de trois à cinq ans et pour celles de cinq ans et plus, l'épargne annuelle est respectivement de 19 600 et 10 700 CFA (3).

(2) S'il n'est pas justifié de rapporter à l'année le profit réalisé par un individu dont la migration a duré moins de douze mois, il est par contre absolument loisible de déterminer ce que représente objectivement le profit de douze mois de migrations courtes. Lorsqu'on rapportera à une année l'épargne réunie au cours des migrations courtes, ce ne sera donc pas pour déterminer au niveau des individus le bénéfice réalisé par les migrants — ou l'usage qu'ils en font ; il s'agira toujours de rapporter abstraitement à une période de douze mois l'épargne amassée dans le cadre d'un ensemble de migrations brèves — ou l'usage qui en est fait.

(3) On peut être surpris par l'importance des revenus rapatriés par les migrants. Les informations disponibles concernant la rémunération des migrants font, en effet, état de tarifs qui ne permettent guère de faire des économies. Cependant, on doit prendre en considération les données suivantes : les enquêtes effectuées en Côte d'Ivoire, auxquelles on se réfère habituellement pour traiter de la rentabilité des migrations, sont anciennes ; le travail à la tâche peut rapporter des sommes très supérieures à un emploi régu-

Quelle que soit la durée des absences, il existe dans chaque catégorie de migrations des variations importantes par rapport à la rentabilité moyenne de la catégorie, mais la distribution des variations par rapport aux moyennes est assez régulière. Si on rapporte le montant de l'épargne à la durée des migrations, on observe que la proportion des migrants dont l'épargne est faible augmente tandis que le nombre de ceux rapportant des épargnes élevées diminue lorsqu'on passe des migrations brèves aux migrations longues. Parmi les migrants absents moins d'une année, beaucoup réalisent une épargne à peu près égale ou supérieure à l'épargne moyenne des migrants de cette catégorie ; pour les migrations de plus longue durée, l'épargne moyenne est plus souvent supérieure aux épargnes prises séparément. Pour l'ensemble des migrations l'épargne est supérieure dans

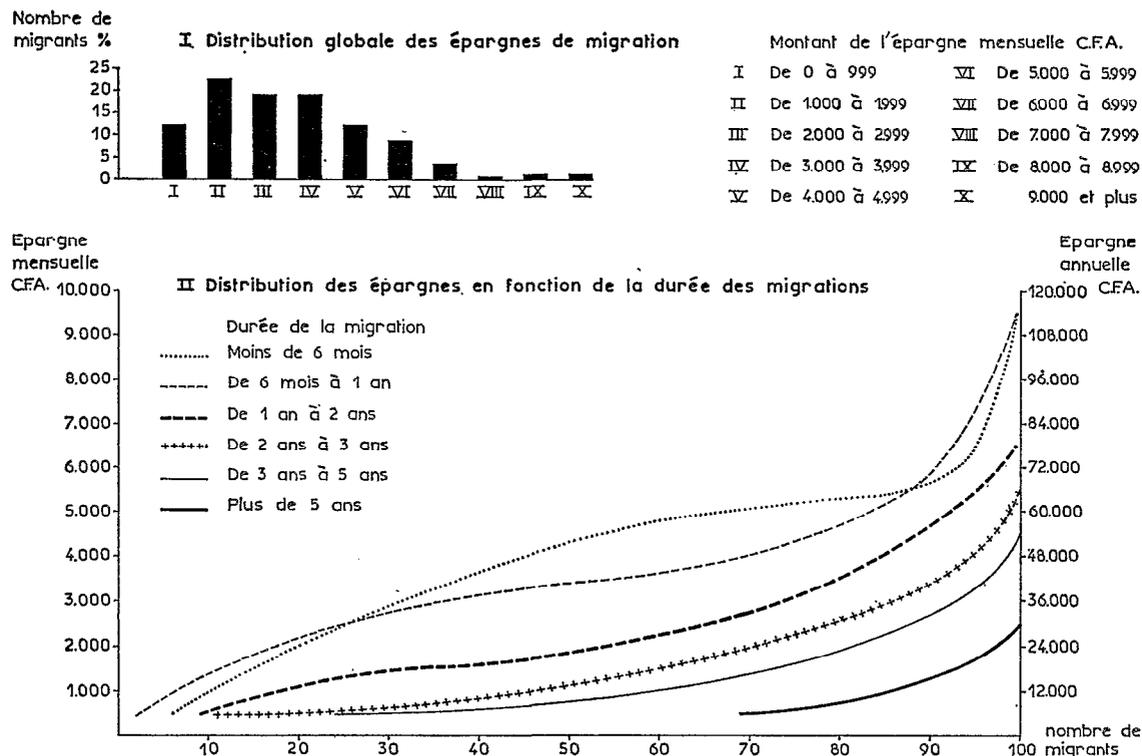


FIG. 20. Variations de la rentabilité des migrations

43 % des cas aux moyennes calculées pour les diverses catégories de migrations ; elle est inférieure dans les autres cas. Si on rapporte les revenus de migration à l'année, 12 % des migrants rapportent moins de 12 000 CFA ; 23 % rapportent entre 12 000 et 24 000 CFA ; l'épargne de 19 % des migrants est comprise entre 24 000 et 36 000 CFA, et un pourcentage identique de migrants rapportent entre 36 000 et 48 000 CFA ; 12 % rentrent avec une épargne comprise entre 48 000 et 60 000 CFA ; 9 % rapportent de 60 000 à 72 000 CFA ; enfin, 6 % des migrants parviennent à amasser des épargnes annuelles supérieures à 72 000 CFA. Toutefois, cette distribution ne traduit pas la réalité de façon adéquate, puisqu'elle ne tient pas compte de la durée effective des migrations. Or, les migrants qui rapportent le moins sont ceux qui restent absents le plus longtemps, et les migrants qui rapportent le plus sont ceux qui séjournent le moins longtemps à l'étranger — leur absence est souvent inférieure à un an. On ne saurait donc calculer la rentabilité des migrations à partir de cette distribution.

lier, rémunéré selon la législation du travail ; de nombreux migrants ont des occupations secondaires qui leur permettent d'arrondir leurs ressources ; un nombre non négligeable de migrants exploitent à leur compte des terres prises en location ; enfin, dans l'ensemble, les migrants sont extrêmement économes.

Si on divise l'épargne totale de tous les migrants de l'échantillon par le nombre de migrations, sans tenir compte de leur durée, on obtient le montant de l'épargne moyenne par migrant et par retour au pays — soit près de 47 000 CFA.

Etant donné le prix élevé des voyages et les difficultés de trouver à l'étranger un emploi bien rémunéré, on aurait pu imaginer que les migrations de courte durée sont les moins rentables. De fait, les migrations saisonnières décrites par G. REMY (1968, p. 89) sont d'un médiocre rapport :

*« A peine plus d'un ancien migrant sur deux (53 %) déclare avoir envoyé ou ramené au village de l'argent ou des objets divers, pour lui ou sa famille. Quatre fois sur cinq, la valeur totale de ces sommes ou objets ne dépasse pas 15 000 CFA (dont une fois sur deux moins de 5 000 CFA). Le maximum (50 000-60 000 CFA) a été déclaré par deux villageois qui ont travaillé pendant plusieurs années dans une station de l'IFAC en Côte d'Ivoire (l'un comme chef d'équipe, l'autre comme manœuvre). »*

Les migrations courtes des Mosi de l'Ouest ne se situent pas dans le même contexte que celles étudiées dans la région de Nobéré, et on peut relever les caractéristiques qui rendent compte de leur rentabilité supérieure. Dans le sud du pays mosi, les mouvements migratoires se présentent dans leur ensemble comme un phénomène saisonnier à faible rayon. Un grand nombre de travailleurs cherchent en même temps un emploi ; beaucoup d'entre eux se rendent dans les mêmes régions, parfois peu distantes de la frontière ; une minorité seulement peut compter sur la chance de trouver vite un travail bien payé ; mais presque tous les migrants reviennent pour la saison des cultures — quelle que soit leur épargne (4). Au reste, on notera que les offres d'emploi sont moins nombreuses dans les régions fréquentées par les migrants, durant la période qui correspond à la morte saison en pays mosi ; cela se vérifie le plus nettement dans les régions frontalières soumises au même climat.

Dans l'Ouest, par contre, les migrations courtes sont souvent le fait d'hommes expérimentés, qui se rendent dans des régions où des parents ou amis sont en mesure de les aider à trouver rapidement un emploi correctement rémunéré. Hormis les chefs de famille obligés de rentrer pour diriger les cultures, les migrants qui reviennent au bout de quelques mois d'expatriation forment la minorité des individus qui ont réussi vite à gagner l'argent qu'ils recherchaient. La plupart des migrants de l'Ouest-Mosi, en effet, prolongent leur séjour à l'étranger aussi longtemps que nécessaire pour accumuler une épargne honorable. La rentabilité moyenne des migrations de courte durée n'est abaissée que par les faibles revenus de quelques migrants malchanceux, contraints par la maladie d'interrompre leur migration, ou obligés de rentrer en raison de leurs charges familiales.

Pour les délais de migration plus longs, on peut distinguer plusieurs cas. Soit il s'agit de migrants qui prolongent leur séjour à l'étranger parce qu'ils ne parviennent pas à rassembler la somme qui leur paraît indispensable pour rentrer chez eux avec dignité ; la rentabilité de leur migration est faible. Soit les migrants se plaisent à l'étranger : ceux-ci y vivent à l'abri des poursuites avec une compagne mosi qu'ils ont enlevée, ceux-là fréquentent des femmes ivoiriennes, découvrent les plaisirs de la ville, vont au cinéma, et prennent goût à une vie plus variée et plus riche qu'au pays natal. Les migrants de cette catégorie sont portés à dépenser sur place la plus grande part de leurs revenus (5). Enfin, plus rares, il y a des migrants qui restent absents longtemps parce qu'ils ont trouvé un

(4) La médiocre rentabilité des migrations frontalières de saison sèche est particulière. Pour les autres migrations, G. REMY (1968, p. 89) a établi entre le montant de l'épargne et la durée des migrations une relation qui se trouve à peu près vérifiée dans l'Ouest-Mosi :

*« Dans l'ensemble, les migrations paraissent avoir une efficacité économique d'autant plus grande qu'elles sont plus courtes, le maximum (eu égard au temps écoulé) étant atteint lors des séjours de 6 à 18 mois. »*

(5) Dans l'Ouest-Mosi, on exprime des jugements sévères sur les migrants qui rentrent sans économies :

*« L'individu qui est un vaurien dans son pays natal ne devient pas meilleur à l'étranger ; on ne doit pas s'étonner de le voir revenir de Côte d'Ivoire mains et poches vides. Là-bas, il s'est contenté de courir les femmes et de faire le fanfaron. L'homme courageux ne peut pas revenir sans économies. »*

emploi stable et rémunérateur, ou parce qu'ils se sont installés à leur compte et réussissent. Ces derniers ont des revenus relativement élevés et rapatrient une épargne importante, ce qui entraîne une hausse de la rentabilité moyenne des migrations de durée moyenne et de longue durée.

La rentabilité moyenne de l'ensemble des migrations dépend donc de la fréquence respective des migrations de courte durée à forte rentabilité et des migrations de moyenne ou longue durée à rentabilité plus faible ; elle dépend par ailleurs de la composition de la population des migrants du point de vue de leur statut personnel. Pour un échantillon représentatif, on peut estimer à 29 000 CFA le rapport annuel des migrations de moins de cinq ans ; pour les migrations de cinq ans et plus, ce chiffre n'atteint pas 11 000 CFA ; et pour l'ensemble des migrations, le rapport annuel moyen est de 26 000 CFA.

Si on admet que l'Ouest-Mosi compte environ 57 000 individus de sexe masculin absents de leurs localités d'origine, que 80 % de ces absents se trouvent en Côte d'Ivoire, et que plus de 90 % des migrants séjournant dans ce pays appartiennent au groupe des personnes actives (de 15 à 59 ans), on peut évaluer à 40 000 au moins le nombre des migrants qui, en Côte d'Ivoire, occupent un emploi de façon plus ou moins permanente. Etant donné la rentabilité moyenne des migrations, l'épargne totale que les migrants de l'Ouest-Mosi rapportent annuellement de la Côte d'Ivoire sous forme d'argent et de marchandises dépasse donc vraisemblablement un milliard de francs CFA — soit un peu plus de 2 000 CFA par habitant (6).

\*\*

Dans les comptes économiques de 1964 les sommes annuellement rapatriées par l'ensemble des migrants voltaïques établis en Côte d'Ivoire ont été estimées à 2 000 millions de francs CFA ; dans les comptes de 1968, ces sommes ont été évaluées à 2 600 millions CFA ; mais on ne dispose pas, pour le moment, d'informations plus récentes. Et de l'aveu même de ceux qui ont avancé ces chiffres, la méthode employée pour les évaluations ne pouvait conduire qu'à des résultats approximatifs (7) :

*« Les transferts de l'extérieur s'identifient aux rapatriements de fonds ou d'économies des travailleurs voltaïques émigrés en Côte d'Ivoire. Leur montant est mal connu. En l'occurrence, il a été déterminé à partir des éléments d'information fournis par les spécialistes de la balance des paiements et ajustés en fonction d'une capacité de financement des ménages compatible avec la variation de leurs actifs et de leurs passifs financiers. Cette méthode d'ajustement à partir d'un compte financier est contestable. Elle n'en reste pas moins la seule admissible en l'absence de toute autre source d'information (7). »*

En 1968, le produit intérieur brut a été de 77 900 millions de francs CFA, soit 70 700 millions de francs CFA de production intérieure brute et 7 200 millions de salaires versés par l'administration — la production intérieure brute comprenait 66 700 millions de francs CFA de valeur ajoutée du secteur de production et 4 000 millions de francs CFA de droits et taxes sur les importations. Les transferts opérés par les migrants représentaient l'équivalent de 3,3 % du produit intérieur brut ; par rapport à la valeur ajoutée du secteur agricole, de 20 506 millions de francs CFA, les transferts représentaient l'équivalent de 12,6 % ; et par rapport à la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur rural (8), de 55 668 millions de francs CFA, les transferts des migrants représentaient l'équiva-

(6) En 1968, année exceptionnellement bonne du point de vue de la production cotonnière, la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles a commercialisé 2 356 040 kg de coton-graine dans l'Ouest-Mosi, représentant une valeur globale de 77 750 000 CFA environ, soit un revenu de 160 CFA par habitant.

(7) Comptes économiques 1968.

(8) En millions de francs CFA, la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur rural comprenait en 1968 : l'agriculture (20 506), l'élevage (8 645) et le bois (5 176) pour le secteur primaire ; l'artisanat alimentaire (2 580), l'artisanat textile (1 469), l'artisanat divers (2 091), et l'habitat traditionnel (1 456) pour le secteur secondaire traditionnel ; les services traditionnels (2 248), les transports traditionnels (1 413) et le commerce traditionnel (10 084) pour le secteur tertiaire traditionnel.

lent de 4,7 %. Enfin, sur les 74 500 millions de francs CFA, que constituaient, selon les estimations, les revenus des ménages (9), la part provenant de transferts opérés par les migrants était de 3,5 %.

Les chiffres relatifs aux sommes rapatriées par les migrants ont été, à notre avis, nettement sous-estimés. Il faudrait sans doute les majorer de 25 à 30 %.

Ce bref aperçu de l'importance relative, dans la comptabilité nationale, des transferts de fonds opérés par les migrants ne devait aboutir qu'à donner des ordres de grandeur. Pour les apprécier convenablement, on ne doit pas oublier que le produit intérieur brut s'identifie dans sa plus grande masse à la valeur ajoutée produite dans la sphère de l'économie de subsistance, c'est-à-dire à une production directement consommée par les producteurs pour les besoins primaires de la survie. Il n'en est pas de même des masses d'argent transférées par les migrants.

\*\*

L'agence voltaïque de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest identifie selon leur provenance les signes monétaires qu'elle encaisse, chaque agence nationale étant tenue de porter sur les billets qu'elle émet une lettre distinctive incorporée dans la numération. Les billets d'origine extérieure sont renvoyés aux agences qui les ont émis. Ainsi peut-on connaître les mouvements de billets intervenant entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

De 1963 à 1970, la valeur des billets provenant chaque année d'agences étrangères et encaissés par l'agence de la Haute-Volta est passé de 3 870 millions de francs CFA à 6 137 millions de francs CFA, par une progression assez régulière. La plupart de ces billets sont venus de la Côte d'Ivoire : 93,2 % en valeur entre le 1-10-1968 et le 30-9-1969, et 93,6 % entre le 1-10-1969 et le 30-9-1970.

Les billets provenant de la Côte d'Ivoire sont, pour la plupart, rapportés par les migrants ou par des commerçants qui exportent des animaux sur pied ou pratiquent l'exportation non contrôlée d'autres produits. Les transactions du commerce contrôlé sont, en effet, le plus souvent opérées sans recours aux espèces monétaires. Malheureusement, on ne dispose d'aucune information permettant d'évaluer avec précision quelle est, par rapport aux 5 750 millions de francs CFA venus de Côte d'Ivoire sous forme de billets entre le 1-10-1969 et le 30-9-1970, la part rapatriée par les migrants ; mais il est certain qu'elle est très largement prédominante — vraisemblablement supérieure à 4 000 millions de francs CFA. On peut également supposer que l'accroissement important et régulier, de 1963 à 1970, du nombre de billets venus de Côte d'Ivoire a été principalement déterminé par une augmentation constante de l'épargne rapatriée par les migrants, cette augmentation résultant du développement des mouvements migratoires et secondairement des augmentations de salaire des migrants.

Pour évaluer le montant global de l'épargne que les migrants établis en Côte d'Ivoire rapatrient en numéraire, on doit ajouter aux sommes qu'ils rapportent sous forme de billets celles qu'ils envoient à leurs parents par mandats postaux. Bien qu'il ne soit pas possible de connaître le montant exact des mandats, on sait qu'il est relativement faible.

Si on prend en compte la valeur des marchandises achetées par les migrants en Côte d'Ivoire et rapportées en Haute-Volta, on peut grossièrement évaluer à environ cinq ou six milliards de francs CFA la valeur globale de l'épargne de migration annuellement rapatriée en Haute-Volta depuis la Côte d'Ivoire.

---

(9) Dans les comptes économiques de 1968, les revenus des ménages se décomposent de la manière suivante : 57 300 millions de francs CFA de revenus des entreprises individuelles, 4 800 millions de revenus des autres entreprises, 9 600 millions de salaires et pensions, et 2 800 millions de transferts de l'extérieur, dont 2 600 millions provenant des migrants voltaïques établis en Côte d'Ivoire.

### III. - Utilisation de l'épargne de migration

#### A. ANALYSE (10).

##### a) *L'argent envoyé aux parents au cours de la migration.*

Durant son absence, chaque migrant est en droit d'espérer que les membres de sa famille restés au pays défendront ses intérêts s'il y a lieu, et qu'ils acquitteront son impôt (11). En contrepartie, le migrant doit faire profiter les siens de ses revenus : il leur envoie parfois quelque argent pendant son absence, et il leur fait des cadeaux à son retour.

Environ 35 % des migrants n'ont pas envoyé d'argent à leurs familles pendant qu'ils se trouvaient à l'étranger ; mais si on élimine de ce compte les migrants qui ne se sont pas absentés plus d'une année, ce pourcentage tombe à 16. Il n'est pas étonnant que les migrants qui ne demeurent absents que quelques mois n'envoient rien aux leurs, mais il est remarquable que plus de huit migrants sur dix font parvenir de l'argent à leurs parents quand leur absence excède un an. Cet argent est généralement adressé au chef de famille, qui l'utilise d'abord au bénéfice de la communauté qu'il dirige. L'impôt en absorbe la majeure part, une partie sert à assurer la soudure ou à répondre à des obligations d'ordre social ; le chef de famille ne dépense pour ses besoins strictement personnels que la part restante.

Les migrants qui restent absents moins d'une année envoient à leurs parents des sommes qui, rapportées à l'année, atteignent en moyenne 2 400 CFA — soit près de 5 % de leur épargne totale. Pour les migrants qui demeurent absents plus longtemps, la moyenne des sommes envoyées annuellement aux parents varie assez peu autour de 3 000 CFA ; mais ces envois représentent une proportion de plus en plus importante de l'épargne totale, à mesure que la durée des migrations augmente. L'argent envoyé aux parents constitue 9 % de l'épargne totale rapatriée par les migrants absents de un à deux ans, 12 % pour ceux absents de deux à trois ans, 14 et 29 % respectivement pour les migrants qui demeurent en Côte d'Ivoire de trois à cinq ans et pour ceux absents plus de cinq ans. Cette progression prouve l'importance que les migrants attachent au fait de garder la sympathie active de leurs parents restés au pays. Les envois sont irréguliers dans le temps, mais chacun d'eux est habituellement supérieur à plusieurs milliers de francs ; ils dépendent de l'insistance des demandes formulées par la famille du migrant, des disponibilités de celui-ci, et accessoirement de l'occasion de confier une enveloppe à un camarade qui rentre au pays. En moyenne, pour l'ensemble des migrations, les migrants envoient à leur famille près de 2 900 CFA par an, soit 11 % de leur épargne totale.

##### b) *Les marchandises envoyées aux parents au cours de la migration.*

Au cours de leur séjour à l'étranger, près de 30 % des migrants envoient quelques marchandises à leurs parents, à une ou plusieurs reprises. Si on élimine de ce compte

---

(10) L'enquête sur l'utilisation de l'épargne des migrants aboutit à des résultats légèrement différents selon la saison à laquelle elle est effectuée. Les variations sont surtout sensibles en ce qui concerne l'utilisation de l'argent. Les sommes consacrées au paiement de l'impôt, par exemple, ne représentent pas la même part de l'épargne selon que l'enquête a lieu avant ou après le moment de la perception de l'impôt ; les investissements effectués dans l'agriculture apparaissent relativement plus élevés en fin de saison des pluies qu'en fin de saison sèche.

Les résultats proposés dans ce mémoire concernant l'utilisation de l'épargne de migration n'ont par conséquent qu'une valeur relative. Mais on aurait tort de conclure qu'ils n'ont aucune valeur ; car les enquêtes ont porté sur des migrants dont les retours se sont échelonnés sur deux années.

Pour une étude plus précise de l'utilisation de l'épargne, l'enquête ne devrait retenir que les migrants ayant épuisé leurs économies.

(11) Les migrants tiennent à rester en règle avec l'administration, afin de pouvoir se procurer sans difficulté les pièces qui leur sont parfois réclamées à l'étranger, tels les actes de naissance ou les cartes d'identité ; mais surtout, pour pouvoir recourir éventuellement à l'autorité du commandant de cercle en matière matrimoniale.

les migrants dont l'absence n'excède pas une année, le pourcentage des migrants qui envoient des marchandises s'élève à 32 %. Il s'agit presque toujours de tissus et de vêtements : des couvertures, des pagnes, des « mouchoirs de tête », des chemises. Ces marchandises vont aux chefs de famille (pour 40 % de leur valeur globale), aux autres parents, aux frères et sœurs des migrants. Il est rare que leur valeur soit considérable. En moyenne, ces marchandises coûtent un peu plus de 250 CFA par an et par migrant, soit moins de 1 % de l'épargne totale des migrants.

*c) L'argent rapporté de migration.*

Un migrant ne peut pas envisager sans raison grave de rentrer sans argent. Pour éviter d'être déconsidéré à son retour, il devra au moins distribuer quelques cadeaux et billets de banque à ses proches, et pouvoir se donner les apparences de ceux qui se sont enrichis en Côte d'Ivoire. Aussi, de nombreux migrants se trouvent-ils contraints de prolonger contre leur gré leur séjour à l'étranger, en attendant de rassembler l'épargne minimum qui est nécessaire pour rentrer sans déshonneur.

Tous les migrants de l'échantillon affirment être revenus avec de l'argent liquide. En moyenne, ils ont rapporté la somme de 11 900 CFA par année d'absence, soit environ 46 % de leur épargne totale. Proportionnellement à la durée des séjours, les sommes les plus importantes sont rapportées par les migrants dont l'absence n'excède pas six mois ; et, la proportion d'argent liquide rapportée diminue à mesure qu'augmente la durée des migrations. Les migrants revenus au bout de six mois ont rapporté en moyenne 15 000 CFA en argent liquide ; ceux qui sont restés absents un an sont revenus avec 23 700 CFA ; les migrants demeurés à l'étranger deux ans ont rapporté en moyenne près de 30 000 CFA, et les migrants demeurés absents cinq ans ont rapporté à peine plus d'argent liquide que ceux qui ont séjourné deux ans de moins qu'eux à l'étranger ; au-delà de ce délai, l'épargne liquide diminue en valeur absolue. Cette progression est dans l'ensemble conforme à la progression de l'épargne globale des migrants en fonction de la durée des absences ; pour les migrations de courte durée, la part de l'épargne rapportée en argent liquide est plus élevée du fait qu'une faible part seulement de l'épargne est rapatriée avant le retour du migrant.

En d'autres termes, la part de l'épargne totale rapportée en argent liquide est de 56 % pour la catégorie des migrants qui sont restés absents moins de six mois. Elle diminue régulièrement à mesure qu'augmente la durée des séjours à l'étranger, et en proportion inverse de la part de l'épargne qui est envoyée aux parents. De peu inférieure à la moitié de l'épargne totale pour les migrants qui restent absents de six mois à un an, la somme rapportée en argent liquide ne représente que le tiers de l'épargne totale des migrants ayant séjourné plus de cinq ans à l'étranger.

\*\*

Comme les anciens migrants interrogés n'ont pas tous dépensé la totalité de l'épargne rapportée de leur dernier séjour à l'étranger, ou ne se souviennent pas de chacune de leurs dépenses, l'étude de l'utilisation de cette épargne n'a pas pu être exhaustive : elle ne concerne que la moitié de l'argent liquide rapporté. La distribution de l'épargne utilisée entre les différents chapitres de dépense revêt néanmoins une réelle signification ; car, dès leur retour, les migrants s'acquittent de leurs principaux devoirs et satisfont leurs besoins les plus importants. La part de l'épargne dont il est difficile de connaître l'usage et la part que les migrants conservent quelque temps sont généralement consacrées aux menues dépenses occasionnelles — consommation de bière de mil ou rétribution des services sexuels, par exemple.

En moyenne, les migrants ont remis à leurs chefs de famille près de 15 % de l'argent liquide qu'ils ont rapporté, soit un peu moins de 7 % de leur épargne globale ; le paiement de l'impôt constituait la destination explicite de plus des deux tiers de cet argent. A leurs épouses, aux parents autres que les chefs de famille et beaux-parents, et aux amis, les migrants ont donné un peu plus de 3 % de l'argent rapporté. Ils ont donné 4 % de cet argent à leurs beaux-parents. Ils ont consacré respectivement 7 % et 5 % des

sommes rapportées à l'achat de céréales et de bétail. Quant aux sommes utilisées pour l'agriculture et le commerce, elles représentaient 6 % de l'argent rapporté, à raison des quatre cinquièmes pour le commerce. L'achat de bicyclettes a absorbé environ 5 % de l'argent rapporté. Les sommes utilisées pour l'achat de postes à transistors et pour l'acquittement de dettes étaient inférieures à 1 % des sommes rapportées.

d) *Les marchandises rapportées de migration.*

Quand ils rentrent, presque tous les migrants rapportent chez eux diverses marchandises. Elles représentent à peine moins que la part de l'épargne rapportée en espèces — environ 42 % de l'épargne globale. Les migrants qui restent absents un an rapportent le plus de marchandises proportionnellement au montant de leur épargne, et ceux qui séjournent à l'étranger cinq ans et plus en rapportent le moins — la valeur des marchandises rapportées représente 45 et 36 % de l'épargne globale des uns et des autres. Somme toute, la part de l'épargne convertie en marchandises avant le retour du migrant varie assez peu.

Les marchandises rapportées de migration sont en majeure partie destinées à servir le prestige du migrant. Les habits, de préférence en tergal, les chaussures, les chapeaux et les ombrelles, les lunettes et les montres représentent 65 % de la valeur de ces marchandises — soit 28 % de l'épargne globale. Les bicyclettes en représentent 24 % — soit un peu plus de 10 % de l'épargne globale. De nombreux migrants rapportent quelques objets d'ameublement et divers ustensiles — pour environ 7 % de la valeur totale des marchandises rapportées. A peine un migrant sur cent a rapporté de sa dernière migration une machine à coudre et quatre ont rapporté des transistors (12), représentant respectivement 1 et 3 % environ de la valeur totale des marchandises rapportées.

Les marchandises que le migrant garde pour lui-même représentent 86 % de la valeur globale des marchandises rapportées. Celles qu'il donne à son chef de famille représentent près de 2 % de cette valeur. Et le reste des marchandises va aux épouses du migrant, à ses parents autres que le chef de famille, et à ses amis.

## B. RÉCAPITULATION.

Les envois d'argent et de marchandises effectués par les migrants au cours de leur absence représentent environ 12 % de leur épargne globale — 11 % en argent et 1 % en marchandises. Les migrants rapatrient le reste de leur épargne quand ils rentrent, la valeur des marchandises rapportées étant proche du montant de l'épargne liquide. En d'autres termes, si l'épargne annuelle des migrants est de 26 000 CFA en moyenne, un migrant envoie aux siens chaque année près de 2 900 CFA en espèces et des marchandises pour une valeur de 250 CFA; de plus, il rapporte de migration 11 900 CFA en numéraire et des marchandises pour 11 000 CFA par an.

Les chefs de famille ont touché sous forme d'argent liquide presque 19 % de l'épargne globale des migrants. Par ailleurs, ils ont reçu des marchandises dont le prix correspond à 1 % de cette épargne. Aux autres membres de leurs familles et à leurs amis, les migrants ont réservé 9 % de leur épargne — les deux tiers sous forme de marchandises. Les migrants ont conservé pour eux-mêmes 71 % de leur épargne, pour un peu moins de la moitié sous forme de marchandises. On peut donc estimer à près de 5 000 CFA la somme qu'en moyenne un migrant envoie ou remet à son chef de famille par année d'absence, en plus des marchandises qu'il lui envoie ou lui rapporte pour la valeur de 250 CFA. Les autres parents des migrants et leurs amis se partagent environ

---

(12) Les postes à transistors que les migrants achètent après leur retour sont le plus souvent d'occasion. Tandis que les postes rapportés ont été payés en moyenne 11 000 CFA, ceux qui ont été achetés plus tard n'ont coûté que 6 000 CFA.

2 350 CFA par migrant et par année d'absence. Quant à l'épargne que le migrant se réserve, elle s'élève à 18 500 CFA en moyenne par an (montant du numéraire et valeur des marchandises).

Sur une épargne annuelle moyenne de 26 000 CFA par migrant, près de 7 500 CFA sont consacrés à l'achat de vêtements, chapeaux, chaussures, lunettes et montres ; plus de 3 100 CFA vont à l'achat d'une bicyclette ; 750 CFA sont dépensés pour l'acquisition de divers meubles et ustensiles ; l'achat de céréales exige 800 CFA, et 600 CFA servent à

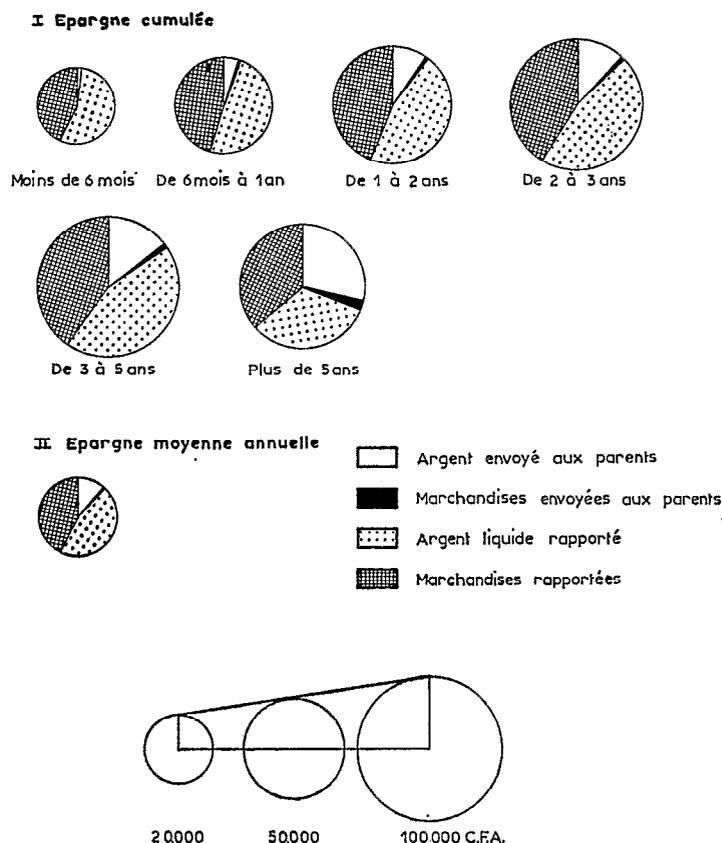


FIG. 21. I. Utilisation de l'épargne de migration

l'achat de bétail et de volailles. Les dépenses engagées pour l'acquisition d'autres catégories de marchandises sont dans chaque cas inférieures à 500 CFA. On peut estimer à 3 000 CFA approximativement la part de l'épargne annuelle qui est consacrée à acquitter l'impôt. Environ 700 CFA sont investis dans le commerce, et moins de 150 CFA dans l'agriculture.

C. DÉPENSES EXTÉRIEURES ET DÉPENSES INTÉRIEURES.

La part de l'épargne globale des migrants qui est dépensée en Côte d'Ivoire est d'environ un tiers : elle sert à l'achat des marchandises envoyées aux parents pendant le séjour des migrants à l'étranger, et à l'acquisition des biens que les migrants peuvent rapporter sans être astreints à acquitter de taxes douanières — en particulier, vêtements, chapeaux, lunettes et montres. En d'autres termes, si on considère que l'épargne globale moyenne est de 26 000 CFA par an et par migrant, la part de cette épargne

dépensée en Côte d'Ivoire est de 8 650 CFA environ, et le reste est dépensé en Haute-Volta — soit 17 350 CFA.

Etant donné la faiblesse de l'échantillon, l'extrapolation des résultats de l'enquête sur l'utilisation de l'épargne de migration n'autorise pas des conclusions précises et sûres. Cependant, cette extrapolation permet de définir provisoirement et approximativement les principaux usages des masses monétaires introduites dans l'Ouest-Mosi par les migrants. En admettant que les extrapolations puissent entraîner des erreurs de l'ordre

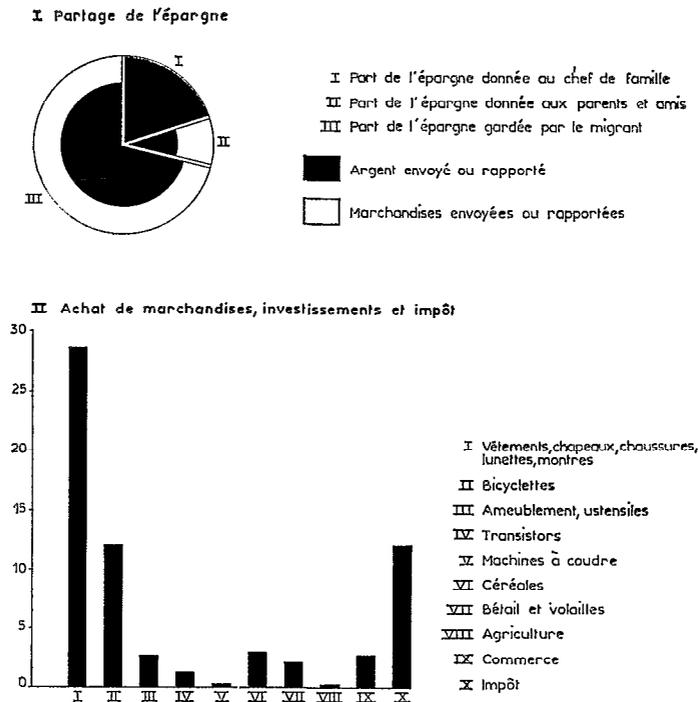


FIG. 22. II. Utilisation de l'épargne de migration

de 25 %, les résultats qu'on peut obtenir ne perdent pas tout intérêt, car ils éclairent un domaine qui n'a jamais été étudié. Quoiqu'il en soit, on sait que l'usage de l'épargne de migration varie selon les années, notamment en fonction des résultats des campagnes agricoles.

S'il y a en Côte d'Ivoire environ 40 000 individus de sexe masculin en âge de travailler, originaires de l'Ouest-Mosi, on peut évaluer à près de 700 millions de francs CFA le montant de l'argent rapatrié chaque année par ces migrants.

Le paiement de l'impôt absorbe à peu près 120 millions de francs CFA provenant de l'épargne de migration. La somme de tous les impôts collectés dans l'Ouest-Mosi ayant été d'environ 195 millions de francs CFA en 1970, on voit que l'épargne de migration est la principale source de financement de l'impôt — 62 % (13). Dans les régions où les cultures de rapport sont inexistantes ou faiblement développées, il est fréquent que l'impôt soit de fait entièrement couvert par l'épargne de migration, même quand son acquittement n'est pas directement opéré avec du numéraire fourni par les migrants. Comme ceux-ci n'effectuent pas leurs envois d'argent et ne rentrent pas à intervalles réguliers, il est souvent nécessaire qu'un chef de famille vende des volailles, du bétail

(13) La part de l'impôt payée avec l'épargne de migration est nettement plus élevée si on soustrait de la masse des impôts perçus dans l'Ouest-Mosi le montant assez important des patentes payées par les commerçants.

ou des céréales pour se procurer l'argent de l'impôt ; mais ultérieurement, il reconstituera sa basse-cour, son troupeau ou ses réserves de céréales grâce à l'argent qu'il recevra de ses dépendants qui ont migré en Côte d'Ivoire. Dans de tels cas, les biens de l'exploitation servent de fonds de roulement, mais c'est l'épargne de migration qui, en fin de compte, permet de faire face aux dépenses sans entamer le potentiel économique de l'unité de production. Dans les régions où la commercialisation du coton ou d'autres produits de rapport assure aux cultivateurs des revenus qu'il n'est pas nécessaire de convertir aussitôt en biens de subsistance, l'impôt est habituellement couvert par ces revenus. La part de l'épargne de migration qui va aux chefs de famille est alors utilisée à d'autres fins.

Plus de 120 millions de francs CFA sont dépensés pour l'achat de bicyclettes. A leur retour, plus de cinq migrants sur dix en achètent. Les bicyclettes neuves, dont le prix varie de 9 000 à 15 000 CFA, représentent la moitié des cycles vendus aux migrants et plus des deux tiers de la valeur globale de l'ensemble de ces cycles (14). Les bicyclettes d'occasion, à partir de 4 000 CFA, sont vendues à Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouagadougou, par des commerçants spécialisés dans ce commerce avec les migrants. Près de 12,5 millions de francs CFA sont consacrés à l'achat de postes à transistors, et 5,2 millions de francs CFA à l'acquisition de machines à coudre ; une partie de ces marchandises sont d'occasion (15).

L'achat de céréales absorbe environ 32,3 millions de francs CFA provenant de l'épargne annuelle de migration rapatriée dans l'Ouest-Mosi, et près de 24 millions de francs CFA servent à acheter de la volaille et du bétail. Par ailleurs, on compte environ 5 millions de francs CFA d'investissements agricoles — la majeure partie de cette somme étant utilisée pour payer de la main-d'œuvre.

La part de l'épargne annuelle de migration investie dans le petit commerce se chiffre à 28 millions de francs CFA.

#### IV. - Variations de l'épargne de migration et de son utilisation en fonction de la situation personnelle des migrants

On a déjà noté que le mariage commande dans une large mesure l'accession au statut de chef d'exploitation. Un célibataire peut cultiver quelques champs personnels en dehors des heures qu'il doit consacrer aux champs communs de l'unité de production à laquelle il appartient, mais il ne peut en aucun cas constituer une unité de production autonome. Tous les migrants célibataires sont donc, du point de vue de leur situation économique dans leur pays d'origine, des dépendants. Un homme marié peut, selon ses désirs et les possibilités que lui offrent ses aînés, rester dans l'unité de production d'un père, d'un frère ou d'un oncle, ou créer une unité séparée. Les migrants mariés qui ont emmené leurs épouses à l'étranger sont à considérer, sauf exception, comme n'ayant pas d'exploitation agricole dans leur pays — on sait qu'il s'agit le plus souvent de nouveaux mariés, parfois de migrants absents pour longtemps. Parmi les migrants mariés qui ont laissé leurs femmes au pays, il faut distinguer ceux qui ont une exploitation agricole propre — leur absence n'est généralement que saisonnière —, et ceux qui appartiennent à une unité de production dirigée par un aîné.

---

(14) En 1969, la Haute-Volta a importé des bicyclettes, des vélomoteurs et des motocyclettes pour 118 millions de francs CFA ; elle a produit localement pour 309 millions de francs CFA de bicyclettes, et des vélomoteurs pour 173 millions.

(15) En 1969, la Haute-Volta a importé des appareils récepteurs pour environ 37,8 millions de francs CFA. L'importation de machines à coudre et de pièces détachées représentait, la même année, la valeur de 23,9 millions de francs CFA.

Le montant de l'épargne des migrants et l'usage qu'ils en font varient en fonction de leur situation matrimoniale. Ce sont les hommes mariés partant seuls en migration qui parviennent à rassembler en douze mois l'épargne la plus importante — environ 37 500 CFA en moyenne. Ils constituent l'unique catégorie de migrants dont l'épargne moyenne augmente parallèlement à la durée de migration. Dans la plupart des cas, les motifs de leur migration sont uniquement économiques. Ces hommes partent pour amasser dans le meilleur délai le maximum d'argent, et ils réduisent au strict nécessaire la part consacrée à la consommation immédiate. Le succès de leur entreprise s'explique donc par leur ferme volonté d'atteindre rapidement l'objectif qu'ils se sont assignés, et il est également dû à l'expérience que ces hommes ont accumulée au cours de leurs migrations antérieures. Quelques migrants de cette catégorie possèdent des plantations en Côte d'Ivoire, dont la gestion est habituellement confiée à des parents ; ils rapportent parfois des sommes considérables de leurs voyages sur la Côte.

Chez les migrants mariés qui emmènent leurs femmes, les seules motivations économiques ne sont pas toujours aussi influentes que chez ceux qui partent seuls ; et les absences sont généralement de plus longue durée. Ces migrants ont souvent des emplois stables et correctement rémunérés, par exemple des emplois déjà occupés au cours de migrations antérieures ; mais les voyages des épouses et les frais de leur séjour à l'étranger diminuent les possibilités d'épargne de cette catégorie de migrants. Leur épargne annuelle ne dépasse pas 21 000 CFA.

Les migrants célibataires réussissent à rassembler une épargne annuelle de 28 500 CFA au cours de migrations qui sont dans l'ensemble de durée moyenne. Mais on relève des différences importantes selon les individus ; divers facteurs, qui jouent parfois de façon contradictoire, permettent d'en rendre compte. Parmi les migrants célibataires, il y a des jeunes gens inexpérimentés, dont les objectifs sont souvent autant, sinon plus, psychologiques et sociologiques qu'économiques. Cependant la mobilité des célibataires présente un sérieux avantage pour la recherche de travaux à la tâche, de courte durée mais bien rémunérés ; d'autre part, les célibataires n'ont guère de charges.

\*\*

La distribution des parts de l'épargne qui sont respectivement envoyées aux parents en monnaie ou en marchandises au cours de l'absence, rapatriées en numéraire ou transformées en marchandises au terme de la migration varie quelque peu en fonction de la situation matrimoniale des migrants. Les migrants partis seuls rapportent proportionnellement plus d'argent que les autres — 53 % de leur épargne. Formant le principal contingent des migrants dont l'absence est de courte durée, ils gagnent plus et ne rapatrient qu'une moindre part de leur épargne pendant leur absence. D'autre part, étant donné le volume global de leur épargne, la part de celle-ci transformée en marchandises n'est que de 37 %, bien qu'elle soit en valeur absolue plus élevée que la part de l'épargne transformée en marchandises par les migrants célibataires et par ceux qui sont partis avec leurs épouses. Ces derniers se signalent par l'importance relative de la part de l'épargne qu'ils envoient à leurs parents pendant leur absence — 17 % ; le montant annuel de leurs envois ne dépasse cependant pas celui des envois effectués par les migrants célibataires.

L'utilisation de l'argent rapporté de migration varie en fonction de la situation matrimoniale des migrants. Plus de 25 % des sommes rapportées par les migrants mariés partis seuls ont servi à payer les impôts ou sont allées aux aînés dont dépendent directement ces migrants, tandis que pour les migrants mariés partis avec leurs épouses et pour les célibataires les pourcentages des sommes versées aux aînés pour l'acquittement de l'impôt et pour les besoins des familles tombent respectivement à 12 et 14. Cette disparité met bien en évidence que la pression exercée par l'administration est une cause importante de départ pour la catégorie des migrants mariés partant seuls. Par ailleurs, l'argent versé aux chefs de famille constitue pour ces migrants une sorte de compensation des services rendus aux épouses et aux enfants pendant l'absence. De leur côté, les migrants célibataires ont intérêt à satisfaire leurs aînés, pour obtenir leur appui dans leurs entreprises matrimoniales. Quant aux migrants qui emmènent leurs épouses, ils ont moins d'obligations à l'égard de leurs aînés ; mais surtout, ils ont moins de possibilités. Ils se trouvent souvent dans la nécessité d'acheter dès leur retour des céréales pour leur sub-

sistance — l'enquête a révélé que 15 % des sommes rapportées par eux sont consacrées à cela. Les migrants mariés partis seuls et les célibataires n'ont consacré à l'achat de céréales que 9 et 3 % respectivement de leur épargne liquide. Les achats de bétail — bovins, ovins, caprins ou porcins, selon les possibilités de chacun — et les achats de volailles sont plus nombreux et mobilisent plus d'argent chez les migrants mariés que chez les autres ; la majorité des célibataires ayant l'intention de repartir en migration, ils ne tiennent pas à confier du bétail à des tiers durant leur absence. Chez les migrants mariés qui ont migré seul, l'achat de bétail absorbe 14 % des sommes globales rapportées ; ce pourcentage s'abaisse à 5 pour les migrants mariés qui sont partis avec leurs épouses et pour les célibataires. De même que les beaux-parents, les personnes qui contrôlent des filles à marier reçoivent des cadeaux en numéraire assez importants. Les migrants mariés partis seuls donnent aux parents de leurs épouses et des femmes qui leur sont promises 9 % des sommes rapportées ; ceux qui ont emmené leurs femmes à l'étranger n'ont pas la possibilité de se montrer aussi généreux — ils ne donnent que 2 % de leur épargne liquide ; quant aux célibataires, ils en donnent 8 % aux parents des filles qui leur sont promises ou de celles qu'ils voudraient se voir accorder. Enfin, près de 8 % de l'épargne liquide des migrants célibataires a été investie dans le commerce : les jeunes gens préfèrent gagner de l'argent par ce moyen plutôt que de capitaliser leur épargne en bétail ; pour les migrants mariés, la part de l'épargne investie dans le commerce ne dépasse pas 3 %.

Rapportées aux épargnes annuelles de chaque catégorie de migrants, les dépenses relevées ci-dessus sont les suivantes respectivement pour les migrants mariés partis seuls, les migrants partis avec leurs femmes et les migrants célibataires : environ 5 000, 1 100 et 1 900 CFA pour les impôts et les aînés exerçant la fonction de chef de famille ; 1 800, 1 300 et 400 CFA pour l'achat de céréales ; 2 800, 400 et 600 CFA investis dans l'achat de bétail et de volailles ; les beaux-parents et les personnes qui contrôlent des filles à marier ont reçu près de 1 800 CFA de la part des migrants de la première catégorie, moins de 400 CFA de ceux de la seconde catégorie, et 1 000 CFA des migrants de la troisième catégorie. Dans le commerce, les premiers ont investi 600 CFA, les seconds 300 CFA, et les derniers 1 000 CFA.

Les marchandises rapportées de migration sont à peu près les mêmes, quelle que soit la situation matrimoniale des migrants. La valeur des vêtements, chaussures, chapeaux, lunettes et montres rapportés par les migrants célibataires représente environ 67 % de la valeur totale des marchandises rapportées ; pour les migrants mariés partis seuls et pour ceux qui ont emmené leurs épouses, ce pourcentage est de 64. D'autre part, les migrants mariés partis avec leurs femmes ont rapporté des pièces d'ameublement et divers ustensiles représentant 14 % de la valeur totale des biens rapportés, alors que ce pourcentage n'est que de 12 pour les migrants mariés qui sont partis seuls, et il tombe à 8 pour les célibataires. Les disparités ne sont guère plus importantes en ce qui concerne les bicyclettes : pour les migrants mariés, qu'ils soient partis seuls ou non, les bicyclettes achetées sur le chemin du retour représentent 21 % de la valeur globale des marchandises rapportées ; mais ce pourcentage est de 25 pour les migrants célibataires. Ne disposant pas de l'argent nécessaire pour payer leur aller en Côte d'Ivoire, de nombreux célibataires se trouvent obligés de vendre, au moment du départ, la bicyclette qu'ils possèdent ; ceux qui ont un cycle, et qui partent à l'aventure pour une période indéterminée, préfèrent empocher la valeur de leur machine plutôt que de la céder à des tiers ; enfin, on compte dans cette catégorie de migrants les jeunes qui partent pour la première fois, précisément avec l'intention de se procurer une bicyclette. L'économie réalisée par les migrants mariés qui n'achètent pas de bicyclette est parfois utilisée pour l'achat d'un bien de production, par exemple une machine à coudre.

En valeur absolue, on peut estimer que la part de l'épargne annuelle consacrée à l'achat de vêtements, chapeaux, chaussures, lunettes et montres est de 8 700 CFA pour les migrants mariés partis seuls, 5 300 CFA pour les migrants partis avec leurs femmes, et 8 300 CFA pour les célibataires. Dans le même ordre, les trois catégories de migrants ont dépensé 2 600, 1 800 et 3 000 CFA pour l'achat de bicyclettes. Les pièces d'ameublement et les divers ustensiles rapportés de migration leur ont coûté respectivement 1 600, 1 200 et 1 000 CFA.

## V. - Variations de l'épargne de migration et de son utilisation selon les localités

Le montant de l'épargne annuelle moyenne varie selon les localités. On a enregistré le montant le plus élevé à Imassogo, 31 700 CFA, et le plus faible à Dasisé, 21 000 CFA ; à Soala, l'épargne annuelle moyenne est de 23 500 CFA d'après notre enquête ; elle est de 25 100 CFA à Gogo ; de 25 900 CFA à Song-Naba ; de 26 400 CFA à Temnoré ; et de 29 500 CFA à Yako (16). Ces variations ont diverses causes en dehors des aléas liés aux conditions d'enquête. On a déjà noté que la rentabilité des migrations varie en fonction de leur durée et du statut personnel des migrants, or on sait que ces deux facteurs interviennent différemment selon les localités. La rentabilité des migrations peut changer en fonction des régions où se rendent les migrants, et elle semble généralement augmentée quand ils vont rejoindre en Côte d'Ivoire des parents installés comme colons.

L'utilisation de l'épargne de migration varie également en fonction des possibilités économiques particulières des localités auxquelles appartiennent les migrants. Elle répond à des besoins différents quand les migrations constituent la principale ou quasi unique source de revenus monétaires dans une localité, et quand une localité est en mesure de s'enrichir par des cultures de rapport ou par l'élevage. Toutefois, les causes déterminantes sont rarement uniques ; des facteurs sociaux et culturels interfèrent avec les facteurs économiques pour conditionner l'utilisation de l'épargne de migration.

Bien qu'on ne puisse pas affirmer comme une loi générale que les migrants envoient à leurs familles d'autant plus d'argent qu'ils appartiennent à des localités plus pauvres, on observe un tel comportement dans un certain nombre de cas. La comparaison entre les agissements des migrants de Gogo et de ceux de Dasisé en fournira une illustration. Dans la première localité, où les revenus monétaires provenant de l'agriculture sont faibles, les migrants envoient 13 % de leur épargne globale à leurs familles ; à Dasisé par contre, où la production de coton rapporte bien, les migrants n'envoient à leurs parents que 8 % de leur épargne.

De même, la part de l'épargne de migration qui revient au pays en argent liquide est plus importante dans les localités à faibles revenus monétaires. A Gogo, les migrants rapportent 48 % de leur épargne en espèces ; ce pourcentage n'est que de 39 à Dasisé.

L'utilisation de l'argent rapporté par les migrants varie également en fonction des possibilités économiques des localités. Là où les ressources sont médiocres, la part de l'épargne liquide qui revient aux chefs de famille est plus élevée que dans les localités plus riches — 13 % à Gogo contre 9 % à Dasisé. Il en est de même des sommes consacrées à l'achat de céréales et de bétail. A Gogo, 11 % de l'argent rapporté a été utilisé pour l'achat de mil, et on compte plusieurs célibataires parmi ceux qui ont effectué ces achats ; à Dasisé, seuls quelques anciens migrants mariés ont acheté des céréales, et ils ont dépensé pour cela moins de 3 % de leur argent liquide. A Gogo, l'achat de bétail a absorbé 11 % de l'argent rapporté de migration — contre 6 % à Dasisé. On en conclut que, pour une certaine part, l'argent provenant des migrations est d'abord utilisé en fonction des besoins des communautés lorsqu'il y a pénurie en moyens monétaires : l'épargne de migration sert alors à payer l'impôt, puis à assurer la soudure ; et une partie notable du reste est capitalisée en bétail.

La nature des marchandises rapportées de migration diffère également selon les localités. A Gogo, les bicyclettes représentent 48 % de la valeur des marchandises rapportées : ne disposant pas de l'argent nécessaire au voyage vers la Côte d'Ivoire, de nombreux migrants ont été obligés de vendre leurs bicyclettes au moment de leur départ ; à leur retour, l'acquisition de nouvelles machines a été prioritaire. Plus fortunés au départ, la plupart des migrants de Dasisé ont simplement confié leurs bicyclettes à des parents pour la durée de leur absence, et ils les ont retrouvées à leur retour — la

(16) Selon une enquête effectuée par M<sup>lle</sup> IMBS, en 1970, à Goden (localité située à 7 km au sud-est d'Imassogo), le montant de l'épargne annuellement rapatriée par les migrants de cette localité est en moyenne d'environ 25 000 CFA (communication orale de M<sup>lle</sup> IMBS).

valeur des bicyclettes achetées avec l'épargne ne représente que 30 % du prix des marchandises rapportées. Si les vêtements, les chaussures, les chapeaux, les lunettes et les montres représentent moins de 45 % de la valeur des marchandises rapportées à Gogo, ce pourcentage est de 51 à Dasisé. Et parallèlement à l'augmentation des dépenses de prestige (vêtements, transistors, etc.) dans les localités plus riches, apparaissent de nouveaux types d'investissements : par exemple, l'achat de machines à coudre. La part de l'épargne consacrée à l'amélioration du confort domestique par l'achat de meubles ou de divers ustensiles est également plus importante dans les localités économiquement avantagées.

## VI. - Migrations et contexte économique

La plupart des auteurs qui ont traité des migrations ont exprimé des conclusions pessimistes en ce qui concerne l'intérêt économique de ces transferts de main-d'œuvre. Ils ont adopté le point de vue qui prévaut à ce sujet dans les milieux dirigeants et dans la fraction de la population qui ne migre pas. Les hommes chargés de définir et de préparer l'avenir de leur société déplorent en effet l'absence quasi permanente de la majorité des jeunes hommes qui sont la force vive de la nation. Et dans la vie quotidienne, en particulier durant la saison des cultures, les masses rurales ressentent avec découragement et inquiétude le déséquilibre de leur société composée surtout d'enfants, de femmes et de vieillards.

Le commun des gens a clairement conscience du fait que les flux de migration enlèvent à la terre voltaïque les bras les plus vigoureux pour les exploiter à l'étranger, moyennant une rétribution considérée comme insuffisante sinon dérisoire. Les parents perdent momentanément leurs enfants qui sont leur plus grande richesse et leur principal espoir pour leurs vieux jours. Ne pouvant compter sur la main-d'œuvre qu'ils ont eux-mêmes produite pour les remplacer à la tâche, quand leurs forces physiques viennent à décliner, de nombreuses personnes âgées mènent une existence précaire, travaillant seules pour assurer leur subsistance. La Côte d'Ivoire passe pour un pays riche qui se développe rapidement tandis que la Haute-Volta stagnerait dans une misère apparemment irrémédiable, et beaucoup de Voltaïques sont persuadés que les migrations de leurs concitoyens en sont la cause. Le bonheur des Ivoiriens serait fondé sur l'exploitation des travailleurs mosi et entraînerait l'appauvrissement de la Haute-Volta. Aux sentiments d'impuissance et de lassitude que suscitent ces opinions s'ajoute parfois une vive animosité à l'encontre de la Côte d'Ivoire (17).

Dans ce contexte défavorable aux migrations, la tendance est à exagérer le manque à gagner résultant de l'exode de main-d'œuvre, et à minimiser l'importance des sommes et la valeur des marchandises rapatriées par les migrants. Lorsque les migrations sont moins rentables dans une région que dans une autre, ce sont les situations les moins avantageuses qui fournissent les bases des généralisations.

Les conclusions particulières auxquelles a abouti J.-P. LAHUEC (1970, p. 134), en étudiant les migrations dans la région de Koupéla, concordent avec les opinions les plus communément exprimées à propos des transferts de main-d'œuvre voltaïque vers la Basse-Côte, bien que l'auteur ne leur confère aucune portée générale :

*« Un chef de famille ne doit pas espérer un grand secours financier de la part de son fils émigré. »*

---

(17) L'animosité des Voltaïques à l'égard des Ivoiriens est périodiquement ravivée par des mesures prises en Côte d'Ivoire à l'encontre de travailleurs originaires de Haute-Volta, telle l'expulsion des dockers en 1969.

*« Il semble bien également que l'apport financier des migrants, en fin de séjour, demeure très faible. Dans la plupart des cas, les gains servent au paiement du voyage, à l'acquisition de signes extérieurs de richesse (vêtements en tergal, serviettes, couvertures, bicyclettes et plus rarement transistors) ou à l'achat de cadeaux divers pour les proches ou les futurs beaux-parents.*

*« En définitive, la région de Koupéla ne retire pas des migrations de travail des ressources monétaires pouvant être investies en biens de production ! »*

On a sans doute raison de regretter que l'épargne rapportée par les migrants soit relativement faible en valeur absolue, et qu'elle soit presque totalement transformée en biens de consommation et non en biens de production. Mais pour une juste appréciation des incidences économiques des migrations, il faut d'abord replacer les migrations dans leur contexte économique réel.

\*\*

Si les jeunes Mosi de l'Ouest ne migraient pas, quelles richesses pourraient-ils produire chez eux ? Les informations économiques permettant d'apporter une réponse précise à cette question font actuellement défaut. On n'accordera, par conséquent, qu'une valeur relative à la discussion qui suit.

On sait que, dans l'état actuel de la technologie agricole en pays mosi, chaque actif met en valeur une superficie moyenne d'un hectare (18). Pour se nourrir et nourrir 1 ou 1,5 personne à charge (selon l'importance des migrations), et pour prendre à son compte une partie des obligations communes de son groupe, chaque actif doit consacrer aux céréales au moins 75 ares. Le rendement moyen des sorghos et du mil étant de 500 kg/ha, la valeur de cette production est de 7 500 CFA par cultivateur ; la part consommée par le producteur vaut à peu près 3 000 CFA, le reste représente sa contribution économique à la vie de sa communauté. Si les chefs d'exploitation permettaient à leur dépendants d'employer aux cultures de rapport tout le temps qui n'est pas nécessaire pour assurer la subsistance, si les terres à vocation rizicole ou cotonnière ne faisaient pas défaut, et s'il n'y avait pas de problèmes fonciers, chaque actif pourrait s'adonner à une culture de rapport sur 25 ares. Dans l'hypothèse de rendements moyens d'une tonne de riz ou d'une demi-tonne de coton par hectare (19), chaque actif pourrait produire et commercialiser 250 kg de riz ou 125 kg de coton ; la valeur de la production serait de 5 000 CFA environ avec le riz ou de 3 750 CFA avec le coton. Aux revenus agricoles, un jeune homme ou un adulte peut éventuellement ajouter des revenus provenant de l'élevage de volailles ou de petit bétail et du commerce de noix de cola, de poisson sec, de sel, ou de cigarettes ; de plus, chaque individu peut, en saison sèche, effectuer des travaux artisanaux rémunérateurs, tels le tissage du coton ou la confection de nattes en paille. Mais il ne semble pas que ces revenus puissent excéder 2 500 CFA en moyenne par actif et par an. En restant dans son pays, la principale occupation du jeune Mosi consiste donc à participer aux travaux nécessaires pour assurer la subsistance de son groupe — ce qui rapporte l'équivalent de 4 500 CFA environ, en plus de la nourriture de l'intéressé ; par ailleurs, chaque travailleur peut théoriquement rassembler une somme variant de 5 000 à

---

(18) Il est vrai qu'un jeune homme en bonne santé peut cultiver plus d'un hectare. Si la population actuellement en migration restait au pays, la superficie moyenne mise en culture par actif serait sans doute supérieure à un hectare. On ne doit cependant pas oublier que le manque de terre imposerait rapidement des limites à l'extension des cultures.

En mettant en valeur plus d'un hectare en moyenne, les jeunes gens qui ne migrent pas compensent la moindre productivité du travail des femmes et des hommes fatigués par l'âge. Chacun est pratiquement obligé de consacrer plus de 75 ares aux cultures de subsistance. Le fait que les jeunes exploitent des étendues supérieures à la superficie moyenne cultivée par l'ensemble des actifs ne se traduit donc pas par une extension des cultures de rapport à leur profit personnel.

(19) D'après les sondages effectués par l'O.R.D. de Koudougou durant la campagne 1969, les rendements moyens de coton ont été de 680 kg/ha, et les rendements moyens de riz ont atteint 2 117 kg/ha (Rapport 1969, O.R.D. de Koudougou, tableaux 10 et 10 *ter*). Ces rendements exceptionnels n'ont pu être obtenus que grâce aux directives des encadreurs de l'O.R.D. ; ils ne sont pas représentatifs.

7 500 CFA. Mais en réalité, les possibilités de ceux qui restent au pays sont moindres. Même dans la conjoncture actuelle, caractérisée par une forte migration, le manque de bonnes terres est généralement tel qu'un jeune ne peut pas espérer obtenir la libre disposition d'une rizière ou d'un champ de coton de 25 a. Ce manque de terres deviendrait catastrophique si de nombreux jeunes gens décidaient de rester au pays au lieu de migrer : les superficies moyennes cultivées par travailleur diminueraient dans les régions de forte occupation du sol, la nécessaire récupération des terres médiocres et l'impossibilité de laisser en jachère les sols épuisés provoqueraient une baisse des rendements.

Les études de budget réalisées par J.-P. LAHUEC dans la région de Koupéla (1970, p. 113), qui sont les seules études précises de ce genre effectuées en pays mosi, corroborent les suppositions faites ci-dessus ; malheureusement, la faiblesse de l'échantillon n'a pas permis à l'auteur d'extrapoler les résultats de son enquête. Les rentrées d'argent des exploitations étudiées sont en moyenne de 15 200 CFA par an, y compris l'argent envoyé par les migrants. Elles proviennent surtout de la vente de produits agricoles, de bétail et de volailles, et d'activités commerciales ou artisanales. Les ressources monétaires des femmes et des enfants ne sont pas comptées ; mais, selon l'auteur, elles sont faibles. Comme chaque unité de production comprend un peu plus de trois actifs, on peut estimer à 5 000 CFA environ le revenu monétaire annuel par actif. Si on défalque de ce revenu les 51,5 % utilisés pour l'acquisition de biens de consommation courants tels que céréales, viande, bière, noix de cola et tabac, le reliquat est médiocre. Pourtant, par rapport à beaucoup d'autres cultivateurs mosi, ceux de Koupéla paraissent favorisés en ce qui concerne les ressources monétaires. Ils produisent et commercialisent des quantités exceptionnelles de riz, de produits maraîchers et fruitiers, et ils participent aux importants circuits d'échanges de biens et de services du grand marché proche de Pouitenga.

En somme, la comparaison des revenus de migration avec les revenus qu'un jeune peut espérer obtenir en demeurant dans son pays montre que les premiers sont en moyenne au moins trois fois plus élevés que les seconds. De plus, le migrant peut disposer plus librement de son épargne que le jeune homme qui demeure dans sa famille. Avant de rentrer chez lui, le premier se procure les marchandises qu'il désire, et il lui est facile par la suite de tromper ses proches sur le montant de l'argent qui lui reste ; mais tout le monde sait quelles sont les ressources de celui qui n'a pas quitté la maison, et les sollicitations qu'on lui adresse sont contraignantes.



Les migrants rapportent de leurs séjours à l'étranger de nombreuses et parfois coûteuses marchandises, mais on considère très souvent que ces acquisitions n'ont pas de caractère économique. Les vêtements en tergal, les serviettes, les couvertures, les bicyclettes et les transistors, « signes extérieurs de richesse », sont indifféremment classés dans la sphère des biens de consommation, qui serait en tout extérieure au secteur de la production. Et on regrette que les migrants n'utilisent pas leur épargne pour acheter du matériel agricole et d'autres biens de production.

D'abord, on doit remarquer que plusieurs des marchandises rapportées par les migrants jouent directement ou indirectement un rôle certain dans le domaine de la production et des échanges, même si leur acquisition a été commandée par des préoccupations de prestige. La bicyclette est utilisée pour aller dans les champs éloignés, y transporter le fumier et en rapporter les récoltes, elle permet de gagner un temps précieux quand les pluies imposent aux cultivateurs un horaire chargé. Les commerçants se servent de la bicyclette pour se rendre de marché en marché avec d'énormes et pesants chargements. Grâce à la bicyclette, les uns et les autres perdent moins de temps pour répondre aux convocations de l'administration ou des services techniques, et ils hésitent peut-être moins à aller au dispensaire pour s'y faire soigner ou pour y emmener quelqu'un de leur famille. Il serait également facile de montrer les services que les postes à transistors sont à même de rendre pour la diffusion des thèmes de développement — il existe quelques émissions consacrées à la vulgarisation des techniques modernes de production (fumure chimique, protection des récoltes et des semences). Même le supplément de confort que les revenus de migration permettent n'est pas sans

influences sur la production : le cultivateur qui se repose sur un lit et se couvre convenablement durant les nuits fraîches et humides de l'hivernage aura un rendement supérieur et résistera mieux aux maladies. D'autre part, les nouvelles habitudes de consommation introduites par les migrants provoqueront nécessairement des changements dans le secteur de la production. Un homme qui aura pris l'habitude de vivre avec de l'argent au cours de son adolescence, de se vêtir de tergal pour se rendre aux marchés et aux fêtes, de disposer d'une lampe de poche, d'un poste à transistors, ne se satisfera plus jamais des médiocres ressources dont se contentaient ses parents ; quand il ne pourra plus se procurer par les migrations l'argent dont il a besoin, il cherchera à augmenter les cultures de rapport (20). Enfin, la distribution des marchandises destinées à être achetées avec l'épargne de migration développe le commerce et enrichit ainsi une autre fraction de la population.

Il reste à savoir pourquoi les migrants n'utilisent qu'une infime partie de leur épargne pour moderniser le système de production, et si leur comportement diffère sur ce point de celui des cultivateurs qui ne migrent pas. Comme la majorité de ceux qui partent travailler à l'étranger sont de jeunes célibataires ne pouvant pas exploiter de terre à leur compte, et que beaucoup ne reviennent au pays que pour un bref congé durant la saison sèche, il n'est nullement étonnant qu'ils ne fassent pas d'investissements dans l'agriculture. Quant aux chefs d'exploitation qui migrent en saison sèche, c'est généralement faute de moyens qu'ils n'investissent pas dans leur exploitation ; la plupart se sont trouvés contraints de s'expatrier à la suite d'une mauvaise récolte, pour faire face à des dépenses obligatoires — par exemple, acquitter l'impôt et acheter des céréales pour la soudure. Du reste, on ne voit pas bien pourquoi les migrants, qui ne tirent pas leur subsistance d'une terre qu'ils jugent ingrate, transformeraient leur épargne en machines agricoles alors que même les cultivateurs ne le font pas, bien qu'ils vivent de la terre et que leur avenir immédiat dépende d'elle. Pour que les cultivateurs et les migrants investissent dans l'agriculture, il faudrait que deux conditions soient conjointement réalisées : avoir de quoi investir et savoir comment investir de façon rentable ; la première condition est parfois réalisée, la seconde ne l'est presque jamais.

L'analyse de la distribution des dépenses des migrants montre que le comportement de ceux-ci est en définitive assez peu différent de celui des cultivateurs qui ne migrent pas. C'est l'importance des sommes engagées qui varie et qui fausse les apparences. D'après les enquêtes effectuées par J.-P. LAHUEC (1970, p. 114) dans la région de Koupéla, les dépenses des chefs d'exploitation se répartissent ainsi : 11 % pour achat de mil, 24 % pour la bière de mil, 12 % pour la viande, 1,5 % pour les noix de cola, 3 % pour le tabac, 7 % pour les bicyclettes, 1,5 % pour l'outillage agricole, 3 % pour les labours, 11 % pour les vêtements, 20 % pour l'impôt et 6 % pour le divers. Si on défalque de ces dépenses ce qui a été utilisé pour la consommation ordinaire — pour le mil, la bière, la viande, la cola et le tabac — soit 51,5 % des dépenses totales, et si on rapporte à la somme restante les autres dépenses, on obtient la distribution suivante : 41 % pour l'impôt, 22 % pour les vêtements, 14 % pour les bicyclettes, 3 % pour l'outillage agricole, et 6 % pour les labours. La part de l'épargne de migration réservée au paiement de l'impôt est proportionnellement inférieure des deux tiers à la part des dépenses consacrée à l'impôt par les cultivateurs qui ne migrent pas : c'est que l'épargne de migration est, en valeur absolue, nettement plus importante que les recettes d'un cultivateur qui ne migre pas, et une moindre partie de cette épargne est donc suffisante pour acquitter l'impôt. Pour les vêtements, on n'enregistre pas le même écart : les migrants dépensent 28 % de leur épargne totale pour s'habiller, alors que ce pourcentage monte à 22 % pour ceux qui ne migrent pas. Et l'acquisition de bicyclettes a absorbé 10 % de l'épargne des migrants, contre 14 % des ressources monétaires des non-migrants. La part de l'épargne dépensée par les migrants pour l'achat de biens de production est minime, mais les personnes qui ne migrent pas n'investissent guère plus d'argent dans l'agriculture : l'outillage agricole leur coûte sept fois moins que les vêtements. La rationalité qui commande

(20) Mieux contrôlées par les aînés et moins rémunératrices que les migrations actuelles, les migrations d'autrefois n'entraînaient guère ceux qui les effectuaient à changer leurs habitudes de consommation.

les dépenses des migrants s'identifie à la rationalité qui commande à l'heure actuelle l'ensemble de la vie sociale et économique dans l'Ouest-Mosi. Une remarque s'impose, toutefois : sans les migrations, les jeunes ne pourraient guère se procurer d'argent et de marchandises d'importation ; mais grâce aux migrations, ils peuvent inventer et mettre en œuvre, à leurs fins propres, des stratégies fondées sur la manipulation de ces biens dont ils contrôlent désormais très largement la circulation.

\*

Enfin, il n'est pas sans intérêt de noter les déclarations que font les anciens migrants quand on les interroge sur la manière dont ils envisageraient de dépenser 3 000 ou 10 000 CFA, s'ils disposaient de cette somme au moment de l'enquête. Mais, pour interpréter les réponses, on doit tenir compte du fait que les besoins varient quelque peu en fonction du délai écoulé depuis le dernier retour de la Côte d'Ivoire. Les migrants revenus récemment de l'étranger ont en effet provisoirement satisfait leurs principaux besoins : nombreux sont ceux qui ont acheté des bicyclettes, les vêtements rapportés de la Côte leur suffisent pour un temps, et les impôts exigibles ont été acquittés.

La hiérarchie des dépenses envisagées est à peu près identique, qu'il s'agisse de dépenser 3 000 ou 10 000 CFA. La proportion des personnes interrogées qui placent l'investissement commercial en tête de leurs préoccupations est de 42 % ; 19 % d'entre elles commenceraient par acheter du bétail ; 11 % achèteraient d'abord des céréales ; 8 % s'inquiéteraient en priorité d'acquitter des arriérés d'impôts ou de mettre en réserve le montant du prochain impôt ; environ 5 % des personnes achèteraient des vêtements ; et une proportion égale de personnes veilleraient d'abord à conserver de l'argent pour payer de la main-d'œuvre agricole ; quant aux personnes qui déclarent envisager en premier lieu d'autres dépenses, elles sont pour chaque type de dépenses moins de 5 %. Si on prend en considération l'ensemble des réponses en les pondérant en fonction de leur ordre hiérarchique, on obtient le même classement ; mais il s'y ajoute, selon leur ordre d'importance : transactions matrimoniales, achat de matériel agricole, aide aux beaux-parents et acquisition de bicyclettes, enfin achat d'engrais et d'insecticide.

La hiérarchie des dépenses est peu différente si, au lieu de demander comment les personnes interrogées utiliseraient elles-mêmes une certaine somme, on leur demande de classer par ordre une liste de diverses sortes de dépenses — de celles qui sont communément considérées comme les plus importantes aux plus secondaires. L'unique variation notable concerne les dépenses engagées dans les transactions matrimoniales : elles passent de la sixième à la seconde place. Ce changement indique que la collectivité a vivement conscience du fait que l'accès aux femmes devient de plus en plus onéreux. Cependant, dans la pratique, aucun individu n'investit directement une part élevée de son épargne dans les transactions matrimoniales ; chacun estime qu'il vaut mieux avoir recours aux diverses possibilités immédiates de faire fructifier son capital, et acquérir ainsi la richesse et la considération qui donnent accès aux femmes.

L'agriculture n'est pas considérée comme un secteur avantageux pour les investissements. Les cultivateurs affirment qu'ils savent par expérience que l'argent consacré à améliorer la production agricole ne produit qu'un médiocre profit. Par contre, la plupart estiment que le commerce est l'activité la plus rentable pour qui dispose de quelque argent. Le manque d'intérêt que les migrants manifestent pour les investissements agricoles n'est donc nullement surprenant, il ne résulte pas de déterminations particulières.

\*

Bien que les jeunes ruraux de l'Ouest-Mosi s'emploient actuellement de façon plus rentable en Côte d'Ivoire que sur les champs de leurs parents, et malgré que la somme des épargnes individuelles des migrants dépasse nettement la valeur de la production de rapport que ces derniers seraient en mesure d'obtenir chez eux dans les conditions actuelles, on ne saurait conclure au caractère avantageux des migrations pour l'économie nationale. Il se pourrait, en effet, que les migrations enrichissent les individus qui les effectuent, mais appauvrissent le pays.

La migration massive des jeunes a certainement des incidences négatives sur l'économie voltaïque, en particulier par son coût social très élevé. Non seulement elle ne crée aucune source de richesse sur le sol national, mais elle contribue à la stagnation ou même à la dégradation de l'infrastructure de production existante. Si le manque à gagner résultant de l'absence des migrants est nul dans les régions dont les possibilités économiques sont les plus faibles, on ne peut pas en dire autant pour toutes les régions. Là où la croissance démographique entraîne un déséquilibre irrémédiable entre les ressources et les besoins, la migration peut être une nécessité ; mais, dans ce cas, il serait souhaitable qu'elle soit interne à la Haute-Volta dans toute la mesure du possible, et qu'elle aboutisse à la colonisation de terres neuves. Par contre, là où des richesses locales sont inexploitées ou insuffisamment mises en valeur, le départ massif de la jeunesse peut se révéler onéreux à plus ou moins long terme : il a pour conséquence l'ajournement des innovations susceptibles d'augmenter les capacités des infrastructures de production locales — l'intensification de l'agriculture, par exemple. La migration se traduit par l'exode de la main-d'œuvre la plus apte à l'effort ; mais elle est surtout préjudiciable du fait qu'elle prive le pays du dynamisme que devrait lui apporter sa jeunesse et que, par conséquent, elle amoindrit gravement sa capacité d'innover (21).

Pour aboutir à une appréciation sûre et pratique de la rentabilité des migrations au niveau de l'économie nationale, il faudra déterminer dans quelles régions la migration apparaît souhaitable ou nécessaire en raison de la médiocrité des possibilités économiques (compte tenu de la croissance démographique), dans quelles régions la migration semble constituer un handicap pour le développement des potentialités économiques existantes et à partir de quel seuil, et enfin quels sont les conditions et le prix d'une récupération des flux migratoires au bénéfice de la Haute-Volta. Une telle recherche ne pourra être menée à bien qu'avec la collaboration de géographes et d'économistes spécialisés dans l'étude de l'évolution des systèmes de production. Cependant, on se doute dès maintenant que l'Ouest-Mosi comprend, malgré sa fertilité relative due à la présence de massifs birrimiens et de bas-fonds, de vastes régions appartenant à la première catégorie.

---

(21) A Soala, Temnoré et Nandiala, la pression démographique a certainement contribué à une intensification de l'agriculture, opérée à travers des innovations techniques d'un grand intérêt — culture de tubercules sur billons dans la première localité, riziculture dans les autres. La migration massive des jeunes peut retarder ou compromettre de tels progrès des systèmes de production locaux.

## V - OPINIONS RELATIVES AUX MIGRATIONS

### I. - La Côte d'Ivoire vue par les migrants

Les migrants considèrent la Côte d'Ivoire comme un pays naturellement riche, alors que la Haute-Volta est à leurs yeux naturellement pauvre. Ils affirment que ce sont d'abord les conditions climatiques, et en second lieu la valeur agricole des sols, qui déterminent cette différence ; et ils en concluent qu'elle est irrémédiable. Le faible degré de développement de la Haute-Volta n'est pas perçu comme un simple retard par rapport au développement de la Côte d'Ivoire, il n'est pas imputé à des circonstances contingentes qu'il serait possible de changer. Les Mosi qui connaissent la Côte déclarent fréquemment que leur pays est condamné à la stagnation malgré la peine de ses habitants, alors qu'un enrichissement continu caractérise l'économie de la Côte en dépit de la nonchalance des Ivoiriens. Rares sont ceux qui imaginent concrètement comment le pays mosi pourrait un jour contenter ses habitants par la mise en valeur de ses ressources agricoles.

*« En Côte d'Ivoire, la pluie ne manque jamais, et il y a de bonnes terres pour le café, le cacao et les bananes. Les plantations rapportent de l'argent pendant de longues années sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Chacun peut trouver du travail en toute saison et peut s'enrichir. Chez nous, par contre, la pluie est peu abondante et irrégulière. Nous sommes obligés de semer chaque année le mil qui ne nous rapporte même pas toujours de quoi manger jusqu'à la récolte suivante. Et durant plus de la moitié de l'année, nous sommes condamnés à l'oisiveté. Là-bas, les gens sont heureux. Ici, les soucis nous empêchent de dormir. Qu'on nous dise comment gagner de l'argent ici ! »*

Certains migrants attribuent l'enrichissement de la Côte d'Ivoire au commerce qu'elle entretient avec l'Europe. Ils font remarquer que la production agricole du pays mosi suffit à peine à assurer la subsistance de la population, tandis que l'économie de la Côte d'Ivoire repose sur les plantations industrielles dont la production est destinée à l'exportation. Ils perçoivent clairement qu'il s'agit de deux systèmes économiques différents, le premier étant de médiocre niveau et replié sur lui-même, le second n'existant au contraire que par des échanges toujours croissants avec l'extérieur. Les entreprises européennes sont également considérées comme une des sources de richesse de la Côte d'Ivoire.

*« Quand chacun produit pour lui et sa famille tout juste ce qu'il leur faut, personne ne peut s'enrichir. Mais en Côte d'Ivoire, les planteurs vendent leurs produits aux Blancs, et cela leur rapporte beaucoup d'argent. »*

Quand ils parlent de la richesse de la Côte d'Ivoire, de nombreux Mosi insistent sur le fait qu'elle résulte de leur travail :

*« Les Ivoiriens ne sont pas travailleurs comme nous. Ils ne peinent pas comme nous pour s'enrichir, mais c'est nous qui souffrons pour eux. Ce sont les Mosi qui développent leur pays. Sans nous, leurs plantations n'existeraient pas, ou ne produiraient rien. »*

Malgré la lucidité et le pessimisme qui caractérisent fréquemment la comparaison que les migrants établissent entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire en ce qui concerne les possibilités économiques, toutes les personnes interrogées déclarent préférer leur terre natale. Pour éviter d'assombrir l'image du pays mosi, certaines se refusent même à décrire ce qui leur a plu en Côte d'Ivoire.

*« La Côte d'Ivoire m'attire à cause de son climat et de ses richesses. Chez nous, il n'y a pas de ville comme Abidjan, avec ses grandes et belles constructions, avec tant de lumières, et de si nombreuses voitures luxueuses. Là-bas les maisons sont peintes et recouvertes de tôle, même en brousse. Pourtant, quelle que soit sa richesse, on ne peut pas aimer un pays étranger comme on aime son pays natal. »*

*« Nous ne partons là-bas que pour chercher l'argent que nous ne pouvons trouver chez nous. Pour le reste, la Côte d'Ivoire ne nous intéresse pas. Dès que nous avons réussi à mettre de côté les économies dont nous avons besoin, nous retournons dans notre pays. On est toujours mieux chez soi. »*

Les opinions des migrants relatives à leurs rapports avec les Ivoiriens sont variées et parfois contradictoires. La plupart déclarent ne pas avoir connu de difficultés avec leurs employeurs. Ils disent que ceux-ci avaient besoin de leur force de travail, et qu'en conséquence ils les traitaient correctement. Cependant, les migrants qui se plaignent du comportement des Ivoiriens sont assez nombreux pour qu'on en conclue qu'il existe à l'heure actuelle, en diverses régions de la Côte d'Ivoire et particulièrement dans certains secteurs professionnels, un climat de tension entre les nationaux et les étrangers.

*« Autrefois, les Ivoiriens nous aimaient. Ils nous soignaient lorsque nous étions malades. Si on ne cherchait pas à se montrer supérieur à eux, si on acceptait tous leurs dires, on pouvait bien s'entendre. Il n'en est plus ainsi. Non seulement ils ne s'intéressent plus à nous, mais ils nous causent beaucoup d'ennuis. Ils nous rappellent sans cesse que nous ne sommes pas dans notre pays. Quand nous leur réclamons quelque chose, ils nous répliquent que nous n'avons qu'à rentrer chez nous si nous ne sommes pas contents. Certains nous insultent, ils nous disent que nous sommes des misérables ; quelques-uns vont jusqu'à nous traiter de captifs ou d'esclaves. Bien des Ivoiriens voudraient qu'on chasse les étrangers. »*

Cette tension entre Ivoiriens et Mosi a sans doute diverses causes, qu'on ne saurait appréhender de façon précise que par une enquête en Côte d'Ivoire. Certains migrants l'imputent au fait qu'un nombre croissant d'Ivoiriens de condition modeste se trouvent en concurrence avec les travailleurs mosi ; d'autres l'attribuent à la crainte qu'inspirent aux Ivoiriens l'importance et le dynamisme des migrants mosi.

*« Comme nous sommes plus courageux que les Ivoiriens, il y a des Mosi qui gagnent plus d'argent que les habitants du pays qui nous accueille. De ce fait, certains Ivoiriens nous envient et ressentent à notre égard une vive hostilité. »*

*« Lorsque les Mosi sont majoritaires dans une plantation, sur un chantier ou comme manœuvres dans une entreprise, ils se sentent forts et ils ont tendance à vouloir tout commander. Il arrive alors que les Ivoiriens aient peur de nous. Parfois, cependant, ils réagissent et il en résulte des bagarres. »*

En règle générale, les migrants mosi ont plutôt tendance à éviter les épreuves de force avec les Ivoiriens, car ils appréhendent de perdre leur emploi et d'être livrés aux autorités administratives ivoiriennes.

*« Les gens de la Côte d'Ivoire ne viennent pas en Haute-Volta, mais nous sommes obligés de nous rendre chez eux pour chercher ce qui nous manque ici. Comme l'unique chose qui nous intéresse chez eux est de gagner de l'argent, nous avons avantage à nous tenir tranquilles et à travailler. Même lorsqu'ils nous provoquent, notre intérêt nous commande de nous taire. Il n'est pas bon d'avoir des ennuis dans un pays étranger. »*

## II. - Critique des migrants et comportements réels à leur égard

Quand on interroge les chefs de famille sur les avantages et les inconvénients des migrations, il est fréquent que leurs premières réponses se réfèrent à des représentations stéréotypées. Beaucoup flétrissent le comportement des migrants et accusent les migrations d'être la cause de tous les maux de la société mosi.

Certaines personnes évoquent notamment les méfaits que provoquent les migrations sur le plan éthique et culturel :

*« Ils sont nombreux, nos fils qui, en Côte d'Ivoire, se livrent à la débauche et deviennent voleurs ; quelques-uns vont jusqu'à commettre des homicides. L'image qu'ils donnent du Mosi nous inspire de la honte. Ils ternissent la renommée de notre race, et ils diminuent ainsi notre valeur commune. C'est à cause des migrations que les jeunes ne veulent plus travailler pour les vieux. Si nos enfants pouvaient être embauchés sur des chantiers créés par le gouvernement dans notre pays, il n'en serait pas ainsi ; on devrait alors interdire les migrations vers l'étranger. »*

Mais le reproche le plus souvent adressé aux migrants est de se désintéresser de leurs vieux parents, et de ne consacrer leur temps et leur argent qu'à la recherche de prestige personnel et de plaisirs frivoles. On les accuse d'ignorer délibérément les normes traditionnelles des relations sociales et des échanges économiques, tout en essayant de tirer le maximum d'avantages personnels des institutions et des valeurs anciennes qui subsistent.

*« A leur départ, les migrants affirment que leur unique intention est de secourir leurs familles. Pourtant, la plupart n'envoient pas un sou à leurs parents pendant leur absence. Quand ils rentrent, beaucoup ne remettent à leurs chefs de famille que 100 francs ou 500 francs pour acheter des noix de cola, et ils inventent des mensonges pour justifier leur avarice. Combien en a-t-on vu se plaindre qu'une maladie les a condamnés à la misère pendant qu'ils étaient en Côte d'Ivoire ? Certains prétendent qu'un voleur a dérobé leurs économies au cours de leur voyage. Quelques-uns vont jusqu'à trouer leurs poches pour nous faire croire qu'ils ont perdu leur argent... Or ces*

*mêmes individus, on les voit sur les marchés se montrer outrageusement généreux envers les filles. Afin d'attirer sur eux les regards, ceux qui reviennent de la Côte s'arrangent pour qu'on voie des billets de 1 000 francs dépasser des poches de leurs boubous neufs. Ils achètent du pain et le distribuent pour qu'on les envie et les admire. Ils vont à toutes les funérailles pour se faire remarquer et pour s'amuser. Et avant de repartir en Côte d'Ivoire, ils enlèvent nos jeunes filles et parfois même nos femmes. Les migrants ne suivent plus les obligations que la coutume imposait autrefois aux enfants à l'égard de leurs parents, ils ne respectent plus les vieux. C'est par eux que le mal vient chez nous.»*

Le vieillard qui a fait aux migrants ce procès sévère s'est ensuite longuement lamenté sur son propre sort, faisant observer que la migration de ses fils le plonge lui aussi dans la misère :

*« Abandonnés par nos enfants, nous, les vieillards, nous nous trouvons assis dans la poussière, tels que vous me voyez, couverts de loques et presque affamés, sans force pour nous lever. »*

Or, la suite de l'enquête a révélé que ce vieillard venait de recevoir 15 000 CFA de l'un de ses fils revenu de Côte d'Ivoire, où il avait exploité durant un an une rizière prise à louage. Invité à s'expliquer sur cette contradiction, le vieillard a simplement rétorqué que le cas de son fils était exceptionnel et ne méritait donc pas d'être mentionné. Cette anecdote illustre l'écart qui existe entre la réalité et les jugements stéréotypés que les individus, à partir d'un certain âge, croient devoir porter sur les migrations, pour se conformer aux normes sociales.

De nombreux chefs politiques traditionnels se plaignent également des migrations. Ils regrettent l'absence permanente d'une fraction importante de la jeunesse et le manque à gagner qui en résulte pour les populations qu'ils commandent et pour eux-mêmes. D'autre part, ils stigmatisent les transformations radicales qu'entraînent les migrations dans la vie sociale : abandon des croyances traditionnelles, affranchissement par rapport aux contraintes coutumières, possibilité de promotion individuelle par l'argent. Cependant, ces mêmes chefs savent tirer parti des migrations. Il n'est pas rare qu'ils envoient un de leurs hommes de confiance en Côte d'Ivoire, ou qu'il y aillent eux-mêmes, pour rendre visite aux migrants originaires de leurs commandements et exiger d'eux de l'argent en signe d'allégeance. De tels voyages durent parfois plusieurs semaines et peuvent rapporter des sommes considérables.

Dans leurs relations avec les migrants, certains chefs mettent à profit la position privilégiée qu'ils occupent traditionnellement dans les circuits matrimoniaux. Ils accordent des filles en mariage aux migrants, et reçoivent en contrepartie des dons en numéraire. On nous a rapporté qu'au début de l'année 1971, un chef important a fait un périple de plus d'un mois en Côte d'Ivoire. Avant son départ, il avait discrètement envoyé à Bouaké, par petits groupes accompagnés de serviteurs, dix-neuf jeunes filles destinées à être données en mariage ; quelques jours après son retour, son garage s'était enrichi d'une voiture neuve. Un migrant qui a reçu une femme de la part de ce chef se trouve dans l'obligation d'envoyer tous les ans de l'argent à son bienfaiteur ; s'il se dérobaît à cette obligation, il s'exposerait au risque de voir sa femme reprise par le donateur (1).

---

(1) Ce trafic de femmes est indûment justifié par le droit coutumier. Il est vrai que tout chef peut donner en mariage à qui lui plaît les jeunes filles de son lignage et celles que lui sont remises, mais ce droit a toujours été subordonné à la recherche du bien commun. On note cependant que les jeunes filles amenées en Côte d'Ivoire pour y être mariées à des migrants sont habituellement satisfaites de leur sort.

D'après la tradition, il est déshonorant de donner une fille en mariage contre de l'argent. Si les Mosi donnent leurs filles à des personnes qui leur ont rendu service, c'est à cause de l'amitié qui s'est nouée à cette occasion, mais non pas pour payer les services rendus.

Les chefs qui tirent pour eux-mêmes des avantages financiers de leurs interventions dans les échanges de femmes dénaturent profondément la fonction privilégiée qui leur était dévolue dans le système tradi-

### III. - Innovations et réformes éventuellement susceptibles d'endiguer les migrations

Pour connaître quels sont, d'après les anciens migrants, les changements économiques et sociaux qui pourraient inciter les jeunes à rester en Haute-Volta au lieu de partir massivement à l'étranger, on leur a demandé d'exprimer d'abord librement leurs opinions à ce sujet, puis de classer par ordre d'importance une liste de changements suggérés.

Près de neuf migrants sur dix estiment que les migrations cesseraient s'il devenait possible de trouver sur place « un travail qui rapporte de l'argent », tel que construction et entretien de pistes, de barrages, d'édifices publics, emploi sur des chantiers ou dans des usines :

*« S'il y avait du travail ici, les Mosi n'iraient plus enrichir la Côte d'Ivoire par leur peine. Car on ne laisse pas un travail dans son pays natal pour chercher du travail à l'étranger. D'ailleurs, le prix élevé du voyage entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire absorbe maintenant une part importante de l'épargne des migrants, et chacun aimerait pouvoir économiser cette somme. Ce qui nous pousse à partir, c'est le fait que, pendant la longue saison sèche, il est impossible de trouver ici un travail qui rapporte de l'argent. »*

Seulement 9 % des personnes interrogées estiment que le développement de l'agriculture pourrait avoir comme conséquence une diminution des migrations — 3 % préconisent un accroissement de la production cotonnière, 3 % une extension de la riziculture, 2 % une intensification du maraîchage, et 1 % recommandent une vulgarisation plus systématique de nouvelles méthodes culturales et une meilleure politique du crédit agricole. Rares sont les cultivateurs qui pensent qu'une augmentation des seules productions vivrières serait en mesure de leur procurer l'argent dont ils ont besoin. Quelques personnes ont déclaré que le développement de l'élevage pourrait contribuer à retenir les jeunes. Pourtant, l'impression qui se dégage de l'ensemble des réponses relatives à une augmentation des ressources du secteur rural n'est guère positive ; les cultivateurs ont vivement conscience des risques permanents que font peser sur leurs activités les aléas climatiques, et ils n'imaginent pas que les latérites du plateau mosi pourront être transformées en plaines fertiles.

*« Notre principale activité étant l'agriculture, qu'on commence par développer nos possibilités dans ce domaine si on veut essayer de garder les jeunes dans le pays. Si nous parvenons à produire plus de coton, nous gagnerions sur place cet argent que maintenant nous sommes obligés de chercher en Côte d'Ivoire. Personne ne quitterait le village si nos cultures nous rapportaient les ressources dont nous avons besoin.*

*Cependant, quoique le gouvernement entreprenne pour nous aide en ce qui concerne l'agriculture, il faudra qu'il embauche nos jeunes comme manœuvres pendant la saison sèche. Car les ressources provenant des cultures ne suffiront jamais. On peut se forcer au travail, mais on ne peut malheureusement pas forcer la pluie. »*

---

tionnel. Au lieu d'assurer la redistribution des femmes en vue du fonctionnement harmonieux des organisations lignagère et politique, ils utilisent leurs privilèges pour capitaliser à leur profit personnel la valeur maintenant la plus recherchée, l'argent. Il s'agit d'une sorte de détournement, puisqu'ils exploitent à leur compte des institutions dont le contrôle ne leur a été confié que pour le bien de tous. L'argent qu'ils réussissent à amasser de cette façon n'est guère redistribué comme l'étaient autrefois les biens offerts aux chefs, il est en majeure partie transformé en biens de consommation pour la seule satisfaction des intéressés.

*« Autrefois, nous n'avions aucune possibilité de gagner de l'argent. Mais maintenant, nous pouvons travailler avec plus de profit grâce à l'aide que nous donne le gouvernement. Nous avons des barrages, des rizières aménagées, des houes et même des charrues. Nous pouvons vendre du coton, des arachides et du sésame. Il faut que l'aide du gouvernement s'intensifie. Les bonnes années nous permettront alors de ne pas trop souffrir après les années sans pluie. »*

*« C'est parce qu'il ne pleut pas assez, ni régulièrement, que beaucoup de jeunes s'en vont. Que peuvent-ils espérer en restant ici, si ce n'est leur nourriture et tout juste de quoi acheter un caleçon après une bonne récolte ?*

*Si le gouvernement crée des barrages, nous serons moins exposés aux caprices de la pluie. Le développement de la riziculture retiendra certains jeunes au pays. »*

Qu'il s'agisse de création d'emplois ou de développement rural, les personnes interrogées déclarent presque toujours que l'initiative doit en revenir au gouvernement. Plusieurs ont même souhaité qu'on multiplie « les chantiers des Blancs » — c'est-à-dire les chantiers de travaux publics gérés par des entreprises européennes. En d'autres termes, les habitants de l'Ouest-Mosi attendent la solution de leurs problèmes locaux d'une intervention extérieure. Ils sont persuadés que les moyens de production actuellement à leur disposition ne leur permettent pas de satisfaire leurs besoins et de s'acquitter de leurs obligations sans l'apport des migrants :

*« On ne peut rien faire dans les villages pour trouver de l'argent. C'est au gouvernement de nous indiquer ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour trouver ici l'argent qui nous est nécessaire. Si le gouvernement veut que les jeunes ne partent plus en Côte d'Ivoire, il peut les retenir en leur fournissant du travail rémunérateur. Au village, personne ne peut les retenir, et personne n'a intérêt à vouloir le faire. »*

Quelques personnes estiment que le développement du commerce contribuerait à diminuer le nombre des migrants ; mais elles avouent ne pas savoir comment le commerce pourrait s'intensifier dans la conjoncture actuelle, si on supprimait les économies rapatriées par les migrants. Moins nombreuses encore sont les personnes qui déclarent spontanément que la migration pourrait être endiguée par des réformes du système social. Concernant la situation matrimoniale, par exemple, beaucoup pensent qu'une répartition équitable des femmes serait sans conséquences en ce qui concerne les migrations :

*« Il faudrait certes que tout homme puisse se marier quand il le désire. Mais, donner des femmes aux jeunes ne les empêchera pas de partir. C'est le besoin d'argent qui les pousse à migrer : or ce besoin n'est pas diminué par le mariage. »*

\*\*\*

Le classement par ordre d'importance des innovations et réformes éventuellement susceptibles d'entraîner une diminution des migrations porte les personnes interrogées à juger la situation réelle et globale d'une manière plus objective que dans les entretiens libres. On y décèlera sans doute d'une façon plus sûre et plus précise le point de vue de la conscience collective sur les moyens susceptibles d'endiguer les migrations. Si on tient compte que des innovations et réformes qui sont jugées prioritaires, leur hiérarchie est la suivante : ouverture de chantiers de travaux publics (création et entretien de routes et de pistes, aménagements agricoles) — 65 % ; amélioration de l'encadrement agricole (vulgarisation, crédit, commercialisation), et développement de la production — 25 % ; réforme du système matrimonial assurant aux jeunes de 20 ans la possibilité de se marier — 5 % ; abaissement du prix des marchandises d'importation

(du type des marchandises achetées avec l'épargne de migration) — 2 % ; liberté laissée aux jeunes ménages de vivre dans des enclos familiaux autonomes — 2 % ; et enfin, indépendance accordée aux jeunes cultivateurs pour l'exploitation de la terre et l'utilisation des ressources qu'ils en retirent — 1 %. Si on prend en considération l'ensemble des innovations et réformes proposées en les pondérant en fonction de l'importance relative qui leur est accordée, l'abaissement du prix des marchandises d'importation passe avant la réforme du système matrimonial ; et à la suite des propositions déjà citées s'en ajoute une autre : développement de la vie culturelle en brousse, par la projection de films par exemple. Très rares sont les personnes qui estiment que restreindre la polygamie soit souhaitable et puisse entraîner une diminution des migrations.

De ces données il ressort clairement que, selon l'opinion la plus commune, c'est d'abord la situation économique qui devrait être radicalement transformée si on veut diminuer les flux migratoires qui actuellement dépeuplent de sa jeunesse l'Ouest-Mosi. Les innovations souhaitées n'ont, dans la plupart des cas, guère de rapport avec la situation existante : on préconise la création d'emplois nouveaux, plus rémunérateurs que la culture des terres sèches qui assure à peine la subsistance. C'est le manque d'argent qui serait la cause principale des migrations. Ce manque place dans une situation difficile les personnes qui ne peuvent pas compter sur des revenus de migration pour acquitter l'impôt ; il aggrave singulièrement le problème de la soudure ; et surtout, ce manque exclut ceux qui en sont victimes de la sphère des relations sociales où la considération et l'efficacité sont de plus en plus fondées sur les capacités financières des individus.

Il est assez remarquable que les graves problèmes sociaux auxquels se trouve affrontée la société mosi ne soient guère évoqués à propos des migrations. Les modalités traditionnelles du contrôle social de la production placent les cadets sous la dépendance des aînés qui exploitent leur force de travail ; le contrôle de l'accès aux femmes et du système foncier par les aînés assure la permanence des liens de dépendance. Mais en migrant, les jeunes échappent au contrôle économique exercé par les aînés, et ils ne se sentent nullement frustrés des médiocres avantages qui sont la prérogative des aînés dans le cadre de l'économie de subsistance. On a déjà relevé que peu de migrations ont pour cause des dissensions relatives aux droits fonciers ; fort fréquentes dans l'Ouest-Mosi, ces dissensions opposent généralement des cultivateurs à qui l'âge et les charges familiales interdisent la migration. En ce qui concerne l'accès aux femmes, il y a lieu de faire trois observations. D'une part, le mariage permet l'accession à l'autonomie en ce qui concerne la production des biens de subsistance, mais il ne procure pas l'argent qui constitue le principal attrait de la migration ; même marié, un jeune homme se voit contraint de migrer s'il veut jouir de quelque considération, et s'il veut se donner les moyens d'intervenir dans la vie sociale. D'autre part, il est peu fréquent que les jeunes Mosi fassent une critique radicale du système matrimonial traditionnel : tout en souhaitant obtenir une épouse dès que possible, la plupart sont disposés à attendre avec patience le moment du mariage, en espérant qu'un jour ils profiteront à leur tour des avantages de la polygamie. Enfin, beaucoup de migrants savent par expérience que les biens qu'ils rapportent de la Côte d'Ivoire les placent en position de force dans les tractations matrimoniales ; si les aînés de lignage conservent une autorité formelle dans ce domaine, ils perdent petit à petit la souveraineté exclusive qu'ils exerçaient autrefois (2).

(2) Le mariage par rapt a toujours existé dans la société mosi. Mais il semble que sa fréquence ait beaucoup augmenté au cours des dix dernières années, en rapport avec l'accroissement des migrations vers la Côte d'Ivoire. D'après notre enquête, 18 % de l'ensemble des mariages ont été contractés avec des jeunes filles enlevées, 2 % avec des femmes évadées, et presque autant avec des femmes divorcées, répudiées ou veuves non reprises par les familles de leurs maris défunts ; par ailleurs, on compte 5 % de mariages *pug-siure*, 60 % de mariages par don, 11 % de mariages par héritage de veuves, et 2 % de mariages de types divers.

A Pilimpikou, on avait relevé une autre distribution des unions (cf. J. M. KOHLER, 1970, pp. 174-175) : 46 % de mariages *pug-siure*, 10 % de mariages par don, 13 % de mariages par héritage de veuves, 25 % de mariages par consentement mutuel, soit 10 % résultant d'enlèvements de jeunes filles, plus de 6 % d'unions avec des femmes évadées, et 8 % de mariages avec des femmes divorcées ou répudiées, ou avec des veuves libres, et 6 % de mariages de types divers. La remarquable fréquence du mariage *pug-siure* semble être une caractéristique propre à Pilimpikou — survivance, peut-être, du régime matrimonial autrefois le plus commun ?

En somme, une réforme du système social mosi, par exemple la distribution plus égalitaire des femmes par une restriction de la polygamie, n'entraînerait probablement pas une diminution importante des migrations. Une réforme du système de production traditionnel, qui accorderait davantage d'autonomie aux jeunes et s'appuyerait sur un changement des droits fonciers, n'aurait sans doute guère plus d'effets aussi longtemps que l'agriculture n'assure pas une meilleure rentabilité du travail. Pour retenir les jeunes dans leur pays, l'unique mais indispensable condition est de leur offrir un travail permettant de vivre selon les nouvelles normes qui, importées de Côte d'Ivoire, régissent maintenant leur univers. Mais le jour où les jeunes pourront gagner en Haute-Volta l'argent qu'actuellement ils cherchent à l'étranger, les problèmes sociaux passeront du second au premier plan — en particulier les problèmes relatifs au système matrimonial.

#### IV. - L'avenir des migrations

Presque toutes les personnes interrogées affirment, on l'a déjà noté, que les Mosi ne continueraient pas à migrer vers l'étranger s'ils pouvaient trouver un travail rémunérateur en Haute-Volta.

*« Seul celui qui n'a rien chez lui se trouve contraint d'aller chez autrui pour chercher ce dont il a besoin. Les Ivoiriens ne viennent pas travailler sur nos champs, parce que chez eux ils ne manquent de rien ; pourquoi irions-nous peiner dans leurs plantations, si nous pouvions trouver chez nous ce qu'il nous faut ? C'est la pauvreté qui nous pousse vers l'étranger, c'est par nécessité que nous acceptons de vivre avec des gens dont nous ne comprenons même pas la langue. Les travailleurs mosi qui sont en Côte d'Ivoire souffrent beaucoup. Leur travail est pénible, les Ivoiriens n'ont pas toujours pour eux la considération qu'ils méritent, et une part importante de leurs économies est absorbée par le prix du voyage de retour en Haute-Volta. »*

*« Ceux qui partent en Côte d'Ivoire par simple curiosité sont rares. Contre notre gré, c'est la misère qui nous oblige à voyager. »*

Ce qui attire les Mosi en Côte d'Ivoire, c'est principalement la possibilité d'y gagner de l'argent ; ce n'est pas le pays, et ce ne sont pas ses habitants. Nombreux sont les migrants qui affirment éprouver un certain regret de voir leur force de travail exploitée au profit des Ivoiriens, alors que leur pays natal stagne. Quelques-uns suggèrent d'interdire le passage de la frontière en direction de la Côte d'Ivoire pendant la saison des cultures.

*« Actuellement, la Côte d'Ivoire s'enrichit grâce à nous, tandis que la Haute-Volta s'appauvrit. Notre gouvernement devrait nous fournir du travail chez nous, et interdire les migrations vers l'étranger. »*

Dans l'ensemble, les Mosi de l'Ouest auraient à priori un sentiment favorable à l'égard de toute entreprise dont l'objectif serait le développement des possibilités nationales. On peut penser que des chantiers nationaux, tels ceux qui pourraient être créés pour des aménagements hydro-agricoles ou pour la mise en valeur de terres neuves, ne manqueraient pas de main-d'œuvre, à condition que la rémunération du travail y soit à peu près égale à celle offerte en Côte d'Ivoire et que les conditions d'emploi y soient semblables. L'intervention de l'Etat est vivement souhaitée pour créer du travail, mais les populations ont en aversion les méthodes habituelles du contrôle étatique. De nou-

velles formules devraient être trouvées, alliant l'indispensable efficacité des méthodes rationnelles avec une non moins indispensable liberté des personnes.

\*\*

Etant donné la situation actuelle, caractérisée par le fait qu'il n'est pas possible de gagner en Haute-Volta l'équivalent de ce que rapportent les migrations à l'étranger, la plupart des personnes estiment que le travail en Côte d'Ivoire est un mal absolument nécessaire.

*« Si le gouvernement décidait d'interdire les migrations vers la Côte d'Ivoire, il devrait en même temps supprimer l'impôt qui ne peut être acquitté qu'avec l'argent des migrants. Mais, même s'il en était ainsi, beaucoup de personnes continueraient à migrer. Il faut bien trouver ailleurs ce qu'on ne peut trouver ici — l'argent pour acheter les marchandises qui nous plaisent. »*

*« Nous ne pouvons pas retenir nos enfants auprès de nous, puisque nous ne pouvons pas leur donner ce qu'ils veulent. D'ailleurs, pourquoi les empêcherions-nous de partir? C'est seulement l'argent qu'ils vont chercher là-bas : pour leurs propres besoins et pour aider leurs parents. Ce qu'ils apportent sert à améliorer notre vie. Aussi longtemps qu'il n'y aura pas de travail ici, les migrations vers la Côte d'Ivoire resteront non seulement utiles, mais indispensables. »*

\*\*

Assez nombreux sont les migrants qui estiment que le gouvernement devrait les aider pour que leur séjour à l'étranger se passe dans de meilleures conditions et leur rapporte davantage. Quelques-uns évoquent les difficultés qu'ils ont rencontrées et le prix élevé qu'ils ont dû payer pour se faire vacciner contre le choléra (3). D'autres se plaignent des complications qui accompagnent l'établissement de pièces administratives, telles les cartes d'identité, et du manque de diligence des services publics ; il ne serait pas rare que les agents chargés d'établir les pièces d'identité attendent des cadeaux pour satisfaire les demandes. Les tracasseries des agents des douanes à l'égard des migrants qui rentrent de Côte d'Ivoire font également l'objet de doléances ; les migrants prétendent que beaucoup de ces fonctionnaires sont corrompus. Enfin, de nombreux migrants souhaitent un abaissement des tarifs des transports.

Cependant, la majorité des migrants est opposée aux interventions directes de l'Etat dans l'organisation des migrations. Les migrants entendent rester libres et ne veulent prendre aucun engagement à l'égard de l'administration, quitte à ne rapporter de l'étranger qu'une économie moindre. Cette attitude a été héritée de l'époque coloniale en même temps que les types de rapports politiques qui la déterminent. Face à un pouvoir contraignant, chaque individu essaye de sauver son indépendance. L'opinion commune est qu'il vaut toujours mieux ne pas avoir affaire aux autorités administratives, et cette opinion est fondée sur une longue expérience. Certes, l'administration n'organise plus de migrations forcées pour alimenter en main-d'œuvre les chantiers publics et les entreprises privées de la Basse-Côte, mais les migrants répugnent à ren-

---

(3) Depuis le quatrième trimestre de 1970, les autorités frontalières exigent que les migrants présentent un certificat de vaccination contre le choléra. Les stocks de vaccin du Ministère de la santé publique ayant été bloqués à divers moments, tandis que les stocks des pharmacies étaient épuisés, les migrants qui passaient par Ouagadougou n'avaient guère qu'une possibilité de se faire vacciner sans délai : chez un médecin privé, de nationalité voltaïque, qui détenait un stock de vaccin pour les besoins de son cabinet. Ce médecin demandait 1 200 CFA par vaccination, soit 5 % de l'épargne annuelle moyenne d'un migrant.

trer dans le système de contrôle qu'impose tout recours à l'administration (4). Ces remarques expliquent la relative inefficacité du Service de la main-d'œuvre, qui a été créé dans le cadre du Ministère du travail et de la fonction publique.

En relation avec des services établis en Côte d'Ivoire, le Service de la main-d'œuvre offre aux personnes désireuses de migrer un contrôle sanitaire gratuit, le transport jusqu'au lieu de travail, une allocation de départ de 300 CFA, et un contrat de six mois renouvelable. Cependant, les migrants qui font appel au Service de la main-d'œuvre ne représentent qu'une proportion infime de l'ensemble des migrants. Il s'agit assez souvent d'individus qui ne disposent pas de l'argent nécessaire pour payer le voyage. Certains d'entre eux s'évadent lorsque le camion qui les transporte a franchi la frontière, et beaucoup disparaissent en cours d'exécution de leur contrat. En 1968, 111 migrants originaires de l'Ouest-Mosi ont transité par le Service de la main-d'œuvre; l'année suivante, ils étaient 83 — 58 se sont présentés au Centre de Ouagadougou, et les autres au Centre de Bobo-Dioulasso; et en 1970, 42 migrants de l'Ouest-Mosi sont passés par le Centre de Ouagadougou et 28 par celui de Bobo-Dioulasso — soit au total 70. En somme, moins de deux pour mille des migrants originaires de l'Ouest-Mosi ont recouru au Service de la main-d'œuvre pour partir en Côte d'Ivoire (5).

---

(4) Les jeunes migrants qui partent individuellement ou par petits groupes pour la Côte d'Ivoire sont en général heureux de s'en aller, excités par la perspective du voyage et par l'espoir de gagner de l'argent. L'avenir leur appartient, ils sont stimulés par leur initiative et par les risques que comporte leur projet. Ce n'est pas toujours la même impression qui se dégage du spectacle des longues files de candidats à la migration que l'on voit parfois dans la cour du Service de la main-d'œuvre. Alignés sous le soleil avec leurs pauvres bagages et livrés aux rouages administratifs, ces hommes subissent l'ennui des divers contrôles nécessaires à leur mise en route. A moins d'y être contraints, la plupart des Mosi évitent de se trouver dans de telles situations, leur fierté le leur commande.

(5) Les migrants mosi qui transitent par le Service de la main-d'œuvre viennent pour la plupart des régions de Kaya, Koupéla et Manga. En comptant tous les migrants, sans distinction ethnique, ceux qui ont transité par le Service de la main-d'œuvre ont été au nombre de 5 090 en 1969 et 5 629 en 1970, la grande majorité étant passée par le Centre de Ouagadougou.

## CONCLUSION

« Seuls les débiles mentaux et les culs-de-jatte ne vont pas chercher de l'argent en Côte d'Ivoire ! » Cette boutade rend bien compte de l'état d'esprit qui prévaut chez les jeunes de l'Ouest-Mosi au sujet des migrations. Les flux migratoires se sont considérablement amplifiés au cours des dernières années, et il est à prévoir qu'ils vont encore se développer si rien ne vient les contrecarrer. En année ordinaire, quand il n'y a pas de disette en pays mosi, la moitié environ de la population masculine âgée de 15 à 34 ans se trouve en Côte d'Ivoire ; cette proportion est sans doute plus élevée quand les moyens de subsistance sont insuffisants à la suite d'une mauvaise récolte. C'est durant la saison des cultures que les migrants sont les plus nombreux. D'année en année, on enregistre un accroissement du nombre des femmes qui partent à l'étranger en compagnie de leurs maris. Et la durée des absences tend à s'allonger, notamment pour la catégorie des migrants qui s'expatrient avec leurs familles. Bien que les émigrations définitives semblent assez rares, il n'est pas exagéré de dire que l'Ouest-Mosi souffre d'une grave hémorragie démographique à caractère évolutif : le pays est abandonné par sa jeunesse.

Les migrations ne sont pas le fait de certaines catégories particulières de jeunes. Indistinctement, tous migrent. Les célibataires forment la majorité des migrants, mais les jeunes couples se rendant en Côte d'Ivoire sont de plus en plus nombreux ; les fils des chefs s'en vont comme les enfants des anciens captifs, les chrétiens et les musulmans comme les animistes, ceux qui ont été à l'école comme ceux qui n'y ont pas été. D'autre part, on a vu que les migrations ne sont guère influencées par les particularités locales ou régionales, si ce n'est dans les centres plus ou moins urbanisés. Les variations de la pression démographique ne se traduisent pas directement par des variations de la proportion des migrants (1). Les localités éloignées des grands axes de circulation comptent autant des leurs en Côte d'Ivoire que les localités situées sur ces axes. Et les migrants sont aussi nombreux dans les zones qui produisent du coton, du riz ou des tubercules que dans celles où la subsistance n'est assurée que difficilement.

Ces phénomènes migratoires, intenses et généralisés, sont les symptômes d'une crise qui atteint profondément et dans toutes ses dimensions la société de l'Ouest-Mosi. L'équilibre relatif qui a existé autrefois entre besoins et ressources a été rompu par l'expansion démographique et les exigences imposées par l'administration. L'équilibre social n'a pas résisté aux agressions politiques, économiques et culturelles du pouvoir colonial et de ses prolongements. Les valeurs et croyances traditionnelles se sont dégradées et s'avèrent de plus en plus inefficaces. A l'heure actuelle, la société de l'Ouest-Mosi ne dispose pas des moyens qui lui permettraient de résoudre ses problèmes à l'intérieur de ses frontières. Ces moyens lui font défaut aussi bien dans le domaine technolo-

---

(1) Le rapport entre la densité et les ressources varie moins que la carte des densités ne le donne à supposer, car ce sont souvent les régions les plus fertiles qui ont les densités les plus fortes. Il n'est donc pas étonnant que la proportion des migrants ne varie pas systématiquement en fonction des densités.

Mais il semble que la proportion des migrants ne varie même pas quand le rapport entre la densité et les ressources varie. Quelles que soient les ressources, elles sont presque partout si nettement insuffisantes que les migrations tendent généralement à prendre l'ampleur maximum compatible, dans la conjoncture existante, avec un certain équilibre de cette société sur le plan social et économique.

gique et économique que dans son arsenal sociologique et culturel. C'est pour dépasser une situation bloquée que les jeunes quittent temporairement leur pays.

A cause de l'irrégularité des pluies et de la médiocrité des sols, l'agriculture ne constitue guère une activité rentable en pays mosi. Certes, il est indéniable que le crédit agricole ainsi que la vulgarisation de nouvelles variétés végétales et de méthodes culturales modernes ont contribué à élever le niveau de la production au cours des dix dernières années. Le coton est semé en ligne sur des superficies chaque année plus grandes, il est parfois traité, et quelques cultivateurs utilisent l'engrais chimique ; des bas-fonds ont été aménagés en rizières ; les vergers se multiplient ; et la traction animale est vulgarisée. Mais ces progrès ne changent pas fondamentalement les données du problème. L'expansion démographique se traduit par une augmentation constante des besoins en biens de subsistance. L'hypothèque des aléas pluviométriques continue à peser lourdement sur l'agriculture, et la saison sèche condamne toujours à une longue inactivité ceux qui ne vont pas chercher ailleurs du travail. Enfin, la dégradation des sols suit un cours irréversible en raison de la surcharge croissante des terroirs. L'agriculture ne saurait donc être un secteur d'activité susceptible de fournir le plein emploi à la jeunesse et une convenable rémunération de son travail. Un réel développement de ce secteur de production ne pourrait se réaliser que si on trouvait la possibilité de faire des cultures irriguées ; sans cela, il semble difficile de dépasser le niveau de l'économie de subsistance. Or, pour le moment, on ne peut concevoir comment assurer un jour, à une grande échelle, l'irrigation des cultures en pays mosi (2).

La migration est nécessaire pour décongestionner les régions surpeuplées. Chaque fois que les récoltes sont insuffisantes en pays mosi, elle contribue à satisfaire les besoins primaires relatifs à la subsistance ; et d'une manière habituelle, elle permet de répondre aux exigences de l'administration en ce qui concerne les impôts. Par ailleurs, la migration remplit de multiples fonctions secondaires, de plus en plus importantes. C'est grâce à l'argent rapporté de la Côte d'Ivoire que les habitants de l'Ouest-Mosi ont la possibilité de se conformer aux nouvelles normes qui ont cours dans leur société. Sans les migrations, on ne trouverait guère de vêtements en tergal, de bicyclettes, de postes à transistors dans cette région. L'argent des migrants circule dans les circuits matrimoniaux, alimente le commerce, et permet aux cultivateurs les plus entreprenants d'embaucher des travailleurs salariés. De nouvelles stratégies sociales et économiques, fondées sur l'argent, sont mises en œuvre. Les migrations ne sont donc pas un phénomène superficiel, qui affecterait seulement de façon temporaire et sans conséquences une jeunesse frivole, désireuse de s'évader. Elles sont devenues une activité essentielle de la société mosi. Par l'importance des revenus qu'elles procurent, les migrations exercent un attrait puissant et jouent un rôle considérable sur le plan économique. Elles déterminent les nouveaux modèles de comportement, contribuent à la formation de nouveaux modes d'organisation sociale et économique, et elles sont un ferment de transformation culturelle. L'incapacité du pays mosi à résoudre ses problèmes avec les moyens dont il dispose rend les migrations indispensables. Il en découlera inéluctablement la fin de la société traditionnelle. Au niveau des individus, la migration permet de dépasser la situation actuelle : le jeune migrant échappe à la misère endémique qui sévit dans

(2) Au cours d'un entretien sur les chances de développement du plateau mosi, une haute personnalité voltaïque n'a pas hésité à dire qu'une solution aussi radicale qu'un détournement de la Volta Noire serait nécessaire pour instaurer dans le Mosi une agriculture rentable ! Boutade désabusée...

Il n'est pas exclu que d'autres solutions radicales, capables de bouleverser les conditions objectives de la production, ne s'avèrent un jour possibles en pays mosi, telles des explosions nucléaires souterraines, qui créeraient des cavités, des failles et des fissures pouvant recueillir l'eau de pluie et la garder à l'abri de l'évaporation. Mais aucun plan de développement ne peut, pour le moment, être élaboré dans de telles perspectives.

Les nombreuses retenues d'eau qui ont été créées en pays mosi sont utiles. Dans les régions où sévissait autrefois le manque d'eau, ces réserves sont particulièrement appréciées. Malheureusement, les cultivateurs n'utilisent que rarement les possibilités d'irrigation qui leur sont offertes en aval des barrages.

Toutefois, on ne doit pas exagérer l'intérêt que pourrait présenter, pour le développement de l'agriculture, la multiplication des barrages sur le plateau mosi. Il n'y existe guère de sites favorables à la création de retenues d'eau ; près des neuf dixièmes de l'eau s'évaporent dans les retenues peu profondes ; et le manque de terres est tel dans maintes régions que la submersion des sols de bas-fond y poserait autant de problèmes qu'elle en résoudrait, d'autant que ces sols sont souvent d'une fertilité supérieure à la moyenne.

son pays et il se soustrait au contrôle des aînés. Au niveau de la collectivité, la migration permet d'éviter provisoirement les mises en question radicales et les coûteuses solutions qui se révéleraient nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions l'avenir de la société mosi. Un retour subit de tous les migrants dans leur pays natal serait une catastrophe pour la Haute-Volta. Il s'ensuivrait certainement des désordres sociaux et une pénurie économique graves.

Dans la situation actuelle, les migrations vers la Côte d'Ivoire présentent donc plusieurs aspects positifs. Grâce à elles, l'initiative est aux jeunes, les mentalités changent et les structures se modernisent, la mobilité sociale s'accroît, et les revenus rapatriés représentent un apport monétaire considérable. On pourrait ajouter que, paradoxalement, elles favorisent le nationalisme : au contact des Ivoiriens, les Mosi se découvrent citoyens voltaïques. Cependant, l'avenir de la Haute-Volta ne doit pas dépendre des dispositions de la Côte d'Ivoire à l'égard des manœuvres étrangers qu'elle exploite — d'autant que des tensions sont apparues et semblent s'accroître. La dépendance actuelle de la Haute-Volta à l'égard de la Côte d'Ivoire est à la fois d'ordre politique et économique, elle maintient une situation précaire qui n'est pas avantageuse à long terme pour la Haute-Volta. Ce pays doit donc s'organiser pour tirer un meilleur profit du travail de ses ressortissants.

La colonisation des terres neuves de l'ouest, du sud-ouest et du sud-est de la Haute-Volta serait sans doute pour la société mosi la voie la plus avantageuse et la plus aisée pour résoudre progressivement ses problèmes majeurs. Elle pourrait constituer une opportune solution de rechange dans le cas où les migrations vers l'étranger ne pourraient pas se poursuivre. Non seulement la colonisation peut alléger l'énorme charge démographique qui pèse sur les terroirs mosi et assurer la mise en valeur des terres les plus fertiles de la Haute-Volta, mais elle peut être le creuset où les éléments les plus dynamiques de la société inventeront des modalités de vie sociale nouvelles, plus adéquates aux nécessités d'une économie moderne.

Des mouvements de colonisation spontanés assurent déjà l'occupation progressive de nombreuses régions à faible densité humaine. On ne doit cependant pas imaginer qu'il serait actuellement possible de canaliser, sans autre forme de procès, les flux migratoires qui sont orientés vers l'étranger, et de les diriger vers les terres neuves. Il est vraisemblable qu'une réduction ou une interruption des migrations vers la Côte d'Ivoire entraînerait une augmentation du nombre des cultivateurs mosi qui s'installent dans des régions de colonisation agricole ; mais dans leur ensemble, les migrants qui partent en Côte d'Ivoire ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les cultivateurs qui optent pour la colonisation. La plupart des migrants sont de jeunes célibataires, qui ne quittent le pays mosi que pour y revenir dès que possible avec le maximum d'argent. Les colons, par contre, cherchent en dehors du pays mosi une installation quasi définitive ou définitive. Beaucoup partent avec femmes et enfants, et les autres ont généralement l'intention de créer à bref délai une famille et d'acquiescer une situation stable au sein de la société. Au reste, les deux types de mouvements de population n'ont pas les mêmes implications économiques. Les migrations sont en mesure de procurer à court terme une meilleure rémunération du travail que la production agricole sur les terres neuves, et l'utilisation de profit du travail n'est pas identique. Notons, toutefois, qu'il existe de nombreux traits communs entre les migrants âgés de 30 à 40 ans qui sont partis avec leurs épouses, et les colons de même âge ; cela n'est pas dépourvu d'intérêt, compte tenu de l'importante augmentation actuelle du nombre des migrants de cette catégorie (3).

Pour assurer dans les meilleures conditions politiques et techniques la nécessaire redistribution du surplus de la population mosi dans les régions vides ou insuffisamment occupées de la Haute-Volta, l'Etat devrait intervenir de façon judicieuse et efficace. Sans contrecarrer la spontanéité des mouvements actuels de colonisation, l'Etat devrait pouvoir les contrôler discrètement pour éviter qu'ils ne prennent par endroits des aspects sauvages — on a vu des colons mosi dévaster en quelques années les terres où ils se sont installés, vouer à la stérilité des sols fertiles que les populations autochtones avaient

---

(3) Cf. G. RÉMY, à paraître.

cultivé avec soin et intelligence pendant des générations. L'Etat pourrait créer des infrastructures facilitant l'implantation des populations qui se déplacent, telles les infrastructures routière, administrative et sanitaire. Les services publics d'information devraient apporter leur contribution en renseignant les populations sur les grandes options prises par le pouvoir en ce qui concerne le peuplement des terres neuves, sur les avantages que présente la colonisation agricole, et sur les conditions pour la réussir. Enfin, l'Etat pourrait, directement ou de préférence par l'intermédiaire d'entreprises et d'institutions spécialisées, ouvrir des chantiers pour occuper à des aménagements hydro-agricoles une partie de la main-d'œuvre qui, à l'heure actuelle, s'expatrie (4). Les jeunes mosi qui iraient travailler sur ces chantiers pourraient ainsi, lentement et librement, prendre connaissance de la région où il leur serait ultérieurement offert de devenir colons — soit colons encadrés sur des périmètres de production intensive, soit colons dans des zones de production ordinaires. Mais toutes ces initiatives devraient être prises dans une perspective de recherche, un pragmatisme intégral fournissant les critères de jugement pour une critique permanente des expériences. Celles-ci devraient nécessairement être diverses, de façon à offrir une large gamme de choix aux travailleurs qui ont, à tort ou à raison, une méfiance quasi instinctive du contrôle étatique. Du reste, cette diversité permettrait aux travailleurs une insertion progressive dans des structures de production présentant des degrés de contrainte croissants en rapport avec le niveau technique des modes d'exploitation ; et elle fournirait d'utiles éléments comparatifs pour la critique des expériences.

Il est certain qu'une politique systématique de redistribution de la population mosi dans les régions insuffisamment occupées poserait de difficiles problèmes politiques. On sait qu'en diverses zones de colonisation il existe déjà des tensions entre les ethnies autochtones et les colonies mosi. Les désaccords ne résultent pas seulement des manières souvent abusives, désordonnées et dévastatrices dont les colons mosi emploient et gaspillent le patrimoine foncier des populations autochtones ; un contrôle relativement aisé pourrait contribuer à réduire ces désaccords. Les tensions les plus graves ont pour motif ce qu'on pourrait appeler l'impérialisme politique et culturel des Mosi. Depuis des siècles, en effet, les Mosi assimilent les populations qui vivent à leur contact ; ils ont une aptitude remarquable à intégrer dans leur propre société les communautés qui acceptent leur présence. Dès que quelques familles mosi se groupent, elles reconstituent les structures politiques essentielles de leur société, quel que soit l'éloignement de la terre natale ; or ces structures se révèlent d'une grande efficacité en face des structures sociales traditionnelles de la plupart des minorités ethniques non-mosi.

Enfin, on peut évoquer l'effet de freinage qu'exercerait sans doute en pays mosi un grand nombre de chefs traditionnels à l'égard d'une politique qui consisterait à favoriser le transfert des populations du plateau mosi vers les terres neuves. Il est même à craindre que la puissance des chefs coutumiers ne soit en mesure d'empêcher le gouvernement de prendre des options en vue d'un tel transfert, car on sait que l'appui des chefs mosi représente jusqu'à présent un atout majeur dans toute campagne électorale, et qu'aucun pouvoir ne sape ses propres fondements. C'est pour maintenir leur influence politique et pour continuer à profiter des biens et services qui convergent vers eux, que la plupart des chefs traditionnels se montrent réticents à l'égard de toute action qui tend à diminuer la population vivant sous leur contrôle.

En somme, les migrations massives de la jeunesse mosi vers la Côte d'Ivoire est le signe indiscutable de l'incapacité du pays mosi à dépasser, à l'intérieur de ses frontières, une situation de stagnation économique et de lente mort sociale. Les actions

---

(4) On admet que, sur les chantiers, il est généralement plus facile et plus rentable de substituer des machines aux hommes. Cela est d'autant plus tentant que l'aide extérieure, qu'elle vienne sous forme de prêts ou de subventions, est plus facile à obtenir lorsqu'elle implique la fourniture de matériel et de services par les pays qui l'accordent. Choisir d'employer en Haute-Volta la main-d'œuvre voltaïque relèverait d'abord d'une décision politique, et exigerait dans la pratique une grande rigueur technique et une attention permanente aux facteurs psychologiques et sociologiques qui agissent au sein des masses. Il faudrait un service spécialisé pour concevoir les modalités pratiques des actions à entreprendre, et pour en assurer l'application. Etant donné l'inertie inhérente aux structures administratives et le coût élevé des opérations contrôlées par elles, il serait sans doute préférable que les chantiers et les périmètres soient gérés par des institutions spécialement créées à cet effet, du type des sociétés d'économie mixte.

entreprises pour augmenter les possibilités économiques du pays mosi se sont avérées d'un coût élevé que ne saurait justifier le résultat obtenu. L'accroissement de la production réalisé grâce aux interventions des services de développement couvre à peine les besoins supplémentaires qui résultent de l'expansion démographique ; les flux migratoires ne cessent de s'accroître. Plutôt que de poursuivre en pays mosi une politique coûteuse de développement dont on ne peut attendre qu'un médiocre résultat en raison des conditions climatiques et pédologiques, on devrait entreprendre délibérément une politique de peuplement des régions les plus riches de la Haute-Volta (5). Dans le passé, les considérations électorales n'ont pas toujours été absentes des choix qui ont commandé les interventions de développement dans les zones rurales du Mosi. A l'avenir, les investissements les plus importants devraient avoir comme objectif prioritaire de créer à l'intérieur de la Haute-Volta, dans les régions où cela est possible, des infrastructures de production où la main-d'œuvre actuellement expatriée pourrait trouver à s'employer de façon rentable pour les individus et profitable à long terme pour le pays.

\*

Dans ce mémoire, nous avons surtout essayé de caractériser la dynamique des phénomènes migratoires observés dans l'Ouest-Mosi — les causes de ces phénomènes, ainsi que la nature et les principaux aspects des processus qu'elles déterminent, compte tenu du contexte social et économique. Une telle démarche constitue la première nécessaire, à notre avis, pour comprendre les problèmes relatifs aux migrations — notamment dans une perspective d'intervention (6).

Il nous est apparu que la plupart des migrations actuelles sont le fait de jeunes gens ou de jeunes adultes, célibataires, traditionnellement obligés de participer, sans bénéfice particulier, à l'exploitation des champs communs de leurs familles. La migration représente pour eux la possibilité de se soustraire à l'autorité de leurs aînés — durant leur absence, mais surtout à leur retour. Elle leur permet de créer un univers de représentations et de relations nouveau, caractérisé par l'indépendance que permet l'argent et par le prestige attaché à l'exhibition et à la consommation de biens importés ; un univers qui échappe donc dans une large mesure au contrôle des aînés, et qui peut subsister aussi longtemps que l'épargne de migration est en mesure de le soutenir. Par ailleurs, nous avons noté que les migrations sont, pour les migrants, d'une rentabilité moyenne très supérieure à n'importe quelle autre activité qu'il leur serait possible d'exercer dans les localités d'où ils sont issus. Que l'argent ne soit pas recherché en tant que valeur proprement économique, destinée à fructifier dans des investissements rentables selon les normes de la rationalité occidentale, n'implique nullement qu'il ne soit pas quantitativement apprécié par les migrants ; car ils en connaissent par expérience la grande efficacité dans de multiples emplois. Enfin, nous avons observé que l'épargne des migrants sert partout à payer l'impôt, en partie ou en totalité, et qu'elle est parfois bienvenue au moment de la soudure. La conjonction de ces ensembles de faits rend compte des motifs de migration les plus fréquents dans tout l'Ouest-Mosi, ainsi que des caractères généraux de ces migrations, quelles qu'en soient les particularités régionales (7). On peut en déduire plu-

---

(5) Passer de cinq à sept quintaux de céréales à l'hectare moyennant des dépenses élevées pour l'encadrement agricole est une opération de peu d'intérêt. A court terme, il est certes utile d'améliorer l'agriculture traditionnelle ; mais il faut une politique plus audacieuse pour assurer au pays un avenir convenable.

(6) Nous pensons que des recherches systématiques devraient maintenant être entreprises, concernant l'influence des migrations sur l'évolution des systèmes de production, et leurs conséquences sur l'économie nationale.

(7) De tout temps et dans de nombreuses sociétés, la migration a constitué une « porte de sortie » pour des individus marginaux ou délinquants — cela se vérifie aussi en pays mosi. Il est vraisemblable qu'un nombre non négligeable de personnes migrent parce qu'elles ont commis des enlèvements de jeunes filles ou de femmes ; et on peut supposer que ce motif est assez souvent caché aux enquêteurs, surtout si la situation matrimoniale n'a pas été normalisée. Quoi qu'il en soit, toutefois, cette cause de migration se situe, comme la plupart des autres, dans le cadre des relations entre les jeunes et leurs aînés.

sieurs conclusions, susceptibles de présenter une certaine utilité pratique pour une éventuelle intervention.

Nous rappelons d'abord que le projet de migration est le plus souvent conçu comme temporaire ; il n'a pas pour objectif l'intégration du migrant dans une société et dans un système économique étrangers, quel que soit le niveau des ressources qu'il est possible d'en espérer. Le jeune migrant continue à se situer par rapport à l'univers dont il est issu et où il compte retourner ; sa perception de son travail et de la rémunération de ce travail, de même que l'utilisation de son épargne, ne revêtent leur réelle signification que dans cette optique-là. C'est une des principales raisons pour lesquelles se trouve bloquée la formation d'une conscience de classe dans la masse des travailleurs mosi employés en Côte d'Ivoire. Ces considérations ont également leur importance lorsqu'on cherche à imaginer comment les migrations vers l'étranger pourraient un jour être converties en migrations internes à la Haute-Volta, et aboutir à la colonisation des terres neuves.

D'autre part, on ne doit pas oublier que les migrants utilisent leurs épargnes selon les objectifs des groupes auxquels ils appartiennent, dans le contexte général des contraintes qui pèsent sur leur société. Or, ce qui importe en premier lieu aux jeunes, c'est de créer un univers dont ils soient les maîtres, face aux aînés. Certains de leurs comportements constituent des contestations ouvertes de la dépendance où on tente de les maintenir au nom de la tradition — il en est ainsi des enlèvements de femmes. Mais comme les jeunes n'ont pas, dans l'ensemble, la possibilité d'intervenir à leur profit dans le contrôle de la reproduction humaine et de la production des biens, ils inventent un univers commandé par la manipulation de l'argent et des marchandises d'importation dont ils contrôlent, dans une large mesure, la circulation (8). S'exprimant principalement par la parade et la consommation, cet univers est par nature précaire et provisoire : il doit être sans cesse alimenté à partir des sources de l'épargne qui sont à l'extérieur, et il perd sa raison d'être pour chaque individu dès que celui-ci accède à la majorité sociale. On peut alors se demander si un abaissement de l'âge de cette majorité, par des réformes sociales et économiques, pourrait entraîner une diminution des migrations. En fait, cela semble peu probable. Car les migrations ont profondément transformé la nature des relations sociales, en y faisant intervenir l'argent et des biens matériels selon des stratégies et en des quantités telles qu'il s'est créé des processus irréversibles. Les Mosi de l'Ouest ont maintenant pris l'habitude d'utiliser, pour leur confort et pour fonder leurs rapports sociaux, des richesses qu'ils ne peuvent pas produire chez eux ; ils ne sauraient plus s'en passer.

Après nous être apparue, à travers l'optique des migrants, comme une entreprise dynamique aboutissant à une restructuration des rapports sociaux, la migration se révèle, à divers points de vue, préjudiciable pour la société mosi et l'économie de la Haute-Volta. Indispensable parce qu'elle procure les ressources permettant à la société de se maintenir au niveau de consommation atteint grâce à elle, la migration contribue à fixer à son niveau le plus bas l'infrastructure de production locale. Nous avons noté, dans ce mémoire, que l'atteinte portée par les migrations au dynamisme et aux capacités d'innover des populations est encore plus grave que la perte causée par l'exode de la main-d'œuvre jeune. Mais l'appauvrissement que provoquent en Haute-Volta les migrations vers l'étranger n'est vraiment net que dans la perspective d'une nouvelle politique de mise en valeur du pays. D'un montant sans doute faible dans les régions condamnées à la culture de terres médiocres sous des pluies irrégulières et insuffisantes, le manque à gagner résultant de l'absence des migrants est certainement élevé dans l'hypothèse d'une politique ayant pour objectif la mise en valeur des régions inoccupées de la Haute-Volta qui présentent les meilleurs sols et les conditions climatiques les plus favorables.

---

(8) Les jeunes visent leur émancipation personnelle immédiate, plutôt qu'une réforme globale de la société. Beaucoup déclarent avec insistance qu'ils ne veulent pas compromettre un ordre social qui leur profitera à leur tour. Mais, quelles que soient leurs intentions, leurs comportements ont nécessairement pour conséquence la destruction de l'univers traditionnel.

## La population catholique de Koudougou et les migrations

Les missions catholiques tiennent des fiches pour tous les membres de leurs communautés paroissiales — catéchumènes et baptisés. Ces fiches doivent permettre de suivre la vie religieuse des fidèles et la croissance des communautés. En plus des renseignements spécifiquement religieux, les fichiers contiennent des informations d'ordre démographique et matrimonial, et on y trouve mention des départs en migration et des retours. Malheureusement, il semble qu'on ne se soit pas toujours référé à une définition rigoureuse de l'état de migrant, et l'indication du lieu de migration fait parfois défaut.

La commune de Koudougou comprend deux paroisses. En septembre 1970, la population catholique y était de 11 490 personnes au total — 3 718 catéchumènes et 7 772 baptisés. Il nous a paru intéressant de dépouiller la documentation existante concernant cette population, pour déterminer si ces particularités ont une influence sur les migrations.

### APERÇU DÉMOGRAPHIQUE (1).

Telle qu'elle a été appréhendée par l'enquête générale sur les migrations, la population de Koudougou comprend dans l'ensemble plus d'hommes que de femmes. Mais on compte 110 femmes pour 100 hommes dans la population catholique. Cela est dû au fait que les femmes se convertissent plus volontiers que les hommes, en particulier les épouses des polygames. Celles-ci peuvent, en effet, recevoir le baptême, qui est refusé à leurs maris.

La pyramide des âges de l'échantillon de la population totale de Koudougou présente le profil habituel des pyramides de la population mosi : large à la base, elle se rétrécit régulièrement à mesure qu'on approche du sommet. La pyramide des âges de la population catholique de Koudougou, au contraire, est relativement étroite à la base, elle s'élargit progressivement jusqu'à la tranche d'âge de 15 à 20 ans pour les filles et de 20 à 25 ans pour les jeunes gens, puis elle reprend un profil normal pour les tranches d'âge supérieures. Cette structure résulte de l'adhésion, au cours des dernières années, d'une masse importante de jeunes gens et de jeunes filles. Le déficit des premières tranches d'âge n'est pas lié à une faible natalité chez les chrétiens, mais il résulte de l'adjonction à la communauté catholique d'un fort contingent de personnes âgées de 15 à 30 ans, sans enfants. Alors que le groupe de 0 à 14 ans rassemble 46 % de la population totale de Koudougou, ce groupe ne représente que 30 % de la population catholique. Par rapport à la population totale, les personnes de 15 à 59 ans sont 50 % ; mais chez les catholiques, ce groupe d'âge rassemble 65 % des personnes. Les vieillards âgés de 60 ans et plus sont 4 % de la population totale ; chez les catholiques, ils sont 5 %. En d'autres termes, la structure démographique de la population catholique montre que cette communauté est en pleine expansion du fait de nombreuses adhésions d'éléments jeunes.

(1) On trouvera, de la page suivante à la page 99, les figures relatives à la structure démographique de la population catholique de Koudougou — figures 23, 24, 25 et 26.

Les observations qui précèdent sont confirmées par la comparaison de la structure démographique des catéchumènes avec celle des baptisés. Alors que la pyramide des âges des baptisés présente un profil général étriqué mais régulier, avec 6 % environ de la population dans la première tranche quinquennale d'âge, la pyramide des âges des catéchumènes s'appuie sur une base très étroite, à la seconde tranche quinquennale seulement, et comporte les tranches d'âge les plus importantes dans la catégorie des 15 à 30 ans. Il n'y a pas d'enfants de moins de 5 ans qui soient comptés comme catéchumènes, ceux de 5 à 9 ans qui attendent le baptême ne sont que 2,5 % de l'ensemble des catéchumènes, mais les catéchumènes de 15 à 19 ans sont 18 %, et ceux de la tranche quinquennale d'âge suivante sont 17 %.

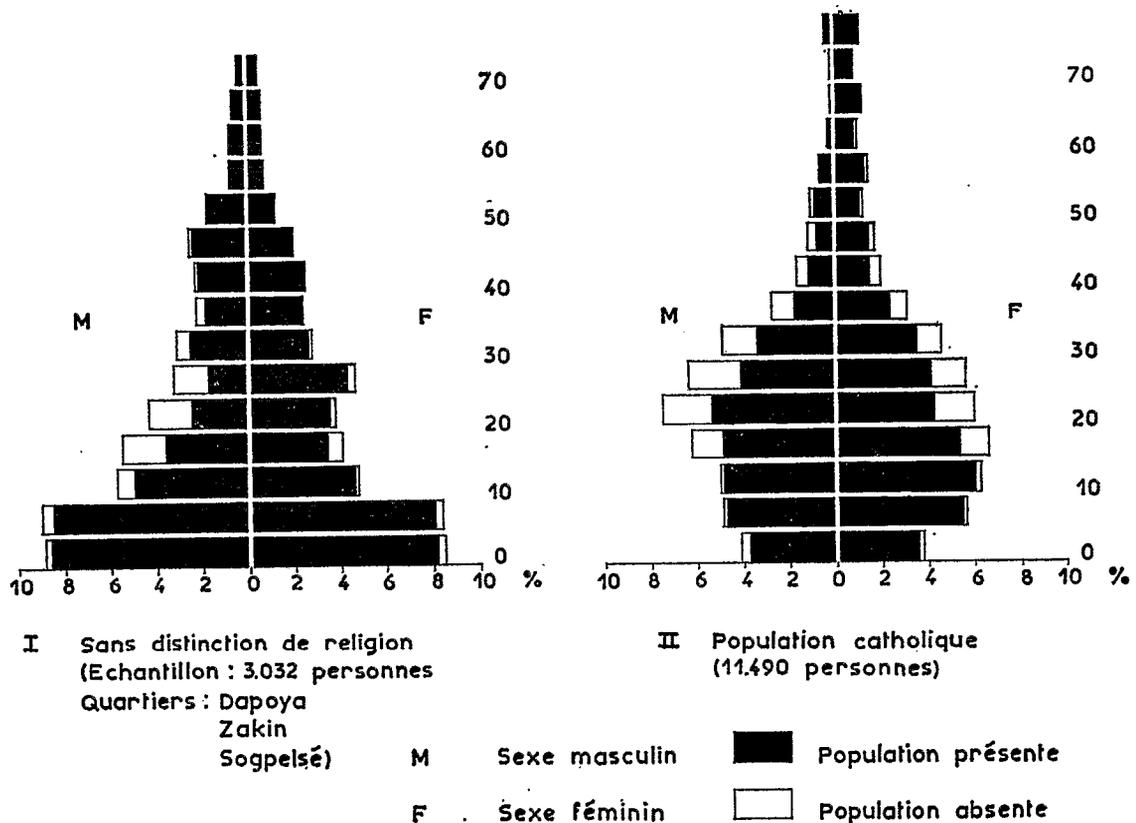


FIG. 23. Structure par âge et par sexe de la population de Koudougou

Une dernière approche permettant de saisir la structure et l'évolution démographique de la communauté catholique consiste à répartir les baptisés en fonction de leur âge et de l'époque de leur baptême. Il ressort de cette opération que 31 % des personnes baptisées l'ont été au cours des cinq dernières années, et 25 % au cours des cinq années précédentes ; celles qui ont été baptisées entre 1950 et 1959 sont également 25 %, et celles qui l'ont été avant 1950 sont 19 %. La proportion des personnes ayant reçu le baptême au cours des dix dernières années est plus forte chez les femmes — 59 contre 52 %. Parmi les personnes baptisées depuis 1965, 52 % ont moins de quinze ans — 57 % chez les hommes et 47 % chez les femmes ; les personnes de 15 à 59 ans sont 44 % — 41 % chez les hommes et 46 % chez les femmes ; et 4 % ont 60 ans et plus — 2 % chez les hommes et 7 % chez les femmes.

## STRUCTURE MATRIMONIALE (2).

La structure matrimoniale de la population totale de Koudougou diffère peu de celle de l'ensemble de la population de l'Ouest-Mosi. On y trouve un peu moins de célibataires, 37 % contre 40 % des hommes de 20 ans et plus ; plus de monogames, 42 % contre 39 % ; mais autant de polygames, 21 %. Le taux de polygamie est légèrement plus faible à Koudougou, 1,50 contre 1,53. Ces écarts sont dus à la structure matrimoniale particulière de la population chrétienne ainsi qu'à des déterminations spécifiques de la situation urbaine.

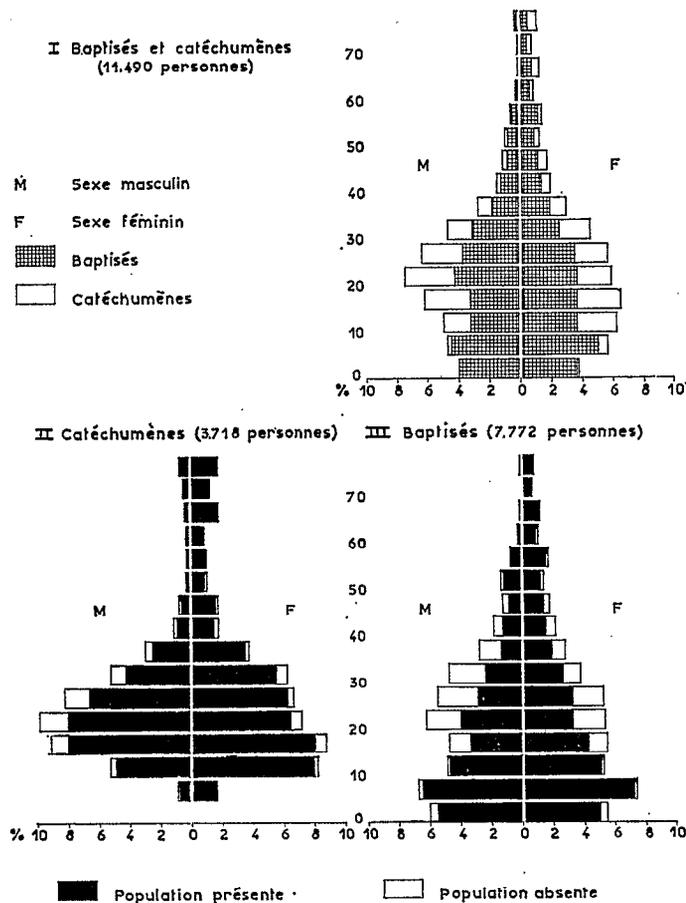


FIG. 24. Structure par âge et par sexe de la population catholique de Koudougou

L'étude de la structure matrimoniale de la population catholique n'a porté que sur les personnes baptisées, le fichier des catéchumènes n'étant pas à jour pour ce genre d'informations.

Parmi les hommes baptisés de 20 ans et plus, on compte près de 40 % de non-mariés, 54 % de monogames et 6 % de polygames ; le taux de polygamie est de 1,12.

Dans presque toutes les tranches d'âge, il y a relativement moins de non-mariés chez les catholiques que chez les non-catholiques. Pour l'ensemble des hommes de Koudougou âgés de 20 à 29 ans, par exemple, on a 73 % de non-mariés, alors que chez les catholiques on n'en compte que 65 %. Pourtant, dans son ensemble, la population catholique compte un pourcentage de non-mariés plus important que les non-catholiques. C'est que la structure démographique de la population chrétienne se caractérise par une pré-

(2) La figure 27, relative à la structure matrimoniale, se trouve p. 100.

pondérance des tranches d'âge qui comptent les plus forts pourcentages de célibataires : 47 % des hommes de 20 ans et plus ont moins de 30 ans chez les catholiques, contre 35 % pour la population totale ; et 29 % des catholiques ont entre 30 et 39 ans, contre 24 % de l'échantillon de la population totale. Chez les catholiques, 31 % des hommes de 20 ans et plus sont des non-mariés appartenant à la tranche d'âge de 20 à 29 ans ; pour la population totale, les hommes de cette tranche d'âge qui n'ont pas de femmes ne sont que 25 % de l'ensemble. D'autre part, les catholiques monogames sont plus exposés au risque de devenir veufs que les polygames.

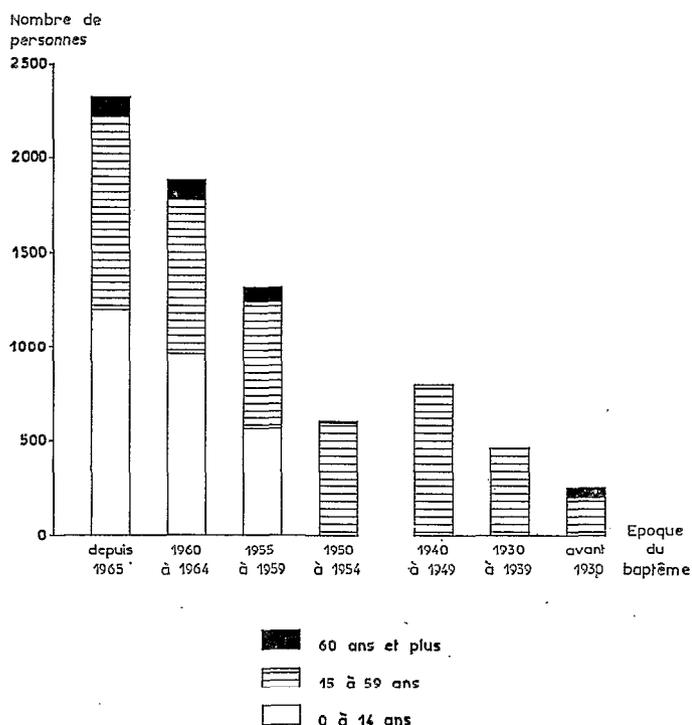


FIG. 25. I. *Distribution des catholiques de Koudougou (hommes et femmes) selon leur groupe d'âge et l'époque de leur baptême*

Les monogames sont plus nombreux chez les catholiques que chez les non-catholiques dans toutes les tranches d'âge ; la proportion la plus élevée est des trois quarts, pour les hommes de 50 à 59 ans. Inversement, la proportion des polygames est moins élevée chez les catholiques dans toutes les tranches d'âge jusqu'à 59 ans ; à partir de 60 ans, la proportion des polygames catholiques est voisine de celle des non-catholiques.

En somme, les catholiques de Koudougou se marient en moyenne plus jeunes que les non-catholiques. Une plus juste répartition des femmes est rendue possible du fait de la pratique moins fréquente de la polygamie.

#### LES MIGRATIONS.

Dans l'échantillon de la population totale de Koudougou, les absents sont 10 % — 8 % de personnes de sexe masculin et 2 % de personnes de sexe féminin. Chez les catholiques, ils sont 18 % — 10 % et 8 % respectivement par sexe. Ces écarts s'expliquent surtout par la différence de la structure démographique. Les tranches d'âge les plus nombreuses chez les catholiques sont précisément celles de 15 à 34 ans, qui comptent habituellement le plus de migrants ; dans l'échantillon de la population totale, ce sont les tranches d'âge inférieures, comportant moins de migrants, qui sont les plus nombreuses.

Si on ne retient pour la comparaison que les tranches d'âge de 15 à 34 ans, on a 36 % d'hommes absents dans l'échantillon de la population totale contre 30 % chez les catholiques ; mais on a seulement 8 % de femmes absentes dans l'échantillon de la population totale, contre 24 % chez les catholiques. Au-delà de 34 ans, la proportion des absents de l'échantillon de la population totale diminue rapidement à mesure que l'âge augmente, mais cette diminution est beaucoup plus lente chez les catholiques : entre 35 et 50 ans, on n'a que 7 % d'hommes et 1 % de femmes absents dans l'échantillon

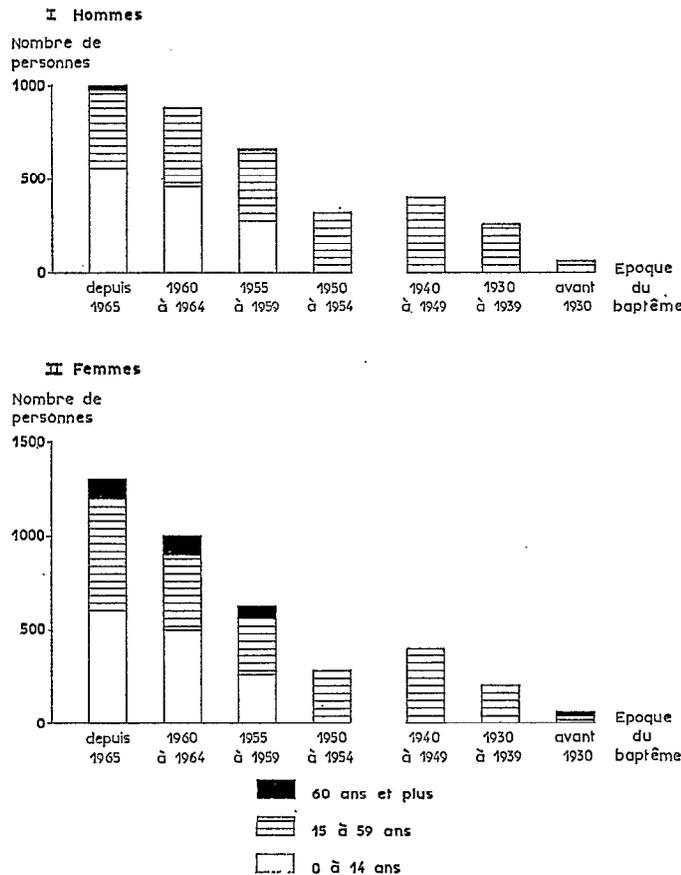


FIG. 26. II. Distribution des catholiques de Koudougou selon leur groupe d'âge et l'époque de leur baptême

de la population totale, contre 33 % et 19 % chez les catholiques. La proportion des catholiques de Koudougou qui emmènent leurs femmes quand ils s'absentent est donc supérieure à celle des non-catholiques qui partent avec leurs épouses — encore faudrait-il vérifier si la définition de la catégorie des absents est la même (3).

Si on distingue les catéchumènes des baptisés, on découvre encore des écarts importants. Chez les premiers, on a 11 % d'absents — 7 % de personnes de sexe masculin et 4 % de personnes de sexe féminin ; chez les seconds, qui regroupent pourtant dans les premières tranches d'âge de nombreux enfants qui ne migrent pas, la proportion des absents est de 22 % — 12 % et 10 % respectivement par sexe. Parmi les baptisés de 15 à 35 ans, les hommes absents sont 39 % et les femmes absentes sont 33 % ; parmi les catéchumènes du même âge, les hommes absents sont 17 %, et les femmes absentes 10 %. Les catéchumènes s'absentent moins que les baptisés parce que la plupart tiennent à achever leur instruction religieuse et à recevoir le baptême avant de partir.

(3) La tendance plus marquée des migrants catholiques à emmener avec eux leurs épouses n'est pas apparue au niveau de l'enquête générale dans l'Ouest-Mosi — cf. ci-dessus.

## LES MIGRATIONS DES MOSI DE L'OUEST

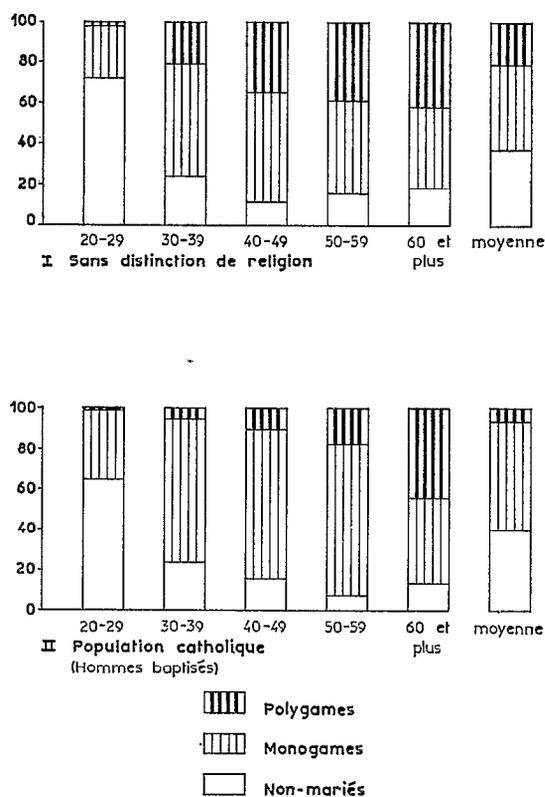


Fig. 27. Répartition des hommes de Koudougou selon leur âge et leur situation matrimoniale (Cent hommes par groupe décennal d'âge)

Dans l'échantillon de la population totale, 74 % des absents sont en Côte d'Ivoire. La répartition des catholiques absents en fonction du lieu de leur migration est la suivante pour les hommes baptisés (4) : 25 % en Côte d'Ivoire, 25 % à Ouagadougou, 27 % dans une autre localité du territoire voltaïque, et 23 % en un lieu non connu ; pour les femmes baptisées, on a : 18 % en Côte d'Ivoire, 24 % à Ouagadougou, 26 % dans une autre localité du territoire voltaïque, et 32 % en un lieu non connu. La proportion des catholiques qui se trouvent en Côte d'Ivoire diminue à mesure que l'âge augmente : la plupart des absents de 35 ans et plus sont installés en Haute-Volta. Ces informations ne permettent cependant pas une comparaison rigoureuse du comportement migratoire des catholiques avec le comportement migratoire des non-catholiques — le pourcentage des catholiques absents dont on ne connaît pas le lieu d'implantation actuel est trop élevé. Même en supposant ces derniers en Côte d'Ivoire, on s'étonne que la proportion des catholiques ayant migré vers la Côte ne soit pas plus élevée.

Des enquêtes complémentaires devraient permettre de vérifier si les fichiers de la mission étaient à jour, en ce qui concerne les migrations, au moment où ils furent dépouillés ; elles permettraient en outre d'expliquer si le pourcentage élevé de catholiques absents de Koudougou et implantés en Haute-Volta est lié à des caractéristiques particulières de la population chrétienne, tel que le niveau d'instruction, ou s'il résulte simplement du fait que la mission continue à considérer comme faisant toujours partie de la communauté locale des personnes qui l'ont en fait quittée (5).

*Ouagadougou, mai 1971.*

*manuscrit reçu en janvier 1972.*

(4) Sur les fiches des catéchumènes absents, la mention du lieu de la migration est souvent omise.

(5) C'est pour fournir une base à des enquêtes complémentaires que nous avons décidé de publier, malgré leur caractère parfois incertain, les informations contenues dans cette annexe.

## *BIBLIOGRAPHIE*

On se reportera à la bibliographie présentée dans KOHLER J.M., Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi, *O.R.S.T.O.M.*, 1970.

Aux ouvrages cités dans cette bibliographie on doit ajouter :

LAHUEC J. P., Zaongho, Etude géographique d'un village de l'Est-Mossi (inédit).

REMY G., Les migrations de travail dans la région de Nobéré, *Cah. O.R.S.T.O.M., Sér. Sci. hum.* Vol. V, N° 4, 1968, pp. 77-91.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Page
1. Carte de situation .....	4
2. Répartition géographique de l'échantillon d'enquête .....	8
3. Implantation de la population dans les cercles de Yako et de Kondougou ....	14
4. Densités de population dans les subdivisions administratives .....	15
5. Structure par âge et par sexe de l'échantillon d'enquête .....	17
6. Structure par groupes d'âge de la population des localités étudiées .....	18
7. Répartition des personnes n'ayant jamais migré, selon le sexe et l'âge .....	19
8. Répartition des hommes absents par tranches quinquennales d'âge selon leurs localités d'origine .....	21
9. Répartition des hommes selon leur âge et leur situation matrimoniale .....	23
10. Répartition des hommes selon leur âge, leur situation matrimoniale et leur appartenance religieuse .....	26
11. Valeur des sols dans l'Ouest-Mosi .....	31
12. Marchés de coton dans les cercles de Yako et de Koudougou .....	32
13. Commercialisation du coton par l'O.R.D. de Koudougou de 1967/68 à 1970/71	33
14. Montant des impôts, valeur du coton commercialisé par l'O.R.D., et épargne rapatriée par les migrants dans les subdivisions administratives de l'Ouest-Mosi	34
15. Répartition des migrants de l'Ouest-Mosi selon le lieu de leur migration ....	37
16. Répartition des migrants de l'Ouest-Mosi en Côte d'Ivoire .....	38
17. Répartition des hommes absents par groupes d'âge selon leurs localités d'origine et les pays de leur résidence actuelle .....	39
18. Durée des migrations en Côte d'Ivoire .....	41
19. Rentabilité des migrations selon leur durée .....	59
20. Variations de la rentabilité des migrations .....	60
21. Utilisation de l'épargne de migration I .....	67
22. Utilisation de l'épargne de migration II .....	68

	Page
23. Structure par âge et par sexe de la population de Koudougou .....	96
24. Structure par âge et par sexe de la population catholique de Koudougou .....	97
25. Distribution des catholiques de Koudougou selon leur groupe d'âge et l'époque de leur baptême I .....	98
26. Distribution des catholiques de Koudougou selon leur groupe d'âge et l'époque de leur baptême II .....	99
27. Répartition des hommes de Koudougou selon leur âge et leur situation matrimoniale .....	100

## TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION .....	5
CHAPITRE I. — Les principaux caractères démographiques, sociaux et économiques de l'Ouest-Mosi et les migrations.	13
I. Les densités de population .....	13
II. La structure démographique .....	15
III. La situation matrimoniale .....	22
IV. L'appartenance socio-ethnique .....	27
V. L'appartenance religieuse .....	28
VI. La scolarisation .....	29
VII. Les cultures de rapport .....	30
VIII. L'urbanisation .....	35
CHAPITRE II. — Description sommaire des migrations.	37
I. Destination des migrants .....	37
II. Durée des migrations, saison des départs et des retours .....	40
III. Les conditions du départ en migration et les modalités du voyage ....	44
IV. Occupations professionnelles des migrants .....	46
CHAPITRE III. — Les motivations des migrants.	49
CHAPITRE IV. — Les incidences économiques des migrations.	57
I. Remarques préliminaires .....	57
II. La rentabilité des migrations pour les migrants .....	58
III. L'utilisation de l'épargne de migration .....	64
IV. Variations de l'épargne de migration et de son utilisation en fonction de la situation personnelle des migrants .....	69
V. Variations de l'épargne de migration et de son utilisation selon les localités .....	72
VI. Migrations et contexte économique .....	73

CHAPITRE V. — Opinions relatives aux migrations.	79
I. La Côte d'Ivoire vue par les migrants .....	79
II. Critique des migrants et comportements réels à leur égard .....	81
III. Innovations et réformes éventuellement susceptibles d'endiguer les migrations .....	83
IV. L'avenir des migrations .....	86
CONCLUSION .....	89
ANNEXE. — La population catholique de Koudougou et les migrations .....	95
Bibliographie .....	101
Table des illustrations .....	103

*Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes et les problèmes que pose le développement des pays qui s'y trouvent.*

## CAHIERS ORSTOM.

### *Séries périodiques :*

- **entomologie médicale et parasitologie** : articles relatifs à l'épidémiologie des grandes endémies tropicales transmises par des invertébrés, à la biologie de leurs vecteurs et des parasites, et aux méthodes de lutte.
- **géologie** : études sur les trois thèmes suivants : altération des roches, géologie marine des marges continentales, tectonique de la région andine.
- **hydrobiologie** : études biologiques des eaux à l'intérieur des terres, principalement dans les zones intertropicales.
- **hydrologie** : études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes en Afrique, Madagascar, Amérique du Sud, Nouvelle-Calédonie...
- **océanographie** : études d'océanographie physique et biologique dans la zone intertropicale, dont une importante partie résulte des campagnes des navires océanographiques de l'ORSTOM ou utilisés par lui.
- **pédologie** : articles relatifs aux problèmes soulevés par l'étude des sols des régions intertropicales et méditerranéennes (morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité des sols) ; résumés des thèses et notes techniques.
- **sciences humaines** : études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques concernant les milieux et les problèmes humains principalement dans les zones intertropicales.

### *Séries non périodiques :*

- **biologie** : études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale.
- **géophysique** : données et études concernant la gravimétrie, le magnétisme et la sismologie.

**MEMOIRES ORSTOM** : consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (60 titres parus).

**ANNALES HYDROLOGIQUES** : depuis 1959, deux séries sont consacrées : l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

**FAUNE TROPICALE** : collection d'ouvrages principalement de systématique, couvrant ou pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (18 titres parus).

**INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES** : mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (18 titres parus).

**TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM** : cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (16 titres parus).

**L'HOMME D'OUTRE-MER** : cette collection, publiée chez Berger-Levrault, est exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, et maintenant réservée à des auteurs n'appartenant pas aux structures de l'ORSTOM (9 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THEMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

**BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MEDICALE ET VETERINAIRE** (périodicité mensuelle - ancienne dénomination jusqu'en 1970 : Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XIX<sup>e</sup> année).

**O.R.S.T.O.M.**

*Direction générale :*

**24, rue Bayard, PARIS-8<sup>e</sup>**

*Services Scientifiques Centraux :*

*Service Central de Documentation :*

**70-74, route d'Aulnay - 93-BONDY**

---

O.R.S.T.O.M.-Éditeur

I.T.O.A.-CAHORS. — 20116

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trim. 1972.